



Eau potable

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public

2023



Communauté de Communes du Pays d'Iroise

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2023



Conformément au décret n°2007-675 du 02 mai 2007

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels du délégataire ainsi que de données et informations propres à la Communauté de Communes.

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.

La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée dans un glossaire situé en fin de rapport.

Ces indicateurs sont identifiés dans le texte du rapport par le n° d'ordre au sein du glossaire.

Sommaire

Table des acronymes.....	5
Chiffres clés du service d'eau potable	6
1. La présentation générale du service.....	7
1.1. Le territoire.....	7
1.2. Les missions du service public d'eau potable.....	9
1.3. Les modes de gestion	11
1.3.1. Molène.....	11
1.3.1. Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumoguier, Trébabu (Ex Kermorvan) et Brélés, Landunvez, Lanildut, Plourin, Porspoder (Ex Chenal du Four)	14
1.3.2. Ploudalmézeau	16
1.3.3. Lanrivoaré et Tréouergat	17
1.3.4. Les autres communes du territoire	17
1.4. Présentation du service eau et assainissement du Pays d'Iroise Communauté	17
1.5. Bilan annuel d'activité et faits marquants.....	18
1.5.1. Réglementation	18
1.5.2. Environnement	18
1.5.3. Démarche d'amélioration	19
1.5.4. Etudes	20
1.5.5. Exploitation et travaux.....	20
1.5.6. Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre	21
1.5.7. Sécurité	21
2. Les caractéristiques et performances techniques du service	22
2.1. Les usagers du service	22
2.2. Le patrimoine du service	24
2.3. Les ressources.....	25
2.3.1. Les ressources propres au service	25
2.3.2. Les volumes importés	26
2.4. La production.....	31
La Communauté de Communes privilégie une réponse locale pour ses besoins en eau potable, notamment en optimisant ses moyens de production local.....	31
2.5. La distribution.....	31
2.5.1. Les volumes exportés	31
2.5.2. La distribution d'eau sur le territoire.....	31
2.6. Les interventions et travaux sur le territoire.....	39
2.7. Les performances du réseau	47
2.7.1. Le rendement	47
2.7.2. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	50

2.7.3. L'indice linéaire de pertes.....	51
2.8. La qualité de l'eau.....	53
2.9. Démarche Développement Durable.....	59
2.10. Le service aux usagers	60
2.11. Les tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance.....	63
2.11.1. Molène.....	63
2.11.2. Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumoguier et Trébabu (Ex Kermorvan)	64
2.11.3. Brélès, Landunvez, Lanildut, Plourin, Porspoder (Ex Chenal du Four)	65
2.11.4. Lampaul-Ploudalmézeau	66
2.11.5. Milizac-Guipronvel.....	67
2.11.6. Ploudalmézeau	68
2.11.7. Saint-Renan.....	69
3. Le prix des services de l'eau potable	70
3.1. Les modalités de tarification	70
3.2. Le prix de l'eau potable	71
3.2.1. La facture 120 m ³	71
3.2.2. Comparaison nationale et sur le bassin Loire Bretagne du prix de l'eau potable	72
3.2.3. Décomposition du prix de l'eau potable.....	73
3.2.4. Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 2024	86
3.2.5. L'évolution du prix de l'eau potable	87
3.3. Les éléments financiers du service	87
3.3.1. Les recettes.....	87
3.3.2. Les renouvellements.....	90
3.3.3. Les investissements	92
3.3.4. L'évolution de la dette.....	95
Annexes	96
Annexe I :.....	Méthode de calcul des indicateurs de performance
Annexe II :.....	Indice de connaissance patrimoniale par secteur
Annexe III :	Pyramides âges des compteurs par secteur
Annexe IV :.....	Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau potable
Annexe V :	Notice d'information de l'Agence de l'Eau

Table des acronymes

ARS : Agence Régionale de Santé

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IFEN : Institut Français de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

SPL : Société Publique Locale

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

DUP : Dossier d'Utilité Publique

ILC : Indice Linéaire de Consommation

ILP : Indice Linéaire des Pertes

Chiffres clés du service d'eau potable

Nombre d'habitants desservis



63 135

Nombre d'abonnés



27 293

Nombre de captages



8

Nombre d'installations de production d'eau



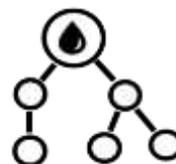
4

Nombre de réservoirs



17

Longueur de réseau



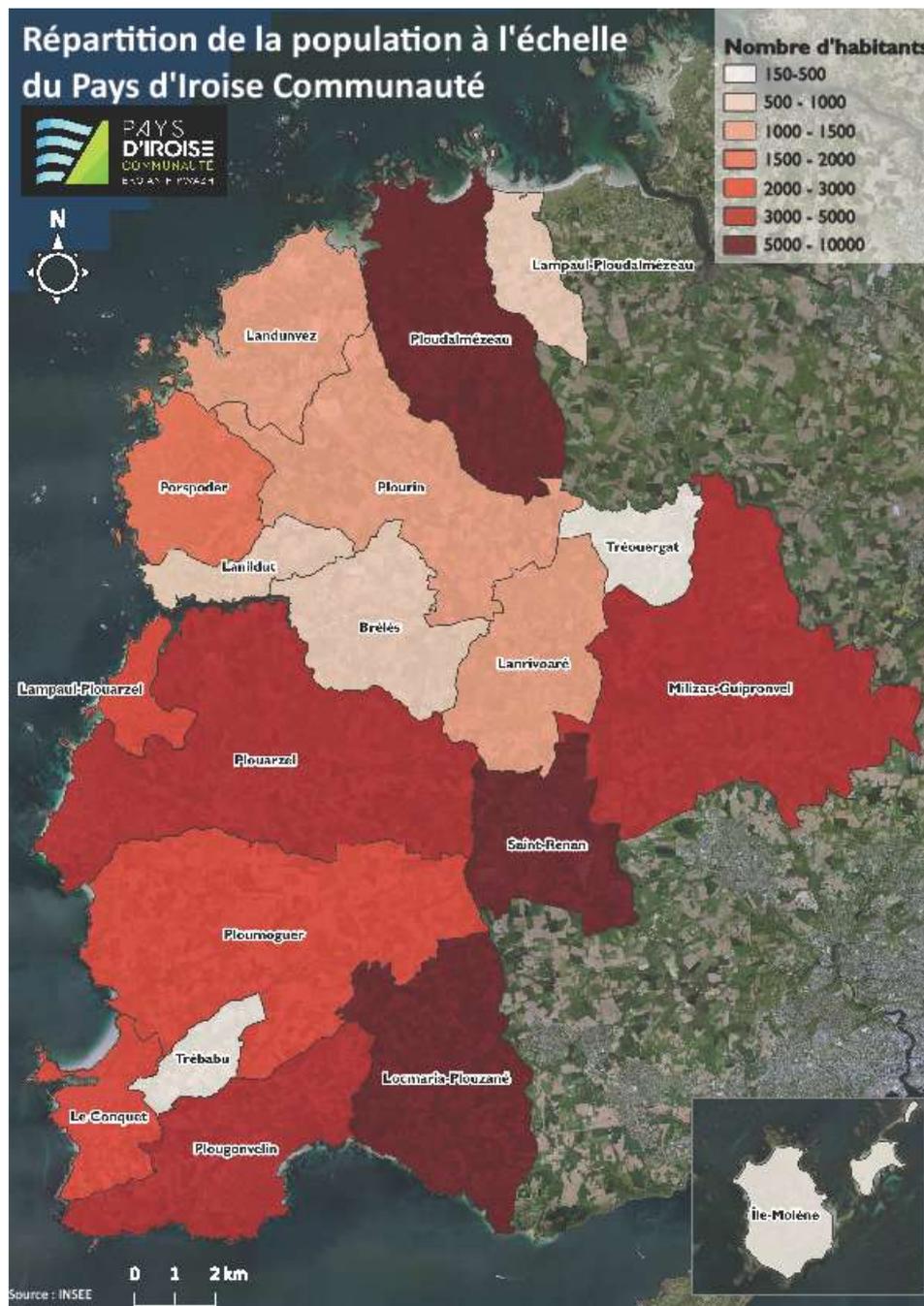
996.69 km

1. La présentation générale du service

1.1. Le territoire

En 2023, le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise comprend 19 communes pour une population légale de 50 049 habitants (source INSEE 2023) :

Communes	Population légale
Brélès	886
Lampaul-Plouarzel	2 198
Lampaul-Ploudalmézeau	846
Landunvez	1 524
Lanildut	973
Lanrivoaré	1 502
Le Conquet	2 826
Locmaria-Plouzané	5 242
Milizac-Guipronvel	4 671
Molène	167
Plouarzel	4 017
Ploudalmézeau	6 465
Plougonvelin	4 288
Ploumoguer	2 184
Plourin	1 270
Porspoder	1 815
Saint-Renan	8 470
Trébabu	373
Tréouergat	332
Total	50 049



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du CGCT).

La Communauté de Communes est donc dans l'obligation de soumettre le RPOQS à une CCSPL à compter de l'année 2023.

➤ Eau potable

La Communauté de Communes assure la compétence Eau Potable sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2018 (hors périmètre géré par l'association syndicale de Lanrivoaré).

1.2. Les missions du service public d'eau potable

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise a pour objet l'organisation du service public sur le territoire des communes adhérentes.

Il a qualité notamment pour :

- Etudier et entreprendre les travaux d'investissement pour les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable et également à la collecte et au traitement des eaux usées ;
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement ;
- Etablir le règlement du service ;
- Fixer le prix de l'eau.

Les missions principales du service public d'eau potable se décomposent comme suit :

- **La gestion de la ressource :**

Afin d'être en mesure de garantir une bonne qualité d'eau, les ressources en eau utilisées par la Communauté de Communes font l'objet d'un suivi régulier notamment grâce à la protection de forages suite à la mise en place de Dossier d'Utilité Publique (DUP), au suivi des niveaux piézométriques et également grâce au suivi des analyses d'eaux brutes.

- **Le pompage, le traitement et le stockage :**

La ressource est puisée dans le milieu naturel grâce à différents ouvrages de captage d'eau de surface et d'eaux souterraines. Cette eau est ensuite traitée dans différentes usines avant d'être mise en distribution. Afin d'avoir le quantitatif suffisant pour l'approvisionnement des abonnés, les eaux traitées sont acheminées jusqu'à des réservoirs de stockage avant leur distribution.

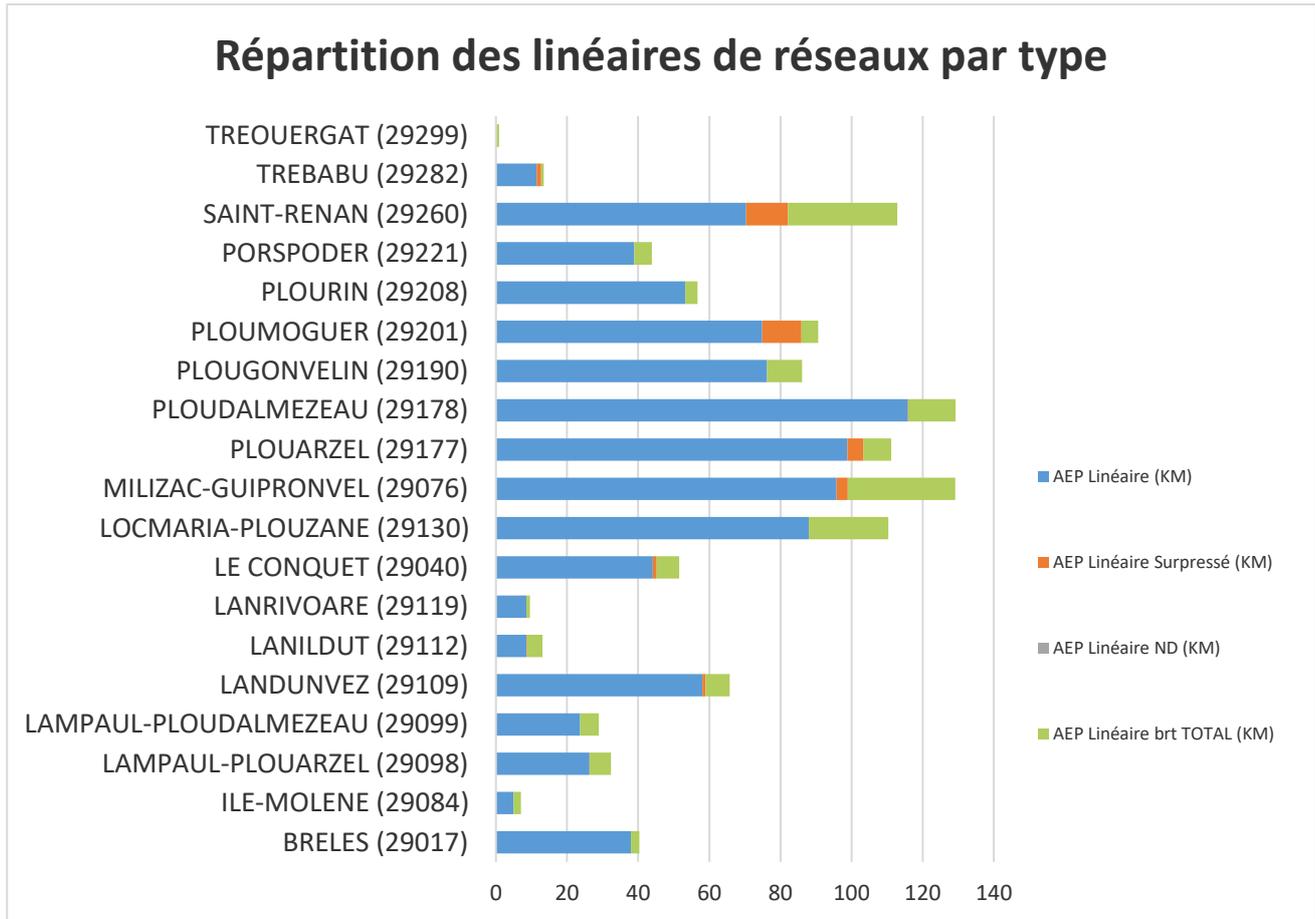
- **La distribution et la vente de l'eau potable :**

La distribution de l'eau potable se fait grâce aux réseaux gravitaires et/ou surpressé en fonction des contraintes techniques. L'eau s'écoule jusqu'au point d'alimentation des particuliers, à savoir le compteur d'eau.

Les eaux produites par la Communauté de Communes ne permettent pas la couverture totale des besoins en approvisionnement du territoire. Des achats d'eau potable sont ainsi assurés auprès de divers producteurs d'eau (SEBL et Eau du Ponant).

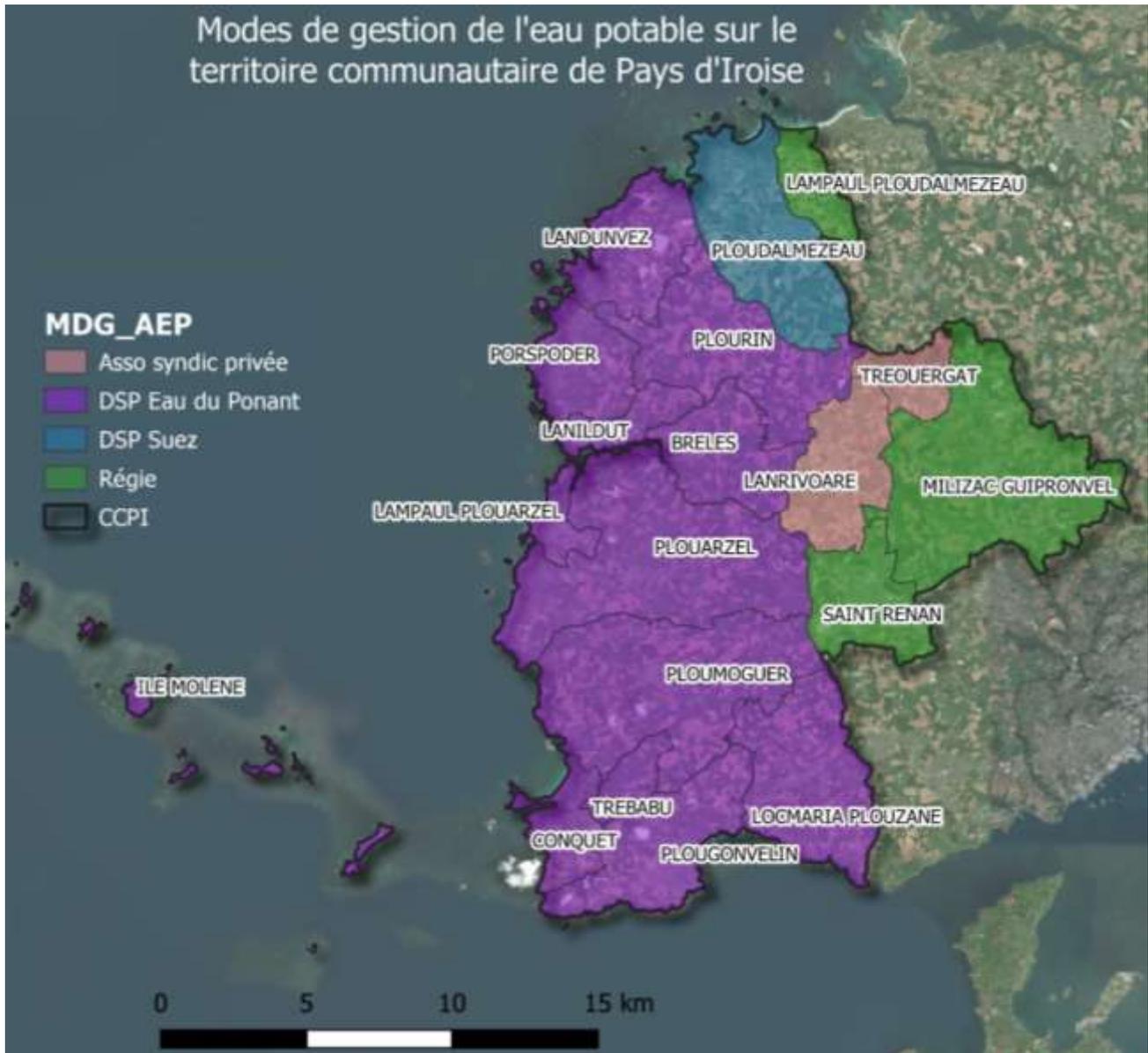
Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

La répartition des linéaires de réseaux (en kilomètres) par commune est donnée dans le graphique suivant :



1.3. Les modes de gestion

La carte suivante présente les modes de gestion au 31/12/2023 sur le territoire communautaire :



1.3.1. Molène

Le service public d'eau potable de la commune de l'île de Molène est actuellement délégué à la Société Publique Locale (SPL) Eau du Ponant par un contrat de délégation de service public qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce contrat a été signé pour une durée de 20 ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2034.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

DESIGNATION	PRISE D'EFFET	ECHEANCE	DUREE	OBJET
Contrat	1 ^{er} janvier 2015	31 décembre 2034	20 ans	Délégation du service d'eau potable
Avenant 1	Octobre 2016			Modification des parts des recettes des ventes d'eau perçues respectivement par la collectivité et le délégataire
Avenant 2	Octobre 2018			Suppression de l'article 5 relatif aux dispositions diverses Modification de l'article 8.4 relatif au tarif de base de la part du délégataire
Avenant 3	Octobre 2018			Modification de l'annexe 6 pour intégrer la nouvelle version du règlement du service de l'eau potable Modification de l'annexe 9 relative au régime financier pour mettre en place un nouveau bordereau des prix aux abonnés du service Modification de l'article 6.7 et de l'annexe 12 sur les dispositions relatives aux compteurs
Avenant 4	Décembre 2020			Modification du règlement du service de l'eau potable

Le contrat de Délégation de Service Public précise les rôles et les responsabilités de la Communauté de Communes et du délégataire. Cela mentionne notamment les obligations de résultats, les objectifs de performance, le prix du service et son évolution potentiel sur la durée du contrat pour le délégataire.

La répartition des obligations est synthétisée ci-dessous :

CATEGORIE	NATURE	DELEGATAIRE	COMMUNAUTE
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Exploitation et entretien des installations	X	
	Qualité de l'eau	X	
	Relevé des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation / Recouvrement	X	
	Traitement des réclamations clients	X	
Renouvellement	Compteurs	X	
	Canalisations réseau		X
	Branchements		X
	Renouvellement des vannes et accessoires hydrauliques en dehors d'opérations de renouvellement des canalisations	X	
	Équipements électromécaniques	X	
	Génie civil et bâtiments		X
	Entretien espace vert	X	

1.3.1. Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumoguer, Trébabu (Ex Kermorvan) et Brélès, Landunvez, Lanildut, Plourin, Porspoder (Ex Chenal du Four)

Un nouveau contrat de Délégation de Service Public a été signé avec la Société Publique Locale Eau du Ponant, après un audit du contrat et l'application d'une procédure de DSP « in house » conformément à l'article 17 de la directive « concessions » du 26 février 2014.

Ce nouveau contrat de Délégation de Service Public comporte un certain nombre de modifications dans son périmètre géographique comme dans celui des attributions confiées au délégataire.

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la gestion du service public de l'eau potable sous la forme d'une concession sous forme de Délégation de Service Public confiée à la Société Publique Locale Eau du Ponant dans le cadre d'un contrat de quasi-régie.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Pays d'Iroise Communauté a délégué à la Société Publique Locale Eau du Ponant par un contrat de Délégation de Service Public les deux anciens secteurs de Kermorvan et Chenal du Four. Ce contrat a été signé pour une durée de 7 ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

DESIGNATION	PRISE D'EFFET	ECHEANCE	DUREE	OBJET
Contrat	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2029	7 ans	Délégation du service d'eau potable
Avenant 1	23 janvier 2024			Avenant pour permettre le remboursement de la part prélevée par le Syndicat du Bas Léon sur la facture d'achat d'eau (Château d'eau de Kergroades à Brélès et Trémazan à Landunvez)
Avenant 2	22 décembre 2023			Modification du bordereau des prix forfaitaires existants : 1. Des forfaits de travaux aux usagers domestiques 2. Des forfaits de prestations aux usagers domestiques 3. Des forfaits de travaux et prestations aux entreprises de Travaux Publics 4. Des forfaits de prestations aux abonnés non domestiques

Le contrat de Délégation de Service Public précise les rôles et les responsabilités de la Communauté de Communes et du délégataire. Cela mentionne notamment les obligations de résultats, les objectifs de performance, le prix du service et son évolution potentiel sur la durée du contrat pour le délégataire.

La répartition des obligations est synthétisée ci-dessous :

CATEGORIE	NATURE	DELEGATAIRE	COMMUNAUTE
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Exploitation et entretien des installations	X	
	Qualité de l'eau	X	
	Relevé des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation / Recouvrement	X	
	Traitement des réclamations clients	X	
Renouvellement	Compteurs	X	
	Canalisations réseau < 6ml	X	
	Canalisations réseau > 6ml		X
	Branchements		X
	Renouvellement des vannes et accessoires hydrauliques en dehors d'opérations de renouvellement des canalisations	X	
	Équipements électromécaniques	X	
	Génie civil et bâtiments		X
	Entretien espace vert	X	

1.3.2. Ploudalmézeau

Le service public d'eau potable de ce secteur est actuellement délégué à Suez Eau France par un contrat de Délégation de Service Public entré en vigueur le 1er janvier 2013. Ce contrat a été signé pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des avenants qui ont été signés :

DESIGNATION	PRISE D'EFFET	ECHEANCE	DUREE	OBJET
Contrat	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2024	12 ans	Délégation du service d'eau potable
Avenant 1	16 juillet 2013			<ul style="list-style-type: none"> - Dates de reversement, - Indice d'actualisation - Création d'un fonds à destination du CCAS

Le contrat de Délégation de Service Public précise les rôles et les responsabilités de la Communauté de Communes et du délégataire. Cela mentionne notamment les obligations de résultats, les objectifs de performance, le prix du service et son évolution potentiel sur la durée du contrat pour le délégataire.

La répartition des obligations est synthétisée ci-dessous :

CATEGORIE	NATURE	DELEGATAIRE	COMMUNAUTE
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Exploitation et entretien des installations	X	
	Qualité de l'eau	X	
	Relevé des compteurs	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation / Recouvrement	X	
	Traitement des réclamations clients	X	
Renouvellement	Compteurs	X	
	Canalisations réseau < 6ml	X	
	Canalisations réseau > 6ml		X
	Branchements	X	
	Renouvellement des vannes et accessoires hydrauliques en dehors d'opérations de renouvellement des canalisations	X	
	Équipements électromécaniques	X	
	Génie civil et bâtiments		X

1.3.3. Lanrivoaré et Tréouergat

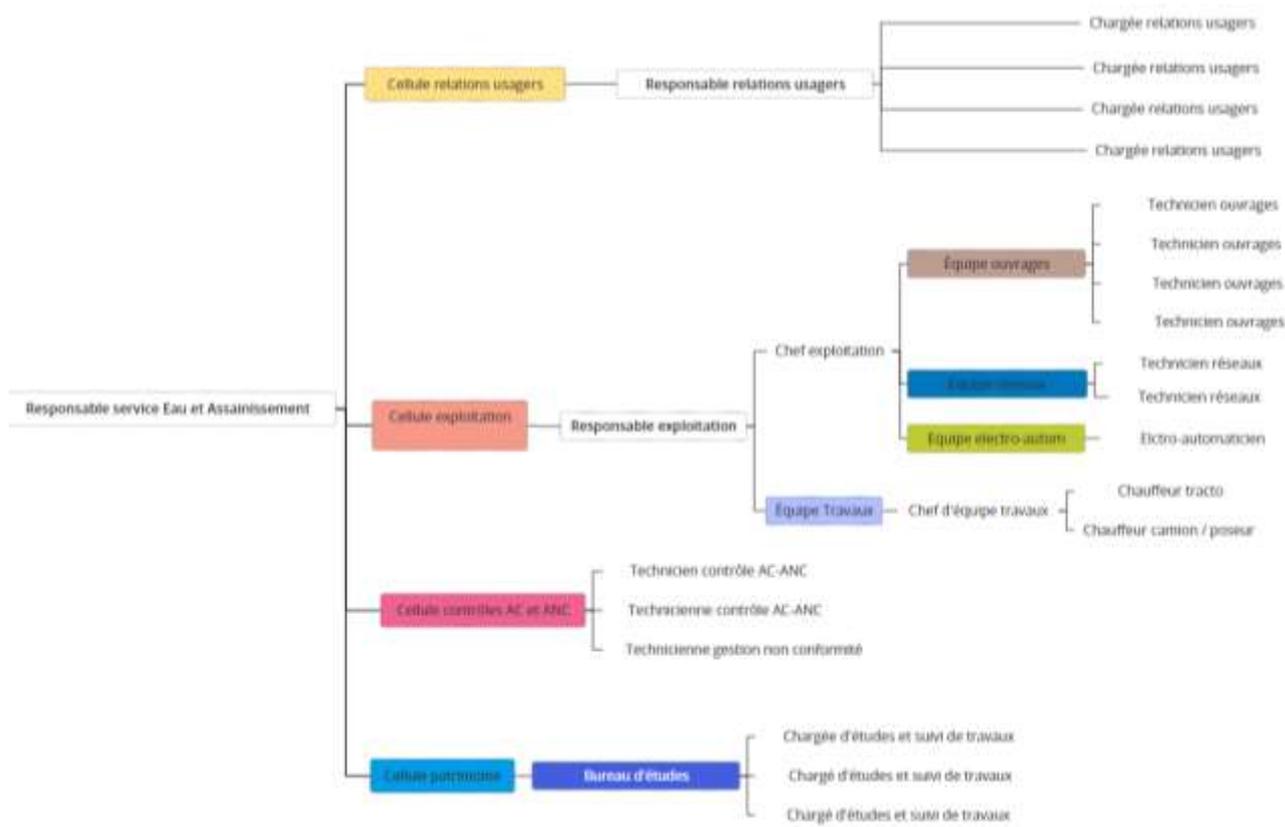
Les communes de Lanrivoaré et Tréouergat sont suivies par l'Association Syndicale d'eau de Lanrivoaré, un organisme privé, et ne sont donc pas prises en compte dans ce rapport.

1.3.4. Les autres communes du territoire

Le reste du territoire (Lampaul-Ploudalmézeau, Milizac-Guipronvel, Saint-Renan) est actuellement géré en régie communautaire.

1.4. Présentation du service eau et assainissement du Pays d'Iroise Communauté

Cette régie a été créée le 1er janvier 2018 et est composée d'un effectif de 24 agents en fin d'année 2023 dédié au service de l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et de l'eau potable.



1.5. Bilan annuel d'activité et faits marquants

1.5.1. Réglementation

1.5.1.1. Directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La nouvelle directive, 2020/2184, est entrée en vigueur le 12 janvier 2021 et a été transposée en droit français le 22 décembre 2022.

Les principales évolutions de la directive 2020/2184 concernent :

- L'obligation pour les Personnes Responsables de la Production & de la Distribution d'Eau de mettre en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) d'ici 2027,
- La révision des normes de qualité avec notamment l'introduction de nouveaux paramètres (chlorates, chlorites, bisphénol A, PFAS ...) à surveiller d'ici 2026.

1.5.1.2. Métabolites de pesticides dont Chlorothalonil R471811, Chloridazone méthyl desphényl et DMS (N N Diméthylsulfamide)

La Communauté du Pays d'Iroise a intégré les métabolites dans le contrôle sanitaire pour une étude en 2024. A noter que les métabolites sont difficilement traitables.

Les avis de l'ANSES sont attendus pour répondre à une évolution réglementaire éventuelle. L'ANSES a indiqué la limite de qualité est de 0,1µg/L et que la valeur sanitaire est de 3 µg/L.

Pour rappel si dépassement de la norme de 0,1 µg/L mais inférieur à la valeur sanitaire maximale, un dossier de dérogation doit être établi.

1.5.1.3. THM (Somme des Trihalométhanes)

Les THM sont d'origine anthropique provenant d'effluents industriels ou urbains ou encore par la formation d'une réaction entre le chlore ou le brome de traitement des eaux liée à des composés organiques.

S'il y a dépassement sur le paramètre somme des THM, un nouveau contrôle est à réaliser. Lors de deux analyses consécutives non-conformes, une restriction d'usage s'impose. La redistribution de l'eau est possible après deux analyses successives conformes.

Ce paramètre est donc à surveiller.

Les modalités de gestion des dépassements THM doivent encore faire l'objet d'une note qui sera diffusée en 2024.

1.5.2. Environnement

1.5.2.1. Tempête CIARAN

La tempête CIARAN a entraîné des coupures d'électricité sur l'ensemble du territoire de Pays d'Iroise Communauté. La réactivité des équipes d'exploitation a permis d'éviter une rupture de distribution d'eau potable sur le territoire.

1.5.3. Démarche d'amélioration

1.5.3.1. Diagnostic permanent eau potable

Une démarche d'amélioration continue, appelée diagnostic permanent, a été engagée à l'échelle du territoire de Pays d'Iroise Communauté dont les enjeux sont la gestion quantitative de l'eau (limiter les pertes) et la gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages (investissements).

1.5.3.2. Suivi du biseau salé forage de Kerenneur

Les équipes d'Eau du Ponant ont procédé à l'équipement d'une sonde de mesure de la conductivité et de la température au fond du forage de Kerenneur afin de suivre le biseau salé et d'optimiser le débit de pompage.

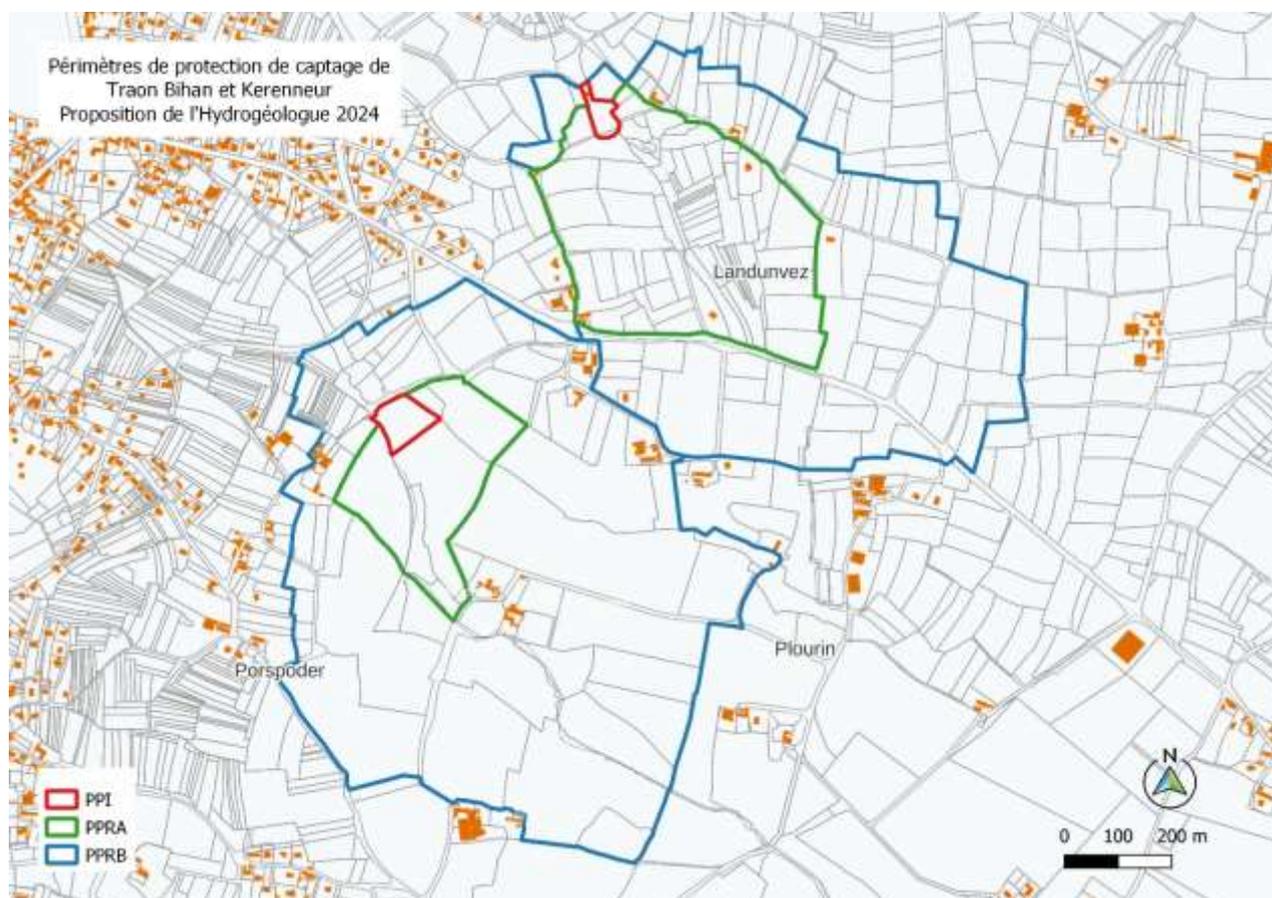
1.5.3.3. Protection de captage du Traon

En 2018, Pays d'Iroise Communauté a repris la procédure de mise en place du périmètre de captage du Traon, procédure auparavant sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Chenal du Four et ayant avorté par deux fois pour avis négatif lors de consultations interservices. Afin d'anticiper une nouvelle consultation, des échanges fonciers et les négociations nécessaires pour diminuer l'impact technico-économique sur les activités agricoles présentes au sein du futur périmètre ont été menées entre 2019 et 2021.

Des accords ont été conventionnés avec les exploitants et les mesures de protection recommandées par l'hydrogéologue en 2011 ont pu être mises en place de manière anticipée sur les périmètres rapprochés A et B.

En 2022-2023, l'étude environnementale préalable a fait l'objet d'une mise à jour par le bureau d'étude ANTEA. Le précédent étant caduc, l'hydrogéologue a remis un nouvel avis à l'été 2024 en restant sur les mêmes bases que celui de 2011. Les mesures liées aux pratiques agricoles et notamment l'interdiction des cultures annuelles et le pâturage dans les futurs périmètres rapprochés A restent en vigueur.

Les périmètres de protection proposés sont les suivants :



Fin 2023, un bureau d'étude a été mandaté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la phase administrative qui débutera au printemps 2024.

Le Traon étant qualifié de captage prioritaire, la réalisation d'un DTPEA (Diagnostic Territorial des Pressions et des Emissions Agricoles) est en cours de réalisation et ce en parallèle de la procédure de mise en place de la protection de captage.

La phase diagnostic a débuté en 2023, cela a notamment permis la mise à jour des informations agricoles et la rencontre auprès des agriculteurs exploitants l'aire d'alimentation de captage.

A l'issue de la rédaction du diagnostic, un plan d'action sera délibéré et mis en place dès 2025. Il permettra de prendre des mesures préventives sur l'ensemble de l'aire d'alimentation de captage incluant les parcelles exploitées au sein du périmètre rapproché B, pour réduire d'avantages les pressions et tendre vers une amélioration de la qualité des eaux brutes.

1.5.3.4. Interconnexion TY-COLO : Sécurisation de l'alimentation de la commune de St Renan et du château d'eau de Kergroades

Le Syndicat du Bas Léon, porteur du projet, a initié l'interconnexion de TY COLO en 2020. L'objectif de cette interconnexion est de sécuriser l'alimentation des réservoirs de Saint-Renan et du réservoir de Kergroades à Brélès. Ces deux réservoirs d'eau potable étaient exclusivement alimentés par l'usine de Kerleguer (Bohars - Eau du Ponant), et grâce à l'interconnexion, l'usine de Kerlouron (Kernilis – Syndicat du Bas Léon) pourra secourir l'alimentation.

Ce projet de sécurisation a été finalisé en 2023 et mise en service fin 2023. Il a été défini qu'actuellement, l'alimentation continuerait de se faire par l'usine de Kerleguer et que l'usine de Kerlouron effectuerait quotidiennement un renouvellement sanitaire (pour garantir la qualité de l'eau potable en cas de dysfonctionnement).

1.5.4. Etudes

1.5.4.1. Projet photovoltaïque

Porté par Pays d'Iroise Communauté en lien avec le SDEF, un projet de centrale photovoltaïque est à l'étude sur le site de l'impluvium de Molène. Le délégataire Eau du Ponant a accompagné la réalisation des études techniques ainsi que les demandes de production de données souhaitées par l'Hydrogéologue Agréé nommé par l'ARS sur le dossier.

Le projet se poursuit en 2023 avec l'accompagnement sur la réalisation d'essais de pompage dans le but d'optimiser le fonctionnement des forages sur l'île.

1.5.5. Exploitation et travaux

1.5.5.1. Raccordement des usagers de Molène au réseau de distribution d'eau potable

Des travaux de raccordement des usagers de Molène au réseau de distribution d'eau potable ont débuté en 2023 afin de supprimer les bornes de puisage présentes sur le réseau. Le raccordement des usagers permettra une meilleure comptabilisation des volumes consommés et fiabilisera le calcul du rendement de réseau.

1.5.5.2. Comptage à Molène

Un compteur supplémentaire a été mis en place à l'aval de l'unité de production de Molène afin d'améliorer les comptages d'eau distribuée.

1.5.6. Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP, décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les services d'Eau et d'Assainissement utilisent de nombreux objets connectés tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines que pour le pilotage à distance des installations.

Or la communication de ces objets connectés (automates, capteurs, télégestion...) repose majoritairement sur des technologies de communication qui seront supprimées par les opérateurs dans les prochaines années. Ce sont ces technologies de communication qui permettent d'assurer, à ce jour, la couverture nécessaire pour la bonne remontée des informations et le pilotage à distance des installations.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

La Communauté du Pays d'Iroise mettra une politique de renouvellement en 2024 pour s'assurer de la continuité de service.

1.5.7. Sécurité

1.5.7.1. Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations à l'aide d'automate et de télégestion, permet le pilotage optimisé et une meilleure performance des installations d'un service d'eau et d'assainissement.

Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres ont jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un petit nombre de grands systèmes critiques. Le nombre d'entités concernées par cette nouvelle réglementation va drastiquement augmenter (il est question d'un facteur 100).

L'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finalise actuellement les consultations des associations professionnelles afin de finaliser son projet qui sera soumis au parlement. L'ANSSI prévoit aussi de fournir un portail d'aide à la décision permettant à une collectivité, un organisme, une entreprise de savoir si elle est concernée et à quel niveau d'exigences, ou non.

2. Les caractéristiques et performances techniques du service

2.1. Les usagers du service

➤ Population desservie

Sur le périmètre de la communauté de communes, la population desservie par un réseau d'eau potable [D101.0] est estimée à environ 63 135 habitants en 2023 répartis comme suit :

Commune	Nombre d'habitants par logement (Insee 2017)	Population desservie 2023
Brélès	2,45	1 034
Lampaul-Plouarzel	2,10	3 215
Lampaul-Ploudalmézeau	2,51	1 094
Landunvez	2,15	2 999
Lanildut	2,09	1 574
Le Conquet	2,07	4 254
Locmaria-Plouzané	2,56	6 131
Milizac-Guipronvel	2,61	5 729
Molène	1,67	327
Plouarzel	2,47	5 590
Ploudalmézeau	2,27	8 583
Plougonvelin	2,27	6 851
Ploumogueur	2,41	2 557
Plourin	2,58	1 432
Porspoder	2,04	3 001
Saint-Renan	2,33	8 346
Trébabu	2,27	418
Total	2,29	63 135

Cette population desservie concerne aussi les entreprises, exploitations agricoles et collectivités.

Les communes de Lanrivoaré et Tréouergat sont absentes de ce listing car elles sont alimentées par l'association Lanrivoaré-Tréouergat.

➤ Abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés du service de l'eau potable est de 27 293 en 2023, en augmentation de 1.30% par rapport à l'exercice 2022.

Commune	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Brélès	401	403	406	421	422	0.24%
Lampaul-Plouarzel	1 463	1 497	1 506	1 526	1531	0.33%
Lampaul-Ploudalmézeau	421	425	429	427	436	2.11%
Landunvez	1 348	1 372	1 388	1 399	1395	-0.29%
Lanildut	712	723	729	753	753	0.00%
Le Conquet	1 924	1 970	1 989	2 044	2055	0.54%
Locmaria-Plouzané	2 265	2 324	2 325	2 385	2395	0.42%
Milizac-Guipronvel	1 933	2 002	2 084	2 150	2195	2.09%
Molène	185	189	189	191	196	2.62%
Plouarzel	2 055	2 123	2 151	2 238	2263	1.12%
Ploudalmézeau	3 524	3 572	3 615	3 713	3781	1.83%
Plougonvelin	2 827	2 887	2 910	2 974	3018	1.48%
Ploumoguier	982	1 018	1 025	1 040	1061	2.02%
Plourin	527	536	537	542	555	2.40%
Porspoder	1 408	1 434	1 437	1 459	1471	0.82%
Saint-Renan	3 287	3 363	3 422*	3 503	3 582	2.26%
Trébabu	176	177	177	179	184	2.79%
Total	25 438	26 015	26 319	26 944	27 293	1.30%

* Donnée actualisée suite erreur dans le RPQS de 2021 qui évoquait 3 572 abonnés à Saint-Renan.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27.38 abonnés/km au 31/12/2023.

➤ Volume consommé

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle rapportée au nombre d'abonnés) :

Consommation annuelle moyenne (m ³ /ab/an)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	23,57	23,70	22,86	22,18	24,75	11,57%
Kermorvan	78,12	80,40	86,87	82,89	78,27	-5,58%
Chenal du Four	73,36	77,03	76,00	72,97	68,97	-5,48%
Lampaul-Ploudalmézeau	123,69	91,37	94,54	92,58	81,23	-12,26%
Ploudalmézeau	73,90	68,31	75,52	74,02	74,21	0,26%
Milizac-Guipronvel	81,88	103,68	103,09	96,17	91,59	-4,77%
Saint Renan	94,22	94,10	98,02	90,23	88,51	-1,91%
Moyenne sur territoire CCPI*	80,92	81,28	85,78	81,69	78,03	-4,48%

* Chiffres actualisés suite erreur de formule dans les précédents RPQS, il est pris en compte ici le volume total vendu aux abonnés qui est divisé par le nombre d'abonnés à l'eau potable sur le territoire de Pays d'Iroise Communauté.

La consommation moyenne par abonné avoisine ces dernières années les 80 mètres cubes (indépendamment de la nature du type d'abonné et de l'occupation du bien abonné).

2.2. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis le prélèvement de l'eau brute jusqu'au compteur de l'abonné :

RESSOURCES	STATIONS DE PRODUCTION	SUPRESSEURS OU GROUPES DE POMPAGE	RESERVOIRS ET BACHES DE REPRISE	CAPACITE DE STOCKAGE (m ³)	LINEAIRE DE RESAUX (KM)	LINEAIRE DE BRANCHEMENTS (KM)	COMPTEURS
6	4	4	17	8 036	996.69	163.18	27 505

Le linéaire de réseau est indiqué hors branchement.

2.3. Les ressources

2.3.1. Les ressources propres au service

Les volumes prélevés correspondent aux volumes pompés dans le milieu naturel.

Volumes prélevés (m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	6 008	7 361	7 768	7 679	6 506	-15,28%
Kermorvan	1 029 703	1 172 421	1 197 092	991 810	1 135 631	14,50%
Unité de production de Traon (Chenal du Four)	90 075	105 263	113 644	109 209	119 226	9,17%
Station de Pont Cleau (Milizac)	95 380	175 434	179 503	152 648	168 645	10,48%
Total	1 221 166	1 460 479	1 498 007	1 261 346	1 430 008	13,37%

Le volume prélevé est en augmentation de 13.37 % par rapport à 2022.

Pour rappel en France, l'année 2022 a été frappée par une sécheresse sévère. Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Iroise cela a eu des incidences sur la production d'eau potable notamment au niveau de l'unité de distribution d'eau potable de Kermorvan (atteinte du débit réservé).

Il est à préciser que le volume de 7 679 m³ à Molène en 2022 intègre 1 650 m³ issus du dessalement d'eau de mer.

➤ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indice est en cours d'étude au sein de la Communauté de Communes pour chacun des forages.

2.3.2. Les volumes importés

La communauté de communes achète l'eau potable à Brest Métropole et au Syndicat du Bas Léon. Des interconnexions entre les différents secteurs de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sont également en fonctionnement.

Volumes importés (m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat à Brest Métropole pour Kermorvan	115 714	44 465	51 645	203 854	49 302	-75,82%
Achat à Saint Renan pour Kermorvan	290	300	392	389	419	7,71%
Achat au Syndicat Bas Léon pour Chenal du Four*	297 592	330 653	307 393	291 488	285 412	-2,08%
Achat au Syndicat Bas Léon pour Ploudalmézeau	362 809	378 707	394 844	374 013	357 570	-4,40%
Achat à la CCPA pour Lampaul-Ploudalmézeau	42 376	63 037	51 046	55 770	57 364	2,86%
Achat au Syndicat Bas Léon pour Milizac-Guipronvel	40 376	58 690	60 932	70 014	70 495	0,69%
Achat au Syndicat Bas Léon pour Saint Renan*	369 596	388 137	388 076	368 912	342 872	-7,06%
Total	1 228 753	1 263 989	1 254 328	1 364 440	1 163 434	-14,73%

* Brest Métropole et Bas-Léon jusqu'en 2019, et Bas-Léon exclusivement à partir de 2020

L'achat d'eau sur le territoire a connu une forte augmentation en 2022, lié à l'épisode de sécheresse. La limitation du fonctionnement de l'unité de Kermorvan, lié au débit réservé, a ainsi généré environ 150 000m³ d'achat supplémentaire.

Depuis 2020 Pays d'Iroise Communauté a fait le choix d'un achat d'eau en exclusivité sur son territoire au Syndicat des Eaux du Bas Léon. L'ensemble des tableaux détaillant l'achat d'eau sur les différents secteurs, prend en compte la participation au Syndicat des Eaux du Bas Léon.

➤ Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Ex Kermorvan

Achat d'eau Kermorvan	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant achat annuel	112 584,04 €	72 228,10 €	76 896,52 €	177 203,94 €	29 561,00 €	-83,32%
Volume total acheté	116 270	44 923	52 037	204 243	49 721	-75,66%
Prix de l'eau moyen acheté €/m ³	0,97 €	1,61 €	1,48 €	0,87 €	0,59 €	-31,47%

L'achat d'eau sur le secteur de Ex Kermorvan se décompose ainsi :

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Brest Métropole pour Kermorvan (m ³)	115 714	44 465	51 645	203 854	49 302	-75,82%
Prix de l'eau au m ³	0,55524 €	0,56358 €	0,57562 €	0,58562 €	0,59959 €	2,39%
Montant achat annuel	64 249,04 €	25 059,58 €	29 728,00 €	119 381,00 €	29 561,00 €	-75,24%

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Saint Renan pour Kermorvan (m ³)	556	458	392	389	419	7,71%
Prix de l'eau au m ³	1,5808 €	1,6780 €	1,7597 €	1,7955 €	1,8717 €	4,24%
Montant achat annuel	878,91 €	768,54 €	689,79 €	698,45 €	784,23 €	12,28%

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Syndicat Bas Léon pour Kermorvan (m ³)	0	0	0	0	0	0,00%
Prix de l'eau au m ³	-	-	-	-	-	-
Montant achat annuel	48 335,00 €	47 168,52 €	47 168,52 €	57 822,94 €	0,00 €	-

➤ **Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Ex Chenal du Four**

Achat d'eau Chenal du Four	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant achat annuel	202 590,10 €	226 958,66 €	203 953,49 €	261 497,10 €	261 865,51 €	0,14%
Volume total acheté	297 592	330 653	307 393	291 488	285 412	-2,08%
Prix de l'eau moyen acheté €/m ³	0,68 €	0,69 €	0,66 €	0,90 €	0,92 €	2,27%

L'achat d'eau sur le secteur de Ex Chenal du Four se décompose ainsi :

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Brest Métropole pour Chenal du Four (m ³)	293461	0	0	0	0	0,00%
Prix de l'eau au m ³	0,5588 €	-	-	-	-	-
Montant achat annuel	163 986,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
-------------	------	------	------	------	------	-----------------

Achat Syndicat Bas Léon pour Chenal du Four (m ³)	4 131	330 653	307 393	291 488	285 412	-2,08%
Prix de l'eau au m ³	-	0,68640 €	0,66349 €	0,89711 €	0,91750 €	2,27%
Montant achat annuel	38 604,09 €	226 958,66 €	203 953,49 €	261 497,10 €	261 865,51 €	0,14%

➤ **Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Ploudalmézeau**

Achat d'eau Ploudalmézeau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 23-22
Montant achat annuel	222 382,10 €	269 078,49 €	241 537,95 €	289 868,84 €	326 689,46 €	12,70%
Volume total acheté	362 012	378 707	394 900	374 047	356 570	-4,67%
Prix de l'eau moyen acheté €/m ³	0,61 €	0,71 €	0,61 €	0,77 €	0,92 €	18,23%

L'intégralité de l'achat d'eau sur le secteur de Ploudalmézeau est réalisée auprès du Syndicat du Bas Léon.

➤ **Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Lampaul-Ploudalmezeau**

Achat d'eau Lampaul-Ploudalmezeau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant achat annuel	30 351,75 €	33 365,48 €	22 776,00 €	25 369,00 €	20 874,56 €	-13,40%
Volume total acheté	42 376	63 037	51 046	56 062	57 364	2,86%
Prix de l'eau moyen acheté €/m ³	0,72 €	0,53 €	0,45 €	0,45 €	0,36 €	-15,81%

L'intégralité de l'achat d'eau sur le secteur de Lampaul-Ploudalmézeau est réalisée auprès de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

➤ **Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Milizac-Guipronvel**

Achat d'eau Milizac-Guipronvel	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant achat annuel	103 028,30 €	58 345,73 €	56 239,74 €	77 026,29 €	65 148,18 €	-15,42%
Volume total acheté	150 640	56 970	58 690	70 014	70 495	0,69%
Prix de l'eau moyen acheté €/m ³	0,68 €	1,02 €	0,96 €	1,10 €	0,92 €	-16,00%

L'achat d'eau sur le secteur de Milizac-Guipronvel se décompose ainsi :

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Syndicat Bas Léon pour Milizac-Guipronvel (m ³)	150640	56970	58690	70014	70495	0,69%
Prix de l'eau au m ³	0,6839 €	1,0241 €	0,9583 €	1,1002 €	0,9242 €	-16,00%
Montant achat annuel	103 028,30 €	58 345,73 €	56 239,74 €	77 026,29 €	65 148,18 €	-15,42%

➤ **Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Saint-Renan**

Achat d'eau Saint-Renan	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant achat annuel	213 219,26 €	261 038,10 €	251 538,95 €	305 368,53 €	314 116,03 €	2,86%
Volume total acheté	369 596	388 137	388 076	368 912	342 872	-7,06%
Prix de l'eau moyen acheté €/m ³	0,58 €	0,67 €	0,65 €	0,83 €	0,92 €	10,68%

L'achat d'eau sur le secteur de Saint-Renan se décompose ainsi :

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Brest Métropole pour Saint Renan (m ³)	369 596	0	0	0	0	0,00%
Prix de l'eau au m ³	0,52410 €	-	-	-	-	-
Montant achat annuel	193 705,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Syndicat Bas Léon pour Saint Renan (m ³)	0	388137	388076	368912	342872	-7,06%
Prix de l'eau au m ³	-	0,6725 €	0,6482 €	0,8278 €	0,9161 €	10,68%
Montant achat annuel	19 514,00 €	261 038,10 €	251 538,95 €	305 368,53 €	314 116,03 €	2,86%

➤ **Détail sur le prix de l'eau achetée secteur Lanrivoaré – Treouergat**

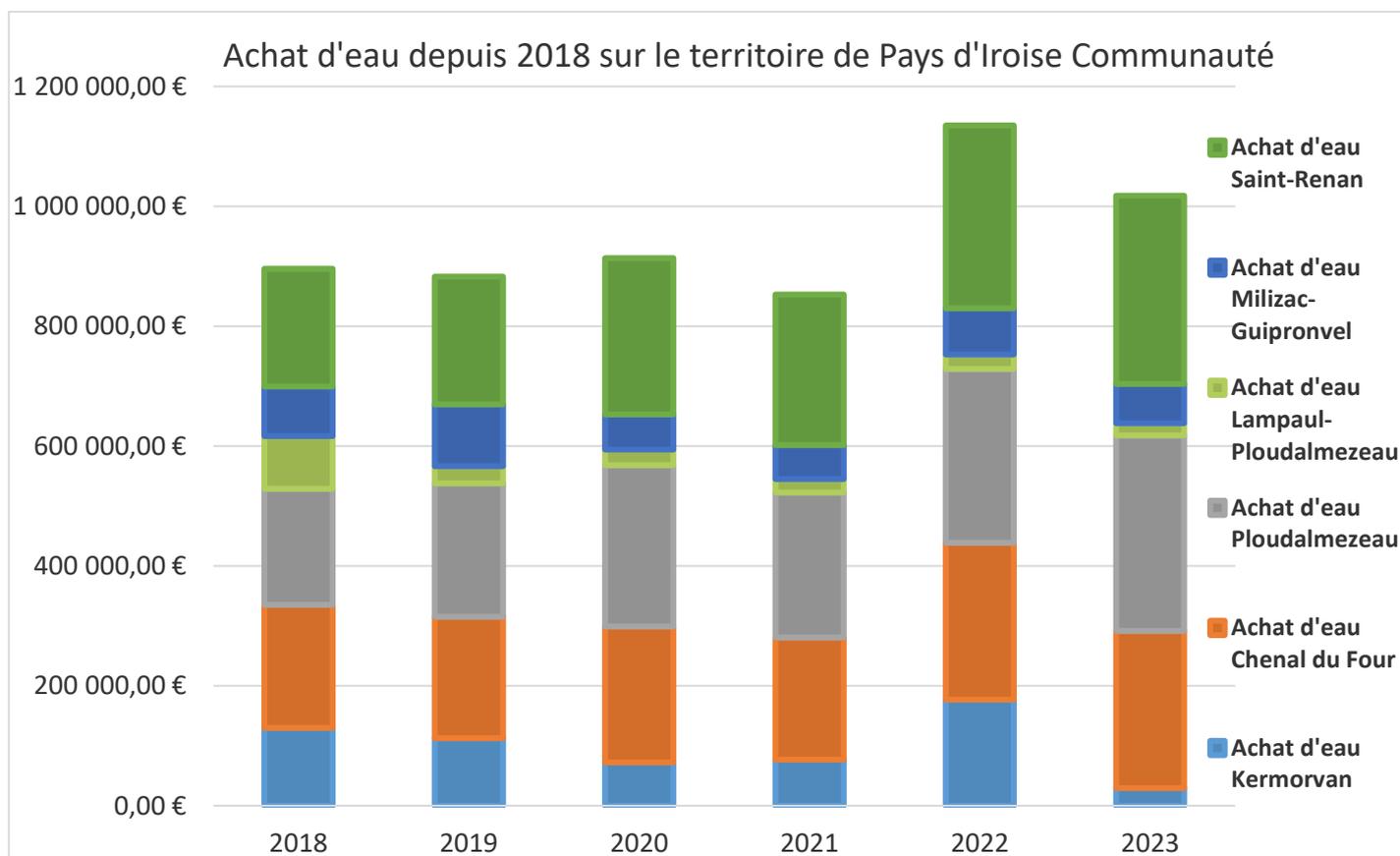
Au titre de la participation au Syndicat du Bas Léon Pays d'Iroise Communauté prenait en charge cette participation sur le secteur de Lanrivoaré – Treouergat, cette participation se décompose ainsi :

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Syndicat Bas Léon pour Lanrivoaré (m ³)	0	0	0	0	0	0,00%
Prix de l'eau au m ³	-	-	-	-	-	-
Montant achat annuel	3 531,00 €	3 411,12 €	3 411,12 €	4 181,62 €	0,00 €	-

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Achat Syndicat Bas Léon pour Treouergat (m ³)	0	0	0	0	0	0,00%
Prix de l'eau au m ³	-	-	-	-	-	-
Montant achat annuel	807,00 €	794,53 €	794,53 €	974,00 €	0,00 €	-

➤ **Bilan sur l'achat d'eau sur le territoire de Pays d'Iroise Communauté**

Achat d'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 23-22
Montant total achat d'eau	888 151,46 €	918 615,16 €	857 838,09 €	1 140 924,03 €	1 019 038,97 €	-10,68%



Le volume d'eau importé ayant baissé de 14,73 % en 2023, les dépenses d'achat d'eau sont en baisse de 10,68 %.

2.4. La production

Volumes produits (m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	6 008	7 361	7 768	7 679	6 506	-15,28%
Kermorvan	968 516	1 121 125	1 139 661	944 198	1 089 804	15,42%
Unité de production de Traon (Chenal du Four)	90 075	105 263	113 644	109 209	119 226	9,17%
Station de Pont Cleau (Milizac)	72 070	175 434	179 503	152 648	168 645	10,48%
Total	1 136 669	1 409 183	1 440 576	1 213 734	1 384 181	14,04%

La Communauté de Communes privilégie une réponse locale pour ses besoins en eau potable, notamment en optimisant ses moyens de production local.

2.5. La distribution

2.5.1. Les volumes exportés

Le territoire communautaire n'exporte pas d'eau potable.

2.5.2. La distribution d'eau sur le territoire

2.5.2.1. Les volumes mis en distribution et les volumes vendus

➤ Volume mis en distribution

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé et on retire le volume exporté. Dans le cas actuel, cela correspond uniquement au volume produit et importé, puisque le territoire communautaire n'exporte pas d'eau potable.

Volumes mis en distribution (m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	6 008	7 361	7 768	7 679	6 506	-15,28%
Kermorvan	1 126 273	1 237 129	1 184 426	1 148 441	1 139 525	-0,78%
Chenal du Four	412 264	402 855	444 297	400 697	402 056	1,29%
Lampaul-Ploudalmézeau	42 376	63 037	51 406	56 062	57 364	2,32%
Milizac-Guipronvel	222 710	232 404	240 435	222 662	239 140	7,40%
Ploudalmézeau	362 809	378 707	394 844	374 013	357 570	-4,40%
Saint Renan	369 596	388 137	388 076	368 912	342 872	-7,06%
Total	2 542 036	2 709 630	2 711 252	2 578 466	2 545 033	-1,30%

Il est à noter une baisse du volume mis en distribution sur la commune de Ploudalmézeau suite à la mise en place de recherches de fuites sur ce secteur ayant permis de réparer des dysfonctionnements structurels (casses, ruptures, fissures...) du réseau d'eau potable.

Il est à noter que le volume mis en distribution sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau confirme une erreur de comptage en 2020.

En moyenne, le volume de mise en distribution a réduit d'environ 1.30 % en 2023. En comparaison avec l'année 2021, cela représente une moins-value de 166 219 m³ mis en distribution.

Ce phénomène peut s'expliquer notamment par les actions de communication mises en place durant la période de sécheresse en 2022. En effet, les consommateurs ont pu être sensibilisés à la nécessité de réduire leur consommation d'eau potable pour préserver les ressources. Les collectivités ont également joué un rôle dans cette réduction de consommation d'eau potable en optimisant le nettoyage de voirie, les hydrocurages des réseaux d'eaux usées, les arrosages des espaces verts etc...

➤ Volume vendu aux usagers

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les abonnés non-domestiques sont ceux qui s'acquittent de la redevance de pollution non-domestique directement à l'Agence de l'Eau, du fait de l'importance de la pollution qu'ils rejettent, notamment les industriels.

Volumes vendus aux usagers (m ³) - Molène	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Abonnés domestiques	4 355	4 479	4 321	4 237	4 851	14,49%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	4 355	4 479	4 321	4 237	4 851	14,49%
Volumes vendus aux usagers (m ³) - Kermorvan	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Abonnés domestiques	908 544	978 202	1 046 970	1 027 162	978 862	-4,70%
Abonnés Gros consommateurs	5 500	5 500	2 680	3 758	0	-100%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	914 044	983 702	1 049 650	1 030 920	978 862	-5,05%
Volumes vendus aux usagers (m ³) - Chenal du Four	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Abonnés domestiques	321 897	344 170	341 793	339 430	316 997	-6,61%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	321 897	344 170	341 793	339 430	316 997	-6,61%

Volumes vendus aux usagers (m ³) - Lampaul-Ploudalmézeau						
	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Abonnés domestiques	52 755	38 834	40 557	39 531	35 415	-10,40%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	52 755	38 834	40 557	39 531	35 415	-10,41%
Volumes vendus aux usagers (m ³) - Milizac-Guipronvel						
	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Abonnés domestiques	184 874	207 570	214 834	206 766	196 019	-5,03%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	184 874	207 570	214 834	206 766	196 019	-5,20%
Volumes vendus aux usagers (m ³) - Ploudalmézeau						
	2020	2021	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Abonnés domestiques	232 532	232 921	287 975	282 672	280 595	-0,73%
Abonnés Gros consommateurs	33 079	32 153	0	0	0	0%
Abonnés communaux	8 253	7 567	0	0	0	0%
Total	273 864	272 641	287 975	282 672	280 595	-0,73%
Volumes vendus aux usagers (m ³) - Saint Renan						
	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Abonnés domestiques	321 448	316 473	335 419	316 086	317 032	0,34%
Abonnés Gros consommateurs	0	0	0	0	0	0%
Abonnés communaux	0	0	0	0	0	0%
Total	321 448	316 473	335 419	316 086	317 032	0,30%
Volumes vendus aux usagers (m ³)						
	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Total	2 073 237	2 167 869	2 274 549	2 219 642	2 129 771	-4,05%

Les volumes vendus ou volumes consommés comptabilisés, sont en baisse de 4.05% entre 2022 et 2023 et en hausse de 2.73% entre 2018 et 2023.

Cette baisse confirme bien l'impact des actions de communication durant la période de sécheresse en 2022.

➤ Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (abonnés domestiques et non domestiques), des consommations sans comptage et du volume de service du réseau.

Les consommations sans comptage correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaine sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée, on parle de volume de service.

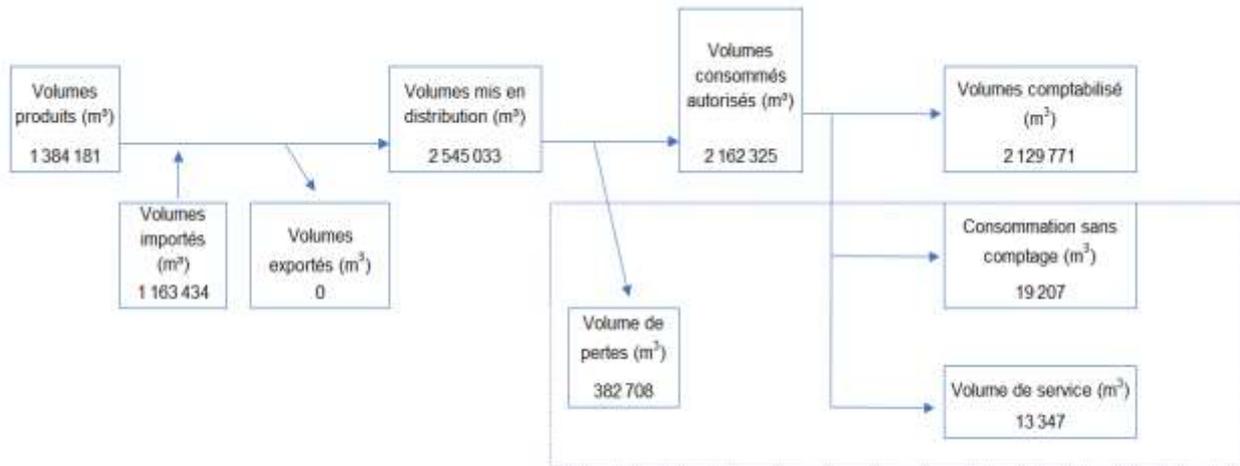
Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour l'hydrocurage ou la purge du réseau. Cette donnée est estimée à 0,7% du volume total pour les communes de la régie communautaire.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non-comptés.

Volumes consommés autorisés (m ³)		2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	Volumes comptabilisés	4 355	4 479	4 321	4 237	4 851	14%
	Consommations sans comptage	0	0	0	0	0	0%
	Volume de service	450	750	750	1660	248	-85%
	Total	4 805	5 229	5 071	5 897	5 099	-13,53%
Kermorvan	Volumes comptabilisés	908 544	978 202	1 046 970	1 027 162	978 862	-5%
	Consommations sans comptage	77	4 959	0	0	4 901	0%
	Volume de service	6 865	5 665	5 665	6 200	4 750	-23%
	Total	915 486	988 826	1 052 635	1 033 362	988 513	-4,34%
Chenal du Four	Volumes comptabilisés	321 897	344 170	341 793	339 430	316 997	-7%
	Consommations sans comptage	50	1348	0	0	1334	0%
	Volume de service	6 160	4 980	4 980	5 155	2 876	-44%
	Total	328 107	350 498	346 773	344 585	321 207	-6,78%
Lampaul Ploudalmézeau	Volumes comptabilisés	52 755	38 834	40 557	39 531	35 415	-3%
	Consommations sans comptage	0	0	0	1 978	0	0%
	Volume de service	369,285	272	284	277	248	-3%
	Total	53 124	39 106	40 841	41 786	35 663	2,31%
Milizac-Guipronvel	Volumes comptabilisés	184 874	207 570	214 834	206 766	196 019	-4%
	Consommations sans comptage	0	0	2 099	2 184	6 268	0%
	Volume de service	1 294	1 453	1 504	1 447	1 372	-4%
	Total	186 168	209 023	218 437	210 397	203 659	-3,20%
Ploudalmézeau	Volumes comptabilisés	232 532	272 641	287 975	282 672	280 595	-1%
	Consommations sans comptage	1 240	1 241	947	5 424	5 383	-1%
	Volume de service	1 750	1 938	2 022	2 758	1 634	-41%
	Total	235 522	275 820	290 944	290 854	287 612	-1,11%

Saint Renan	Volumes comptabilisés	321 448	316 473	335 419	316 086	317 032	-6%
	Consommations sans comptage	1 200	1 200	7 842	7 404	1 321	-6%
	Volume de service	2 250	2 215	2 348	2 213	2 219	-6%
	Total	324 898	319 888	345 609	325 703	320 572	-1.58%
Total	2 048 111	2 188 390	2 300 310	2 252 584	2 162 325	-4,01%	

2.5.2.2. Bilan des volumes mis en œuvre sur le service en 2023



En 2023, le territoire communautaire a importé 45,71 % du volume mis en distribution contre 52,93 % en 2022.

En l'état actuel des réseaux et des interconnexions de sécurité mises en place sur le territoire, l'achat d'eau ne pourra descendre en dessous du seuil de 45%. L'année 2023 a donc été optimisée pour permettre d'utiliser au maximum la ressource disponible du territoire.

Le schéma directeur patrimonial d'eau potable avait pour mission d'évaluer les interconnexions de distribution propre au territoire de Pays d'Iroise Communauté. Cela a notamment permis de mettre en avant, la possibilité d'utiliser la ressource de Kermorvan lorsque celle-ci est abondante (période hivernale) afin d'alimenter d'autres secteurs du territoire.

Une alimentation du futur château d'eau de la commune de Saint-Renan est en étude en 2023. Celle-ci sera présentée aux élus en 2024. Cette étude a pour objectif d'optimiser la ressource propre au territoire afin de garantir aux consommateurs un meilleur contrôle de Pays d'Iroise Communauté sur le prix de l'eau.

Le volume de perte est de 15,04 % sur l'ensemble du territoire communautaire, soit un rendement des réseaux d'eau potable communautaire de **84,96%** contre **87,12%** en 2022.

Le détail du rendement par secteur est affiché au chapitre 2.7.

Cela représente un débit de fuite de 43.68 m3/h soit 12,13 litres par seconde.

2.5.2.3. Le réseau de distribution

➤ Stockage et surpression

Les ouvrages du territoire sont répertoriés dans le tableau suivant :

Communes	Nb Réservoirs	Vol. Réservoir (m3)	Nb Surpresseurs	Débits Surpresseurs (m3/h)
Brélès	1	500		
Lampaul-Plouarzel			1	5
Lampaul-Ploudalmézeau			1	5
Landunvez	2	500		
Lanildut	1	150		
Le Conquet				
Locmaria-Plouzané	1	1000		
Milizac-Guipronvel	1	300		
Molène	5	586		
Plouarzel	1	500		
Ploudalmézeau	1	1000		
Plougonvelin				
Ploumoguer	2	2000	1	15
Plourin			1	10
Porspoder				
Saint-Renan	2	1500		
Trébabu				
TOTAL	17	8036	4	35

Ex Kermorvan
Ex Chenal du Four
Ploudalmézeau
Régie

➤ Linéaire de réseau

Linéaire de réseau hors branchements (km)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Brélès	38,12	38,12	38,12	37,75	37,95	0,53%
Lampaul-Plouarzel	26,97	26,97	26,97	36,36	26,36	0,00%
Lampaul-Ploudalmézeau	22,2	22,28	22,28	23,90	23,64	-1,09%
Landunvez	55,53	55,68	55,68	58,86	58,95	0,15%
Lanildut	24,6	24,6	24,60	24,76	24,84	0,32%
Le Conquet	43,98	44,28	44,28	44,91	45,34	0,96%
Locmaria-Plouzané	91,69	91,7	91,70	90,11	90,16	0,06%
Milizac-Guipronvel	92,49	92,49	92,02	98,51	98,98	0,48%
Molène	5,64	5,64	5,64	5,82	5,82	0,00%
Plouarzel	102,15	102,53	102,53	104,02	104,03	0,01%
Ploudalmézeau	109,29	109,7	109,70	115,03	115,92	0,77%
Plougonvelin	74,74	75	75,00	75,35	76,27	1,22%
Ploumoguer	87,41	87,61	87,61	89,33	89,34	0,01%
Plourin	49,1	49,1	49,10	53,19	53,28	0,17%
Porspoder	42,21	42,21	42,21	42,29	42,37	0,19%
Saint-Renan	78,72	78,12	78,12	81,53	82,09	0,69%
Trébabu	12,73	12,73	12,73	12,73	12,75	0,16%
Total	957,57	958,76	958,29	984,45	988,09	0,37%

La mise en place d'une politique d'intégration des plans de récolement dans un Système d'Information Géographique (SIG) a permis de remettre à jour les plans entre 2021 et 2022. C'est la raison pour laquelle le linéaire de réseau a fortement évolué entre ces deux années. Il n'y a pas eu d'extension d'eau potable notable.

➤ Branchements

Branchements	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	236	245	246	250	249	-0,40%
Kermorvan	11 561	12 195	12 296	12 813	12 983	1,33%
Chenal du Four	4 452	4 581	4 581	4 826	4 925	2,05%
Lampaul-Ploudalmézeau	420	426	429	428	436	1,87%
Milizac-Guipronvel	1 926	2 019	2 084	2 149	2 079	3,90%
Ploudalmézeau	3698	3739	3802	3878	3902	0,62%
Saint Renan	3 254	3 356	3 531	3 440	3 520	6,67%
Total	25 547	26 561	26 969	27 784	28 094	1,12%

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable² [P103.2B] est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2019	2020	2021	2022	2023
Molène	85	49	49	49	51
Kermorvan - Chenal du Four	70	70	87	87	91
Lampaul-Ploudalmézeau	25	25	25	50	78
Milizac-Guipronvel	25	25	37	50	78
Ploudalmézeau	10	10	10	10	52
Saint Renan	25	25	25	50	75

Le détail complet par secteur est en annexe

Cette évolution de l'indice patrimoniale s'explique par la mise en place d'une politique d'intégration des plans de récolement permettant notamment de récupérer les caractéristiques des canalisations. Le personnel alloué à cette mission est également en hausse, ce qui permet une meilleure connaissance, et donc fiabilisation, des caractéristiques des réseaux.

Depuis la prise de compétence de l'eau en régie, la fiabilisation de la donnée sur le SIG permet d'affiner les recherches sur les différents éléments manquants, ce qui participe à une meilleure connaissance du patrimoine.

A noter que sur le secteur de Ploudalmézeau, en Délégation de Service Public, l'indice transmis par le délégataire SUEZ n'a pas été retranscrit dans ce rapport. En effet, Pays d'Iroise Communauté a reçu partiellement les éléments nécessaires pour valider l'indice affiché par le délégataire. De cette manière, l'indice sur Ploudalmézeau a été calculé en fonction des éléments en possession de Pays d'Iroise Communauté.

2.6. Les interventions et travaux sur le territoire

➤ Interventions sur les ouvrages de production / stockage

Lavage annuel des réservoirs	
Site	Date
Brendégué	11/10/2023
Lanoulouman	12/09/2023
Blancs Sablons	13 et 14/09/2023
Kerveledan	10 et 11/10/2023
Bâche eau traitée Kermorvan	18/10/2023
Kergroades	14 et 15/09/2023
La Tour	11/10/2023
Le Glizit	13/09/2023
Keradraon	A l'arrêt
Tremazan	10/10/2023
Bâche eau traitée Le Traon	02/03/2023
Ploudalmézeau	Non communiqué
Molène	Non communiqué
Saint-Renan réservoir	29/01/2024
Saint-Renan château d'eau	Droit de retrait non réalisé
Milizac château d'eau	27 et 28 novembre 2023
Usine PontCleau	27 et 28 novembre 2023
Usine Langoadec	27 et 28 novembre 2023
Guipronvel château d'eau	27 et 28 novembre 2023

Ex Kermorvan
Ex Chenal du Four
Ploudalmézeau
Molène
Régie

Pour Molène, l'exploitation courante et le lavage du réservoir sont réalisés sous forme de prestation de service à la demande de la mairie au délégataire Eau du Ponant.

➤ Renouvellements

Pays d'Iroise Communauté a souhaité engager à l'échelle de son territoire une étude patrimoniale avec établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Ce dernier constitue un document de référence - important pour la planification des travaux - demandé par les financeurs à l'appui des demandes de subvention et dossiers de travaux. Il sert également de guide pour la planification budgétaire.

L'étude débutée en 2019 avait ainsi pour objectif de définir une stratégie globale permettant une gestion optimale de la ressource en eau, des réseaux et de ses infrastructures associées et à venir, tout en prenant en considération les évolutions d'urbanismes et démographiques du territoire.

Les différentes phases du schéma directeur patrimonial d'eau potable ont été les suivantes :

1. État des lieux des systèmes d'alimentation en eau potable ;
2. Mise à jour cartographique et modélisation du réseau d'eau potable ;
3. Bilan ressource besoins et sécurisation de l'alimentation ;
4. Optimisation de la sectorisation ;
5. Propositions de travaux et de plan pluriannuel d'investissement.

La première phase du schéma directeur est très importante et elle a demandé un investissement de temps conséquent qui permet par la suite de prioriser les investissements dans les prochaines années.

La ressource en eau est vitale et contribue à l'attractivité même du territoire. C'est une condition nécessaire à la qualité de vie de ses habitants et au développement économique et touristique du territoire.

Dans un contexte de changement climatique et de multiplications prévisibles d'épisodes de sécheresse, une attention particulière est portée par ce schéma directeur sur les ressources en eau. Il est notamment nécessaire d'anticiper le renouvellement des réseaux pour limiter les pertes en eau, d'étudier et anticiper les futures ressources locales de production d'eau potable ou encore d'étudier les sécurisations d'alimentation possibles à mettre sur l'ensemble du territoire.

Ce schéma directeur méritera d'être accompagné par des actions de prévention en direction de la population et du monde économique pour optimiser les consommations d'eau.

En synthèse, les axes majeurs de la feuille de route sur 20 ans sont déclinés ci-dessous :

Objectifs des investissements	Coût	Répartition
Amélioration de la qualité de l'eau	133 975 €	0,1%
Amélioration des pressions faibles	2 490 770 €	2,4%
Amélioration du niveau de service	554 838 €	0,5%
Compteurs : neufs/renouvellement	8 053 936 €	7,8%
Études : diagnostic/réglementaire	5 687 003 €	5,5%
Ouvrages : réhabilitation/renouvellement	11 596 812 €	11,3%
Ouvrages : travaux neufs	4 782 325 €	4,7%
Réduction des pressions fortes	51 260 €	0,0%
Réduction des vitesses fortes	116 500 €	0,1%
Réseau : extension	4 355 640 €	4,2%
Réseau : renouvellement	59 037 217 €	57,5%
Sécurisation	5 825 000 €	5,7%
TOTAL	102 685 275 €	100,00%

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) répond aux objectifs fixés de concilier notamment les impératifs d'amélioration de la production, de distribution, en maintenant une qualité sanitaire satisfaisante tout en anticipant les sécurisations intracommunautaires en lien avec les perspectives de développement territorial.

Ce schéma directeur a également mis en avant qu'il était nécessaire d'établir une politique de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

En effet, les réseaux sont vieillissants ce qui augmente la perte en eau et diminue les rendements, il est nécessaire pour la Communauté du Pays d'Iroise d'introduire une démarche de renouvellement des réseaux, progressivement. Ainsi, il a été décidé d'atteindre un taux de renouvellement de 1,1% d'ici les prochaines années. Actuellement, le taux de renouvellement des dernières années était de l'ordre de 0,2%. En d'autres termes, cela représente plus de 10 kilomètres de réseaux à renouveler chaque année.

Cela nécessite également une anticipation des communes sur leur aménagement de voirie.

Ce schéma directeur de l'eau potable, cadre de référence de l'action communautaire, supposera une évaluation régulière afin de pouvoir l'adapter autant que besoin aux évolutions à venir.

- **Travaux de renouvellement sur les ouvrages de production / stockage**

Renouvellement sur les installations		
Secteurs	Travaux réalisés	Montant (HT)
Saint-Renan	Renouvellement Clapet anti retour pompe surpresseur château d'eau	274,80 €
	Renouvellement Hydrovar pompe surpresseur château d'eau	2 825,58 €
	Mise en place caillebotis Réservoir St Renan	1 906,00 €
	Mise en place chloration réservoir St Renan	15 225,95 €
	Renouvellement canalisation alimentation réservoir semi-enterré St Renan	5 166,35 €
	Mise en place analyseur réservoir St Renan (chlore, PH, turbidité)	18 364,43 €
Milizac-Guipronvel	Réparation pompe filtration station Langoadec	55,00 €
	Renouvellement extenseur Ethernet station Langoadec	1 699,00 €
	Renouvellement turbidimètre station Langoadec	9 375,70 €
	Renouvellement porte château d'eau Milizac	2 463,30 €
	Renouvellement porte station Langoadec	2 142,60 €
	Mise en place débitmètre sur distribution château d'eau Milizac	4 462,00 €
	Mise en place débitmètre sur alimentation château d'eau Guipronvel	4 462,00 €
	Renouvellement vannes station Langoadec	979,20 €
Renouvellement conduite lavage station PontCleau	42 516,21 €	
Ploudalmezeau	Renouvellement serrure château d'eau Ploudalmezeau	597,31 €
	Renouvellement coffret électrique alimentation crêperie	12 442,74 €
	Renouvellement menuiseries château d'eau Ploudalmezeau	3 919,89 €
	Renouvellement télégestion comptage sectorisation Pen Ar Valy	820,03 €
Molène	Renouvellement vanne eau brute impluvium	Non précisé par délégataire
	Unité de désalinisation	27 012,00 €
CDF - SEK	Renouvellement trappe et barres anti-chutes suite vol château d'eau Kergroadec	Non précisé par délégataire

	Renouvellement vanne de régulation château d'eau La Tour	Non précisé par délégataire
	Pose vanne régulation sur le by-pass de distribution château d'eau La Tour	Non précisé par délégataire
	Renouvellement canalisations HTA usine Kermorvan	Non précisé par délégataire
	Renouvellement onduleur usine Kermorvan	Non précisé par délégataire
	Renouvellement compteur de forage usine Le Traon	Non précisé par délégataire

- **Taux moyen de renouvellement des canalisations**

Taux de renouvellement moyen sur 5 ans [P107.2]	2019	2020	2021	2022	2023
Molène	0,00%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%
Kermorvan	0,34%	0,0021%	0,3971%	0,4127%	0,3234%
Chenal du Four	0,10%	0,0012%	0,1532%	0,1333%	0,1711%
Lampaul-Ploudalmézeau	0,00%	0,0019%	0,2356%	0,1757%	0,0000%
Milizac-Guipronvel	0,00%	0,0000%	0,2709%	0,2024%	0,2916%
Ploudalmézeau	0,00%	0,0040%	0,6211%	0,8430%	0,5134%
Saint Renan	0,00%	0,0000%	0,1703%	0,2631%	0,5926%

- Listes des principaux tronçons renouvelés

2023		
Commune	Localisation	Longueur renouvelé (ml)
Kermorvan	Renouvellement réseau Rue de Kéramelon LAMPAUL-PLOUARZEL	171,64
	Renouvellement réseau Impasse Hent An Illis LAMPAUL-PLOUARZEL	200,55
Chenal du Four	Renouvellement réseau Rue du Cosquer PORSPODER	332,57
	Renouvellement réseau Rue du Severn PORSPODER	82,14
Régie	Renouvellement réseau Rue Racine SAINT-RENAN	167,17
	Renouvellement réseau Moustier-Armorique SAINT-RENAN	1192,67
	Renouvellement réseau Rue du Vizac MILIZAC-GUIPRONVEL	445,76
TOTAL		2 592,50

Le renouvellement des réseaux est en baisse en 2023, celui-ci passe de 0.2900 % (5.163 km de réseaux d'eau potable renouvelés) en moyenne sur l'ensemble du territoire communautaire en 2022 à 0.2703 % (2.592 km de réseaux d'eau potable renouvelés) en moyenne en 2023.

Un renouvellement entre **1.0 %** et **2.0 %** est nécessaire pour permettre une bonne gestion de la durée de vie des réseaux d'eau potable.

Ce taux de renouvellement est à accroître dans les années à venir, le schéma directeur patrimonial d'eau potable a établi un plan de charge ciblant les tronçons prioritaires afin de réaliser 1.1 % de renouvellement chaque année.

- **Taux de renouvellement des compteurs**

Renouvellement des compteurs - Molène		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs		202	208	210	214	219
Nombre de compteurs renouvelés		0	22	3	0	1
Taux de compteurs renouvelés		0,00%	10,58%	1,43%	0,00%	0,46%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans		0	80	75	73	71
Renouvellement des compteurs - Kermorvan		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs		12 002	12 276	12 439	12 649	17 543
Nombre de compteurs renouvelés		656	984	316	1156	931
Taux de compteurs renouvelés		5,47%	8,02%	2,54%	9,14%	5,31%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans		2 092	1 522	1 764	1 326	1 411
Renouvellement des compteurs - Chenal du Four		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs		4 548	4 590	4 644	4 684	3 904
Nombre de compteurs renouvelés		159	512	56	389	532
Taux de compteurs renouvelés		3,50%	11,15%	1,21%	8,30%	13,63%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans		904	502	533	514	115
Renouvellement des compteurs - Ploudalmézeau		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs		3 691	3 741	3 804	3 882	272
Nombre de compteurs renouvelés		24	32	348	860	8
Taux de compteurs renouvelés		0,65%	0,86%	9,15%	22,15%	2,94%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans		1 234	1 285	1 112		45
Renouvellement des compteurs - Lampaul-Ploudalmezeau		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs		425	426	428	427	3 568
Nombre de compteurs renouvelés		7	3	2	65	211
Taux de compteurs renouvelés		1,65%	0,70%	0,47%	15,22%	5,91%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans		179	189	224	161	1 248
Renouvellement des compteurs - Saint-Renan		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs		3 345	3 385	3 566	3 502	2 104
Nombre de compteurs renouvelés		46	32	80	59	107
Taux de compteurs renouvelés		1,38%	0,95%	2,24%	1,68%	5,09%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans		1 481	1 466	1 464	1 329	967
Renouvellement des compteurs - Milizac-Guipronvel		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs		1 978	2 016	2 077	2 147	219
Nombre de compteurs renouvelés		100	18	51	69	1
Taux de compteurs renouvelés		5,06%	0,89%	2,46%	3,21%	0,46%
Nombre de compteurs de plus de 15 ans		1 025	1 028	1 080	1 051	71

En 2023, 1 790 compteurs, tous diamètres confondus ont été renouvelés, soit 6.48 % du parc compteurs.

À fin 2023, 13.97 % des compteurs ont un âge supérieur à 15 ans contre 16,19 % en 2022. Le rythme de renouvellement est donc à poursuivre pour permettre une meilleure maîtrise du vieillissement du parc compteurs.

Pays d'Iroise Communauté est entré en 2020 en phase de test pour la mise en place de compteurs communicants (télérelève) chez l'abonné sur les secteurs de Saint-Renan, Milizac-Guipronvel et Lampaul-Ploudalmezeau.

La phase de test s'est poursuivie en 2023 et ainsi le parc de compteurs communicants sur les communes de Saint-Renan, Milizac-Guipronvel et Lampaul-Ploudalmezeau est supérieur à 800 compteurs.

Cette phase se poursuivra en 2024, dans le cadre de la programmation des logiciels récupérant les données des compteurs et du traitement automatique de celles-ci dans le logiciel de facturation de Pays d'Iroise Communauté.

Il est attendu une mise en production du parc des compteurs communicants en 2026.

En annexe les pyramides d'âges de compteur de chacun des secteurs.

➤ Travaux sur le réseau

● Extension du réseau d'eau potable

Les travaux de création de réseaux ne sont pas intégrés dans l'indicateur « Taux moyen de renouvellement des canalisations ».

Le tableau ci-dessous reprend les principales opérations réalisées en 2023.

2023		
Commune	Localisation	Longueur extension du réseau (ml)
Kermorvan	Lotissement Kernafran LE CONQUET	177,77
	Résidence de Kerlannou LOCMARIA-PLOUZANÉ	152,49
	Lotissement Le Gall LOCMARIA-PLOUZANÉ	79,86
	Lotissement les terrasses de Trégana phase 2 LOCMARIA-PLOUZANÉ	186,88
	Lotissement L'Orée du Bois PLOUGONVELIN	169,7
	Lotissement Park An Ty 1 PLOUGONVELIN	122,61
	Lotissement Le Vallon des Tourterelles PLOUGONVELIN	43,42
	Lotissement Poulyot PLOUGONVELIN	79,41
	Lotissement Le Champ des Marguerites PLOUGONVELIN	185,77
	ZA de Toul An Ibil PLOUGONVELIN	73,72
	Lotissement Ty Gwen PLOUMOGUER	497,53
	Lotissement Le Clos de Trézien PLOUARZEL	170,03
	Lotissement Kerarmel PLOUARZEL	143,18
Chenal du Four	Lotissement Park Mein - Ecoquartier BRELES	203,7
	Lotissement Park Kreiz PLOURIN	375,52
	Lotissement Le Neizic PLOURIN	257,55
Ploudalmézeau	Lotissement Korn Ar Vally	55,12
Régie	Lotissement Godebert LAMPAUL-LOUDALMEZEAU	44,33
	Projet cœur bourg rue Général De Gaulle MILIZAC- GUIPRONVEL	185,8
	Lotissement Bellevue MILIZAC-GUIPRONVEL	20,74
	Lotissement Ty Kerlin MILIZAC-GUIPRONVEL	149,3
TOTAL		3 374,43

- **Branchements neufs**

En 2023, 310 branchements supplémentaires sont comptabilisés, dont des branchements issus d'opérations d'aménagement de lotissement et des branchements réalisés sous devis du délégataire du service public ou en régie du service eau et assainissement.

Branchements	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	236	245	246	250	249	-0,40%
Kermorvan	11 561	12 195	12 296	12 813	12 983	1,33%
Chenal du Four	4 452	4 581	4 581	4 826	4 925	2,05%
Lampaul-Ploudalmézeau	420	426	429	428	436	1,87%
Milizac-Guipronvel	1 737	1 805	1 889	2 001	2 079	3,90%
Ploudalmézeau	3 698	3739	3802	3878	3902	0,62%
Saint Renan	2 965	3 039	3 230	3 300	3 520	6,67%
Total	25 547	26 561	26 969	27 784	28 094	1,12%

* La baisse de 91 branchements sur Saint-Renan est surtout liée à une mise à jour quotidienne de la base de données avec notamment les enquêtes des techniciens réseaux sur des branchements fermés depuis de longues années.

Le nombre total de branchements recensés sur le territoire de la Communauté de Communes est de 28 094. Il a augmenté de 1.12% entre 2022 et 2023.

2.7. Les performances du réseau

2.7.1. Le rendement

➤ Définition

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites et d'autre part les différents prélèvements d'eau sur le réseau (défense incendie, purge de réseau, détournement d'eau...) qui ne sont pas mesurés.

Il se calcule en faisant le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé sur 365 jours} + \text{Volumés vendus en gros (exporté)}}{\text{Volumés produits} + \text{Volumés achetés en gros (importé)}}$$

➤ Rendement du service

Le rendement du réseau⁴ [P104.3] est encadré par la loi Grenelle 2 qui impose un seuil minimum à atteindre de 67,3 % avec les données 2023.

Rendement du réseau (%)	2019	2020	2021	2022	2023
Molène	79,98%	71,04%	65,28%	76,79%	78,37%
Kermorvan	81,77%	78,82%	89,10%	89,93%	86,75%
Chenal du Four	79,59%	87,00%	78,05%	84,58%	79,89%
Lampaul-Ploudalmézeau	125,36%	62,04%	79,45%	74,53%	62,17%
Milizac-Guipronvel	83,59%	89,94%	90,85%	94,49%	82,54%
Ploudalmézeau	64,92%	72,83%	73,69%	77,77%	80,44%
Saint Renan	87,91%	82,42%	89,06%	88,29%	93,11%
Seuil Grenelle 2	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%

Le seuil minimum de rendement imposé par la loi Grenelle 2 n'est pas respecté sur la commune de Lampaul-Ploudalmezeau. Le Service Eau et Assainissement a identifié la problématique sur un réseau de distribution en fonte grise de 2,4 km. En 2023, l'étude de renouvellement a été lancée et les travaux devraient être entrepris en 2024.

Il est à noter un rendement en hausse sur les secteurs de Molène, Ploudalmézeau et Saint-Renan

Les rendements des secteurs de Kermorvan, Chenal du Four subissent une baisse mesurée.

Le rendement du secteur de Milizac-Guipronvel subit une baisse importante et dont l'accélération de la fiabilisation de la sectorisation des réseaux d'eau potable est à opérer.

Ci-dessous, la localisation du projet de renouvellement sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau :

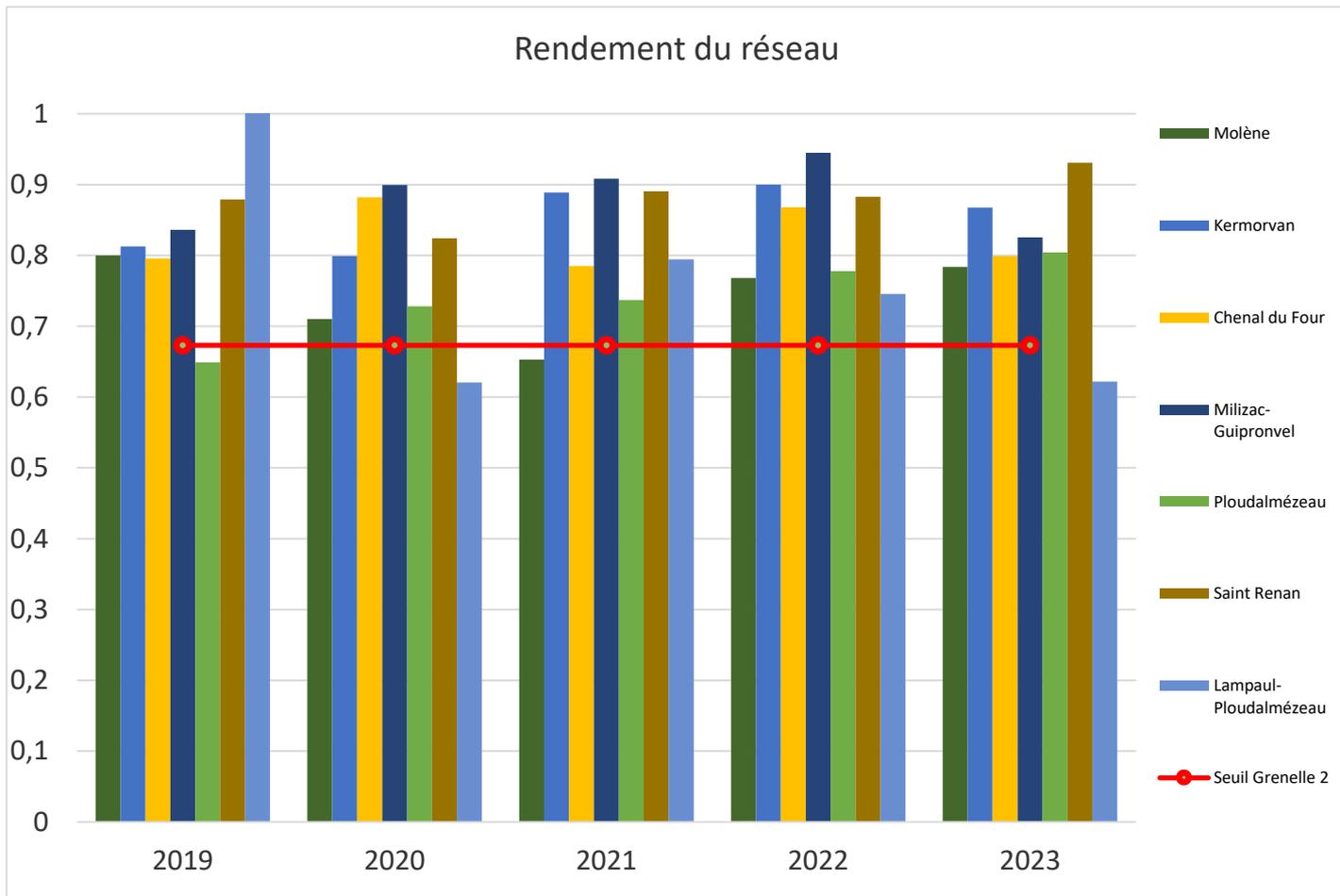


FIGURE 4 : PRESENTATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT – CARPONT 1



FIGURE 5 : PRESENTATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT – CARPONT 2

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des rendements de chacun des secteurs.



Le Schéma directeur sur l'eau potable, réalisé en 2022, a permis de mettre en avant la nécessité d'installer des compteurs de sectorisation supplémentaires sur l'ensemble du territoire. Pour rappel, les compteurs de sectorisations ont pour but de comptabiliser les volumes mis en distribution et d'analyser, par secteur, les potentielles fuites en eau.

Il n'avait pas été préconisé de mettre de compteur de sectorisation supplémentaire sur la commune de Lampaul-Ploudalmézeau, puisque cette dernière est déjà décomposée en trois grands secteurs. Il sera nécessaire de mettre en place une politique de gestion de fuite, et potentiellement, de procéder à une sectorisation plus fine sur la Commune de Lampaul-Ploudalmézeau.

Afin de maintenir des rendements convenables et de mettre en place une politique de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, il est nécessaire que la Communauté du Pays d'Iroise continue de développer et de mettre les moyens. En effet, les compteurs de sectorisation couplés aux compteurs communicants permettront de mieux cibler les fuites par « secteur » et de réduire de cette manière les pertes en eau. Enfin, la mise en place d'outils digitaux confortera le diagnostic permanent et permettra une gestion en temps réel des dysfonctionnements remontés quotidiennement.

Actuellement, le Service Eau et Assainissement est en phase de développement sur ces outils.

2.7.2. L'indice linéaire des volumes non comptés

➤ Définition

Les indices linéaires, volumes de pertes ramenés à une longueur de réseau, ne dépendent pas directement de la consommation, contrairement au rendement. Ils permettent ainsi de calculer une performance sans intégrer l'impact de la variation des consommations.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

➤ Indice linéaire des volumes non comptés du service

Aucune exigence réglementaire ou contractuelle n'encadre l'indice linéaire des volumes non comptés⁶ [P105.3].

Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	0,80	1,60	1,62	1,62	0,78	-51,92%
Kermorvan	1,07	1,10	0,86	0,73	0,99	36,27%
Chenal du Four	0,85	1,08	1,03	0,73	1,07	47,54%
Lampaul-Ploudalmézeau	0,56	2,98	1,24	1,89	2,54	34,24%
Milizac-Guipronvel	1,79	0,74	0,71	0,44	1,19	169,98%
Ploudalmézeau	2,23	2,58	2,70	2,18	1,82	-16,37%
Saint Renan	1,91	2,51	1,77	1,77	1,76	-0,36%

L'indice linéaire des volumes non comptés en 2023 est globalement en hausse de 31.34 % par rapport à 2022.

2.7.3. L'indice linéaire de pertes

➤ Définition

L'indice linéaire des pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

Pour l'indice linéaire de pertes, aucune exigence règlementaire n'existe. Des valeurs de référence permettent d'apprécier la valeur de l'indice linéaire de pertes selon la catégorie du réseau :

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	< 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvais	ILP ≥ 4	ILP ≥ 8	ILP ≥ 15

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse détermine la catégorie du réseau avec l'indice linéaire de consommation (ILC) qui se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volumes vendus en gros (exporté)}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

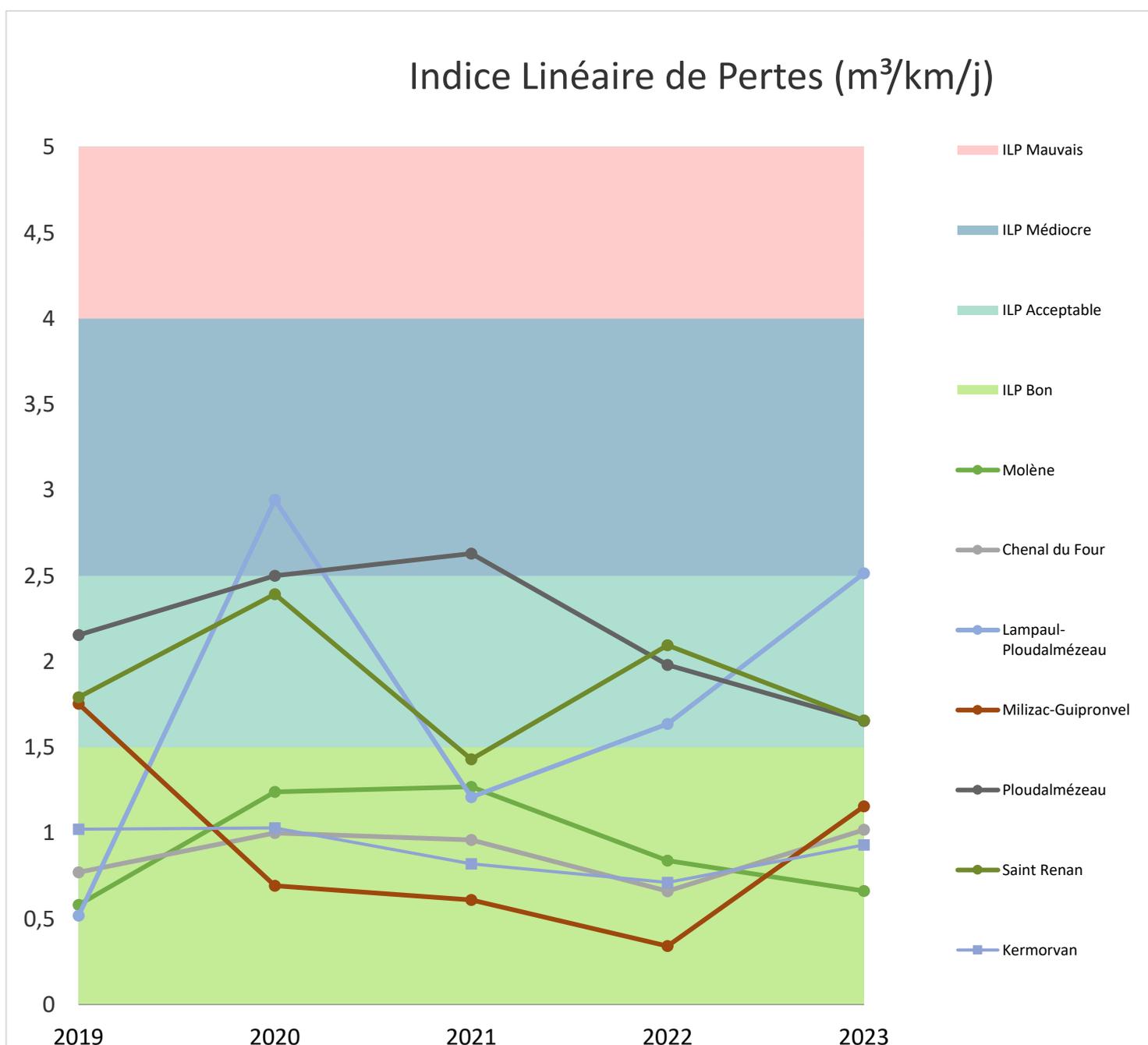
CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
ILC (m³/km/j)	< 10	10 ≤ ILC < 30	≥ 30

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'indice linéaire de consommation 2022 est de 6.1 m³/km/j il est donc inférieur à 10 m³/km/j. Le réseau est donc rural.

➤ Indice linéaire de perte du service

L'indice linéaire de perte est en hausse de 37.98 % par rapport à 2022.

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène	0,58	1,24	1,27	0,84	0,66	-21,04%
Kermorvan	1,02	1,03	0,82	0,70	0,93	30,80%
Chenal du Four	0,77	1,00	0,96	0,78	1,02	54,04%
Lampaul-Ploudalmézeau	0,52	2,94	1,21	1,64	2,52	53,68%
Milizac-Guipronvel	1,75	0,69	0,61	0,34	0,98	187,92%
Ploudalmézeau	2,15	2,50	2,63	1,98	1,65	-16,52%
Saint Renan	1,79	2,39	1,43	2,10	1,61	-23,03%



2.8. La qualité de l'eau

➤ Analyse de l'eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par le Délégué et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

Les paramètres analysés sont physico-chimiques et caractérisent la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).

Le taux de conformité⁷ des analyses de l'ARS en 2023 sur les paramètres biologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1] est détaillé par secteur ci-dessous :

Analyse de l'eau distribuée - Molène	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de prélèvements Microbiologiques	11	12	10	10	10
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	1	1	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	91,00%	91,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	10	12	10	10	10
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	1	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	91,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	Saturation du filtre à charbon actif et dépassements faibles sur les paramètres Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs et E. Coli	Les principaux dépassements physico-chimiques constatés sont consécutifs à la saturation du filtre à charbon actif (paramètre carbone organique total). Il n'y a pas de dépassement sur les paramètres bactériologiques.	Carbone organique total dépassement régulier	Carbone organique total dépassement régulier	On observe également pour l'année 2023, les dépassements des références de qualité suivants : - L'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact

Analyse de l'eau distribuée - Kermorvan	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de prélèvements Microbiologiques	45	45	45	46	47
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	3	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	98,40%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	59	50	54	51	51
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	1	0	4	11	3
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	99,40%	100,00%	92,59%	78,43%	94,12%
Paramètres non conformes	-	-	Esa métolachlore sur usine de Kermorvan 4 dépassements Dépassement référence qualité coloration eau brutes de Kermorvan le 3/11/2021	Esa métolachlore sur usine de Kermorvan 5 dépassements Trihalométhanes (4 substances) réservoir Brendegué Esa métolachlore sur réservoir Brendegué 5 dépassements	Présence de Trihalométhanes (4 substances) à une concentration supérieure à la limite de qualité a été observée ponctuellement fin 2023 (maximum de 8 jours) Eau distribuée présente régulièrement une concentration en carbone organique total (COT) supérieure à la référence de qualité fixée à 2 mg/L (3 prélèvements non-conformes sur 9 prélèvements réalisés) à Kermorvan;

Analyse de l'eau distribuée - Chenal du Four	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de prélèvements Microbiologiques	25	25	25	25	36
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	2	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	98,40%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	51	32	25	27	38
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	28	0	1	4	1
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	81,50%	100,00%	96,00%	85,19%	97,37%
Paramètres non conformes	Dépassements sur la teneur en chlorures des eaux brutes du forage de Kerenneur	-	Equilibre calcocarbonique Esa métolachlore sur usine de du Traon 1 dépassement Dépassements sur la teneur en chlorures des eaux brutes du forage de Kerenneur le 7/10/21	Bactéries coliformes /100ml-MS Equilibre calcocarbonique Esa métolachlore sur usine de du Traon 3 dépassements	Equilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact.

Analyse de l'eau distribuée – Ploudalmézeau	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de prélèvements Microbiologiques	19	13	14	14	14
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	21	15	14	14	16
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100%	100%	100%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	-	-	-	Bactéries coliformes /100ml-MS	-

Analyse de l'eau distribuée – Lampaul-Ploudalmézeau	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de prélèvements Microbiologiques	7	7	7	7	14
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100%
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	7	7	7	7	16
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	-	-	-	-	-

Analyse de l'eau distribuée - Milizac-Guipronvel	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de prélèvements Microbiologiques	21	17	21	21	33
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	1	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100,00%	100,00%	95,23%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	21	17	22	21	35
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	-	-	25/10/2021 présence Entérocoques dans château d'eau de Milizac. Contre analyse n'indiquant aucune présence. Erreur de prélèvement ? Equilibre calcocarbonique et dépassement le 23/02/2021	25/10/2022 présence bactéries et spores sulfito-rédu./100ml	-

Analyse de l'eau distribuée - Saint Renan	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de prélèvements Microbiologiques	16	13	16	16	31
Nombre de prélèvements Microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Microbiologiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements Physico-chimiques	16	13	16	16	33
Nombre de prélèvements Physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité Physico-chimiques	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Paramètres non conformes	-	-	-	-	-

Une non-conformité ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

➤ Problématique du plomb

Le Code de la Santé Publique prévoit une teneur limite en plomb restrictive à compter du 25 décembre 2014 dont l'assurance du respect nécessite en principe la suppression de l'ensemble des branchements en plomb.

Sur le territoire, un certain nombre de branchements sont encore en plomb, il sera nécessaire dans le cadre de la mise à jour des informations sur les branchements via le SIG communautaire de recenser exactement les branchements en plomb restant sur le territoire dans le but de lancer un plan d'action de renouvellement de ces branchements.

Branchements plomb	Ploudalmézeau	Eau du Ponant	Régie
Nombre de branchements plomb	70	Non connu	Non connu
Taux de branchements plomb	1,79%	Non connu	Non connu
Branchements plomb supprimés au cours de l'exercice	1	0	0

2.9. Démarche Développement Durable

Depuis la prise de compétence de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2014, les mesures en faveur du Développement Durable sont variées et comptent notamment parmi les points suivants :

- Renouvellement des équipements électromécaniques par des équipements moins énergivores (puissance adaptée aux besoins, variateurs de fréquence sur les pompes quand cela est possible, ...) pour réduire les consommations électriques
- Suivi rigoureux des performances des stations de production d'eau potable
- Un plan climat air énergie est initié par le Pays d'Iroise Communauté, celui-ci permettra d'établir un bilan et des actions à mettre en œuvre dans le but d'optimiser les consommations électriques sur les installations d'eau potable (Réflexion sur la mise en place de Trackers)
- Réflexion sur le traitement des espaces verts des stations de production / réservoirs par des méthodes écologiques. (Éco-pâturage)
- Recours à du personnel éloigné de l'emploi dans le cadre d'un partenariat avec la maison de l'emploi du Pays de Brest.
- Suivi du plan d'action du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour projeter les besoins du service à moyen terme.

2.10. Le service aux usagers

➤ Relation à l'utilisateur

- Les branchements neufs

Ouverture de branchements		2019	2020	2021	2022	2023
Kermorvan	1	1	1	1	1	2
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chenal du Four	1	1	1	1	1	2
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Saint Renan	1	1	1	1	1	1
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Milizac-Guipronvel	1	1	1	1	1	1
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Lampaul-Ploudalmezeau	1	1	1	1	1	1
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ploudalmezeau	1	1	1	1	1	1
	95,7	96,2	96,9	100,00%	96,9	100,00%

- **Les interruptions de service**

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est de :

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.18] (nb/1000 abonnés)	2019	2020	2021	2022	2023
Molène	Non transmis	0	0	0	5,1
Kermorvan	0,93	1,01	0,49	5,91	5,91
Chenal du Four	1,82	2,7	0,44	3,96	3,96
Lampaul-Ploudalmézeau	Non quantifié				
Milizac-Guipronvel	Non quantifié				
Ploudalmézeau	Non transmis				
Saint Renan	Non quantifié				

Il sera nécessaire pour la régie communautaire de se doter d'un outil permettant de quantifier cet indicateur.

➤ **Gestion clientèle**

- **Les réclamations**

Le taux de réclamations⁹ [P155.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

Taux de réclamations écrites [P155.19] (u/1000 abonnés)	2019	2020	2021	2022	2023
Molène	5,41	0,00	10,58	5,24	15,30
Kermorvan	14,02	12,33	16,65	11,59	19,10
Chenal du Four	17,52	12,81	15,72	12,31	17,30
Lampaul-Ploudalmézeau	Non quantifié				
Milizac-Guipronvel	Non quantifié				
Ploudalmézeau	19,00	26,00	29,00	8,62	14,80
Saint Renan	Non quantifié				

Il sera nécessaire pour la régie communautaire de se doter d'un outil permettant de quantifier cet indicateur. La mise en œuvre d'un logiciel de gestion de courrier sur le dernier trimestre 2023 intégrera cet objectif.

- **Les impayés**

Taux d'impayés sur les factures de l'année [P154.0] ¹⁰ (%)	2019	2020	2021	2022	2023
Molène	2,00%	0,90%	3,01%	2,25%	0,85%
Kermorvan	0,77%	0,80%	1,06%	0,84%	0,73%
Chenal du Four	0,64%	0,50%	0,86%	0,55%	
Lampaul-Ploudalmézeau	Non quantifié	Non quantifié	3,28%	2,59%	Non quantifié
Milizac-Guipronvel	Non quantifié	Non quantifié	3,28%	2,59%	Non quantifié
Ploudalmézeau	0,75%	0,88%	0,86%	0,60%	0,77%
Saint Renan	Non quantifié	Non quantifié	3,28%	2,59%	Non quantifié

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL. Le niveau des impayés est globalement faible pour tous les secteurs du territoire, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

- **Les abandons de créances et versements à un fonds de solidarité**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P109.0] (€/m ³)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Molène	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Kermorvan	0,01 €	0,00 €	0,0034 €	0,0043 €	0,0002 €	0,0005 €
Chenal du Four	0,01 €	0,00 €	0,0008 €	0,0000 €	0,0056 €	
Ploudalmézeau	940,10 €	Non quantifié	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Lampaul-Ploudalmézeau - Milizac-Guipronvel Saint Renan	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	0,0074 €	0,0010 €	

Pour la régie communautaire, un travail pour préciser cet indicateur sera réalisé pour bien évaluer avec la trésorerie de Brest.

2.11. Les tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance

2.11.1. Molène

Molène					
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	319	327	-
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	6,138	7,39	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	49	51	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	76,79%	78,37%	83,30%
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,62	0,78	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,84	0,66	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,00%	0,00%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Non fourni	Non fourni	79,90%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,00 €	0,00 €	0,009 €

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSP*)	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	2	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	0	5,1	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2,1	4,6	2,5
P154.10	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,25%	0,85%	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	5,24	15,30	5,54

2.11.2. Le Conquet, Locmaria-Plouzané, Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Plougonvelin, Ploumoguier et Trébabu (Ex Kermorvan)

Kermorvan					
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	28 733	29 735	-
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,0061	3,03	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00%	100,00%	94,40%
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	78,43%	94,12%	94,40%
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	87	91	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	89,10%	86,75%	83,30%
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,74	0,99	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,7	0,93	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,4127%	0,3234%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	95,00%	95,00%	79,90%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,0002 €	0,0005 €	0,009 €

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	2	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	5,91	4,03	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2,1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,84%	0,73%	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	11,59	18,60	5,54

2.11.3. Brélès, Landunvez, Lanildut, Plourin, Porspoder (Ex Chenal du Four)

Chenal du Four					
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	9 819	10 040	-
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,994301	2,94	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00%	100%	94,40%
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	85,19%	97,37%	94,40%
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	84	91	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	78,05%	79,89%	83,30%
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,85	1,07	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,78	1,02	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1333%	0,1711%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	72,00%	72,00%	79,90%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,0056 €	0,0005 €	0,009 €

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	2	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	3,96	4,03	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2,1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,55%	0,73%	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	12,31	18,60	5,54

2.11.4. Lampaul-Ploudalmézeau

Lampaul-Ploudalmezeau					
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	1077	1 094	-
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,3715	2,47	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	50	78	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	71,01%	62,17%	83,30%
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,89	2,54	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,86	2,52	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1757%	0,0000%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	-	-	79,90%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	Non quantifié	0,009 €

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPOQS soumis à la CCSPL*)	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	1	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.59%	Non quantifié	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	5,54

2.11.5. Milizac-Guipronvel

Milizac-Guipronvel					
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	5 439	5 729	-
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,3414	2,40	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	50	78	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	93,51%	82,54%	83,30%
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,44	1,19	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,40	1,16	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,2024%	0,2916%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	En étude	En étude	79,90%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	Non quantifié	0,009 €

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	1	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2.1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.59%	Non quantifié	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	5,54

2.11.6. Ploudalmézeau

Ploudalmezeau					
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	8 429	8583	-
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,6238	2,91	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%
P103.2B2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	10	52	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	77,77%	80,44%	83,30%
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,18	1,82	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,98	1,65	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,843%	0,5134%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	-	-	79,90%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,00 €	0,00 €	0,009 €

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	1	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	Non fourni	Non fourni	2,45
P152.111	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2,1	4,6	2,5
P154.010	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,60%	0,77%	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	8,62	14,80	5,54

2.11.7. Saint-Renan

Saint-Renan					
Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	8 323	8 346	-
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,526	2,52	2,17
P101.17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	94,40%
P102.18	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	94,40%
P103.2B 2	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points/120	50	75	104
P104.34	Rendement du réseau de distribution	%	86,28%	93,11%	83,30%
P105.36	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,77	1,76	2,5
P106.35	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	2,34	1,66	2,1
P107.23	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,2631%	0,5926%	0,87%
P108.31	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	-	-	79,90%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	Non quantifié	Non quantifié	0,009 €

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007 (si RPQS soumis à la CCSPL*)	unité	2022	2023	Valeur nationale 2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Jour	1	1	-
P151.18	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	2,45
P152.11 1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	99,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité	An	2,1	4,6	2,5
P154.01 0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,59%	Non quantifié	2,36
P155.19	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	Non quantifié	Non quantifié	5,54

3. Le prix des services de l'eau potable

3.1. Les modalités de tarification

➤ Part délégataire

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle comprend une part fixe facturée par abonné, dont l'objet est de couvrir les charges fixes du service, ainsi qu'une part variable qui est proportionnelle aux volumes consommés. L'ensemble de ces deux composantes est également appelé « prix de base ». Ce prix correspond aux coûts de prélèvement, de traitement, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'au lieu de consommation (pour le service de l'eau potable). Il est fixé dans les contrats de délégation de service public.

➤ Part Communauté de Communes

Le Conseil communautaire fixe chaque année le montant de la part de la Communauté de Communes applicable à chaque m³ consommé et à chaque abonné du service. Elle permet d'équilibrer le budget « eau » de la Communauté de Communes pour financer les investissements nécessaires au développement du service.

➤ Redevance Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la lutte contre la pollution (correspondant à l'ancienne « redevance pollution »).

En 2007, une nouvelle redevance a été créée pour la modernisation des réseaux. Les agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les collectivités à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

➤ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2015) :

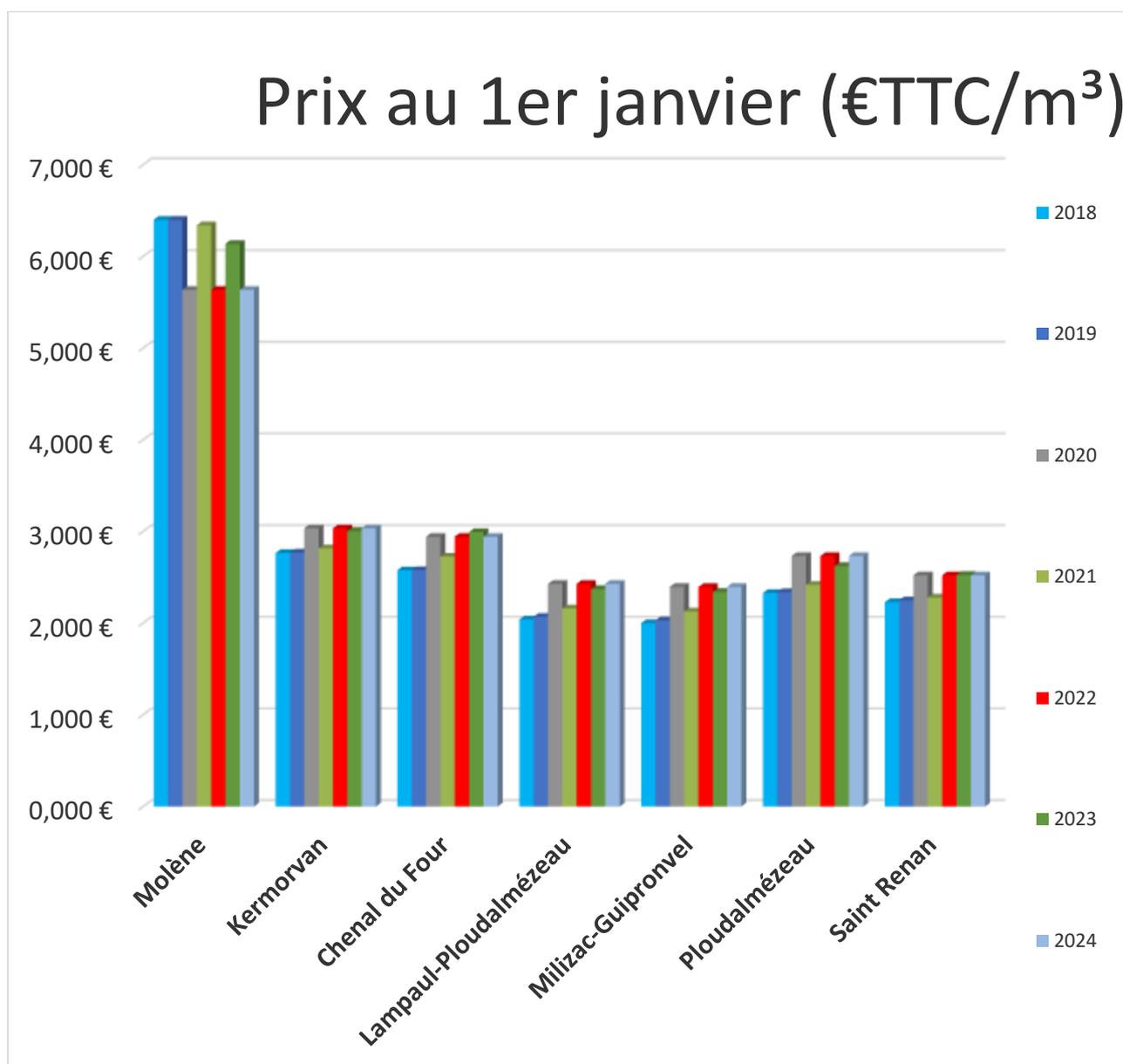
- 5,5 % pour le service d'eau potable
- 10,0 % pour le service d'assainissement (7 % avant 2015)

3.2. Le prix de l'eau potable

3.2.1. La facture 120 m³

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable au m³ est le suivant :

Prix au 1 ^{er} janvier (€TTC/m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Molène	6,400 €	6,228 €	6,341 €	6,228 €	6,138 €	5,636 €	-8,17%
Kermorvan	2,770 €	2,853 €	2,815 €	2,853 €	3,006 €	3,035 €	0,94%
Chenal du Four	2,580 €	2,857 €	2,725 €	2,857 €	2,994 €	2,943 €	-1,72%
Lampaul-Ploudalmézeau	2,070 €	2,206 €	2,161 €	2,206 €	2,371 €	2,429 €	2,45%
Milizac-Guipronvel	2,030 €	2,174 €	2,128 €	2,174 €	2,341 €	2,396 €	2,34%
Ploudalmézeau	2,340 €	2,622 €	2,417 €	2,622 €	2,624 €	2,732 €	4,13%
Saint Renan	2,250 €	2,314 €	2,279 €	2,314 €	2,526 €	2,522 €	-0,17%



Il est à noter une évolution significative du tarif de Ploudalmézeau de 2020 à 2021, Pays d'Iroise Communauté définit les tarifs collectivité par rapport au tarif de convergence.

Suite à une erreur de retranscription de tarif provisoire du délégataire SUEZ, le tarif de convergence 2021 a été sous-estimé.

Concrètement, si le tarif de convergence de la part abonnement est à 80 € (part délégataire + collectivité) au 01/01/2020 et que la part délégataire affiche à 50 €, il est proposé un tarif collectivité à 30 €. Idem pour la part consommation.

Pour 2021, les tarifs de convergence étaient de 79.04 € pour la part abonnement et de 1.2759 € pour la part consommation (pas de tranche sur Ploudalmézeau).

Pays d'Iroise Communauté a reçu les tarifs provisoires du délégataire SUEZ Le 11/12/2020 pour application au 01/01/2021 sur la commune de Ploudalmézeau.

Les tarifs affichés par Suez étaient de 38.05 € pour la part abonnement et de 0.897 € pour la part consommation. Pays d'Iroise a donc établi les tarifs de la collectivité à 40.99 € pour la part abonnement et 0.3789 € pour la part consommation

Ces tarifs sont présents dans la délibération du 27/01/2021.

Les tarifs définitifs du délégataire SUEZ ayant évolué significativement par rapport aux tarifs provisoires, les tarifs collectivités se sont donc retrouvés décalés.

3.2.2. Comparaison nationale et régionale du prix de l'eau potable

Selon le rapport 2022 de SISPEA :

- En moyenne, sur la France entière, le prix de l'eau potable était de 2,13 € TTC/m³ au 1er janvier 2022,
- En moyenne, sur la Bretagne, le prix de l'eau potable était de 2,55 € TTC/m³ au 1er janvier 2022 (y compris redevances Agence de l'Eau),
- En moyenne, sur le département du Finistère, le prix de l'eau potable était de 2,41 € TTC/m³ au 1er janvier 2022 (y compris redevances Agence de l'Eau)

Au 1^{er} janvier 2024, le prix de l'eau potable sur le territoire communautaire de Pays d'Iroise est très variable selon les services et les communes.

- Le prix sur les secteurs en DSP (Molène, Kermorvan, Chenal du Four et Ploudalmezeau) sont plus élevés que les moyennes rencontrées sur le département, la région et au niveau national.
- Saint-Renan a un prix de l'eau équivalent à la moyenne rencontrée sur la Région Bretagne
- Lampaul-Ploudalmézeau et Milizac-Guipronvel ont un prix proche des prix moyens rencontrés sur le département du Finistère

La Communauté de communes a débuté une convergence tarifaire de 25 ans sur son territoire pour harmoniser le prix de l'eau potable.

3.2.3. Décomposition du prix de l'eau potable

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 14/12/2022 fixant la part Communauté de Communes du service d'eau potable pour l'année 2023

3.2.3.1. Molène

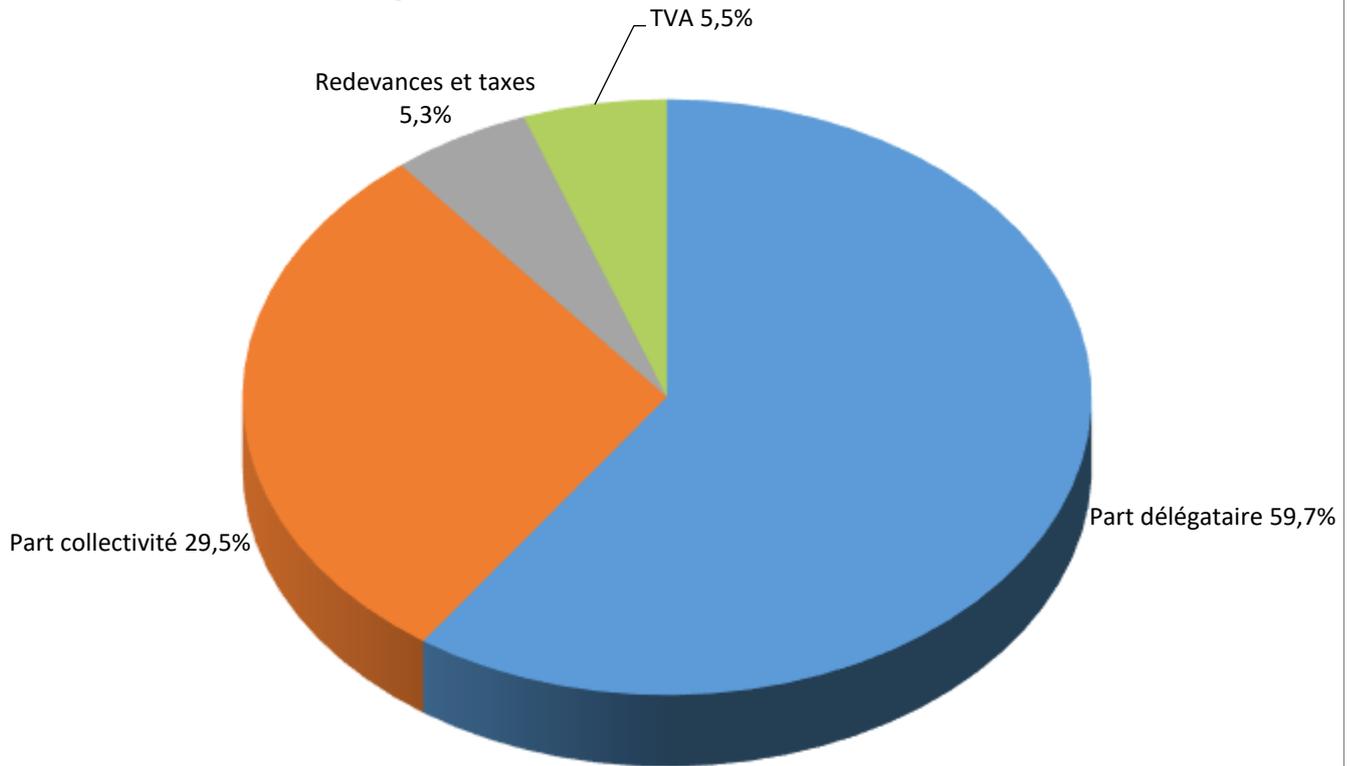
La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Délégataire						
Part fixe (€HT/an)	111,64	111,64	111,64	111,64	87,58	-21,55%
Part variable conso 0-60 m ³ (€HT/m ³)	2,9396	2,9396	2,9396	2,94	2,940	0,00%
Part variable conso > 60 m ³ (€HT/m ³)	2,3518	2,3518	2,3518	2,352	2,352	0,00%
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	66,99 €	65,65 €	62,37 €	60,45 €	47,42 €	-21,56%
Part variable conso 0-60 m ³ (€HT/m ³)	1,7639 €	1,7639 €	1,6760 €	1,5930 €	1,2710 €	-20,21%
Part variable conso > 60 m ³ (€HT/m ³)	1,4110 €	1,4110 €	1,3400 €	1,2820 €	1,2710 €	-0,86%
Redevances et Taxes						
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,00%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Délégataire			
Part fixe (€HT/an)	87,58 €	87,58 €	60%
Part variable conso 0-60 m ³ (€HT/m ³)	2,940 €	176,40 €	
Part variable conso > 60 m ³ (€HT/m ³)	2,352 €	141,12 €	
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	47,42 €	47,42 €	30%
Part variable conso 0-60 m ³ (€HT/m ³)	1,271 €	76,26 €	
Part variable conso > 60 m ³ (€HT/m ³)	1,271 €	76,26 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,30 €	36,00 €	5,3%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,00 €	0,00 €	
TVA	5,50%	35,26 €	5,5%
Prix en €TTC / 120 m ³	676,30 €		
Prix en €TTC / m ³	5,64 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'eau potable de Molène en 2024



3.2.3.2. Ex Kermorvan

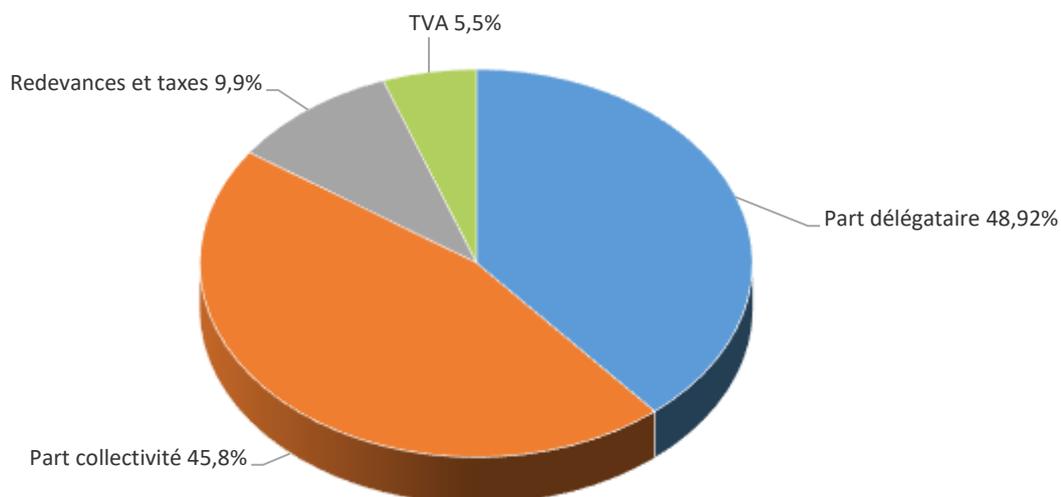
La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Délégataire						
Part fixe (€HT/an)	81,34 €	82,48 €	83,55 €	56,00 €	58,03 €	3,63%
Part variable conso 0-30 m ³ / 0-40 m ³ (€HT/m ³)	0,5351 €	0,5426 €	0,5496 €	0,5600 €	0,5800 €	3,57%
Part variable conso 31-100 m ³ / 40-100 m ³ (€HT/m ³)	0,7558 €	0,7663 €	0,7763 €	0,7000 €	0,7250 €	3,57%
Part variable conso 101-300 m ³ / 100-200 m ³ (€HT/m ³)	0,6380 €	0,6469 €	0,6553 €	0,7560 €	0,7830 €	3,57%
Part variable conso 301-500 m ³ / 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0,6101 €	0,6187 €	0,6268 €	0,7000 €	0,7250 €	3,57%
Part variable conso > 500 m ³ / 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0,6161 €	0,6247 €	0,6328 €	0,6720 €	0,6960 €	3,57%
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,6440 €	0,6670 €	-
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,6160 €	0,6380 €	-
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	26,52 €	24,79 €	23,57 €	54,55 €	53,87 €	-1,25%
Part variable conso 0-30 m ³ / 0-40 m ³ (€HT/m ³)	1,3517 €	1,3138 €	1,2924 €	1,2200 €	1,2090 €	-0,90%
Part variable conso 31-100 m ³ / 40-100 m ³ (€HT/m ³)	0,5764 €	0,6330 €	0,6580 €	0,9140 €	0,9500 €	3,94%
Part variable conso 101-300 m ³ / 100-200 m ³ (€HT/m ³)	0,2754 €	0,3510 €	0,3860 €	0,4460 €	0,5340 €	19,73%
Part variable conso 301-500 m ³ / 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0,2244 €	0,3096 €	0,3496 €	0,4440 €	0,5100 €	14,86%
Part variable conso > 500 m ³ / 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0,1316 €	0,1436 €	0,1469 €	0,2170 €	0,2570 €	18,43%
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,2080 €	0,2170 €	-
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,2290 €	0,2300 €	-
Redevances et Taxes						
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,0275 €	0,0275 €	0,0275 €	0,0275 €	0,0000 €	-100,00%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Délégataire			
Part fixe (€HT/an)	58.03 €	58,03 €	38.95%
Part variable conso 0-30 m ³ / 0-40 m ³ (€HT/m ³)	0.58 €	17,4000 €	
Part variable conso 31-100 m ³ / 40-100 m ³ (€HT/m ³)	0.73 €	50,7500 €	
Part variable conso 101-300 m ³ / 100-200 m ³ (€HT/m ³)	0.78 €	15,6600 €	
Part variable conso 301-500 m ³ / 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0.73 €	0,0000 €	
Part variable conso > 500 m ³ / 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0.70 €	0,0000 €	
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	58.03 €	58,03 €	
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	0.58 €	17,4000 €	
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	53.87 €	53,87 €	45.95%
Part variable conso 0-30 m ³ / 0-40 m ³ (€HT/m ³)	1.21 €	36,2700 €	
Part variable conso 31-100 m ³ / 40-100 m ³ (€HT/m ³)	0.95 €	66,5000 €	
Part variable conso 101-300 m ³ / 100-200 m ³ (€HT/m ³)	0.53 €	10,6800 €	
Part variable conso 301-500 m ³ / 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0.51 €	0,0000 €	
Part variable conso > 500 m ³ / 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0.26 €	0,0000 €	
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	53.87 €	53,87 €	
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	1.21 €	36,2700 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0.3000 €	36,0000 €	9.89%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0.0000 €	0,0000 €	
TVA	5.50%	18,98 €	5.50%
Prix en €TTC / 120 m3	364,14 €		
Prix en €TTC / m3	3,03 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'eau potable de Kermorvan en 2024



3.2.3.3. Ex Chenal du Four

La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

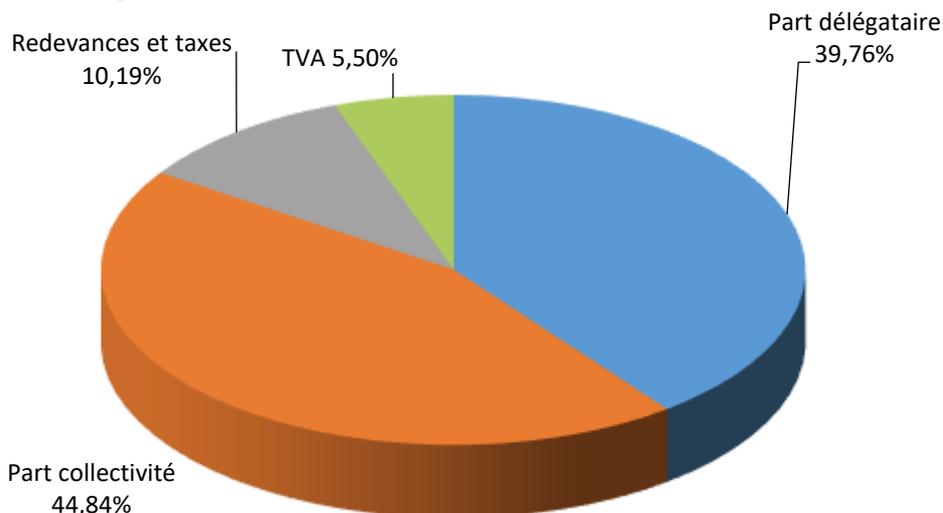
Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Délégataire						
Part fixe (€HT/an)	66,59 €	66,90 €	72,15 €	56,00 €	58,03 €	3,63%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	0,5490 €	0,5515 €	0,5950 €	0,5600 €	0,5800 €	3,57%
Part variable conso 41-100 m ³ (€HT/m ³)	1,1350 €	1,1402 €	1,2300 €	0,7000 €	0,7250 €	3,57%
Part variable conso 101-1000 m ³ / 100-200 m ³ (€HT/m ³)	1,0430 €	1,0478 €	1,1300 €	0,7560 €	0,7830 €	3,57%
Part variable conso > 1000 m ³ / 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0,8890 €	0,8931 €	0,9630 €	0,7000 €	0,7250 €	3,57%
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,6720 €	0,6960 €	-
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,6440 €	0,6670 €	-
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,6160 €	0,6380 €	-
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	35,30 €	34,13 €	33,66 €	53,30 €	52,91 €	-0,73%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	0,3332 €	0,3402 €	0,3520 €	0,4810 €	0,5170 €	7,48%
Part variable conso 41-100 m ³ (€HT/m ³)	0,4320 €	0,4305 €	0,4410 €	1,0640 €	1,10 €	2,91%

Part variable conso 101-1000 m ³ / 100-200 m ³ (€HT/m ³)	0,3412 €	0,3502 €	0,3710 €	0,8830 €	0,9520 €	7,81%
Part variable conso > 1000 m ³ / 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0,0862 €	0,0759 €	0,0750 €	0,9100 €	0,96 €	4,95%
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,9020 €	0,9160 €	-
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,4540 €	0,45 €	-
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,4740 €	0,4680 €	-
Redevances et Taxes						
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,30 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,1252 €	0,1252 €	0,1252 €	0,1252 €	0,0000 €	-100,00%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Déléataire			
Part fixe (€HT/an)	58.03 €	58,03 €	40%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	0.58 €	23,2000 €	
Part variable conso 41-100 m ³ (€HT/m ³)	0.73 €	43,5000 €	
Part variable conso 101-1000 m ³ / 100-200 m ³ (€HT/m ³)	0.78 €	15,6600 €	
Part variable conso > 1000 m ³ / 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0.73 €	0,0000 €	
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	58.03 €	58,03 €	
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0.58 €	23,2000 €	
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	0.73 €	43,5000 €	
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	52.91 €	52,91 €	45%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	0.52 €	20,6800 €	
Part variable conso 41-100 m ³ (€HT/m ³)	1.10 €	65,7000 €	
Part variable conso 101-1000 m ³ / 100-200 m ³ (€HT/m ³)	0.95 €	19,0400 €	
Part variable conso > 1000 m ³ / 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0.96 €	0,0000 €	
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	52.91 €	52,91 €	
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0.52 €	20,6800 €	
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	1.10 €	65,7000 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0.30 €	36,0000 €	10%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0.00 €	0,0000 €	
TVA	5.50%	18,41 €	5.50%
Prix en €TTC / 120 m ³	353,1296 €		
Prix en €TTC / m ³	2,94 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'eau potable de l'ex Chenal du Four en 2024



3.2.3.4. Lampaul Ploudalmézeau

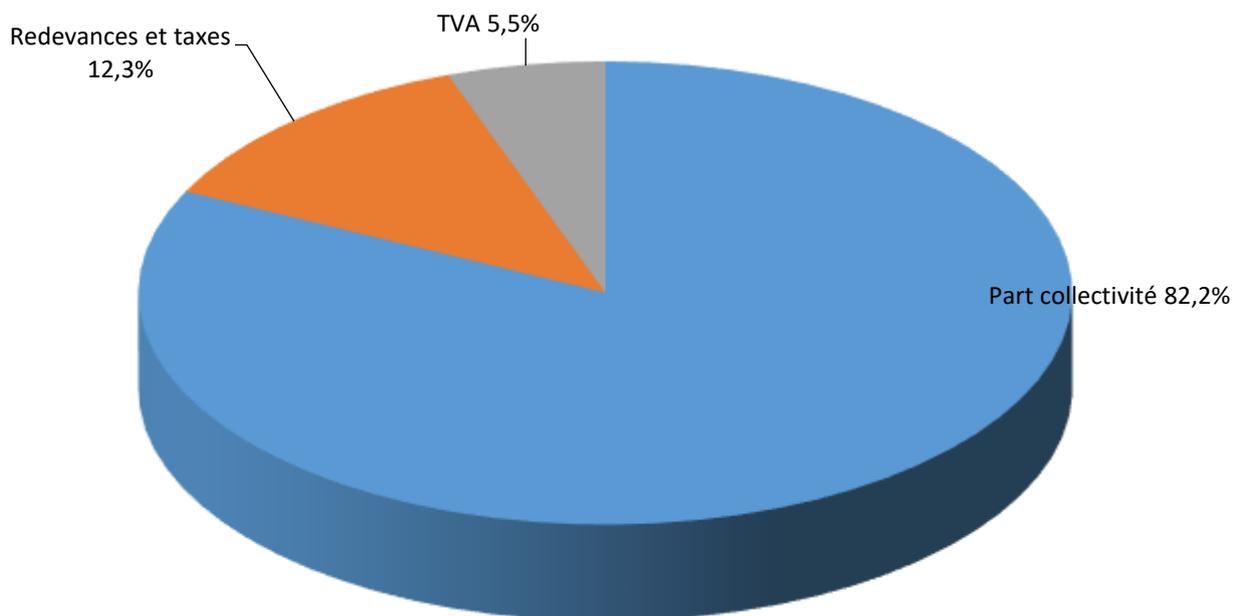
La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	76,35 €	77,13 €	77,91 €	82,80 €	85,54 €	3,31%
Part variable conso 0-40 / 0-250 m ³ (€HT/m ³)	1,0139 €	1,0320 €	1,0500 €	1,1390 €	1,1870 €	4,21%
Part variable conso 40-100 / > 250 m ³ (€HT/m ³)	1,0352 €	1,0750 €	1,1140 €	1,2350 €	1,3140 €	6,40%
Part variable conso 100-200 m ³ (€HT/m ³)	1,0305 €	1,0930 €	1,1550 €	1,3110 €	1,4240 €	8,62%
Part variable conso 200-500 m ³ (€HT/m ³)	0,8330 €	0,8860 €	0,9390 €	1,0760 €	1,1710 €	8,83%
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0,6367 €	0,6760 €	0,7150 €	0,8270 €	0,8980 €	8,59%
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0,6150 €	0,6330 €	0,6500 €	0,7290 €	0,7670 €	5,21%
Part variable conso >5000 m ³ (€HT/m ³)	0,6107 €	0,6240 €	0,6370 €	0,7090 €	0,7410 €	4,51%
Redevances et Taxes						
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,0422 €	0,0422 €	0,0422 €	0,0422 €	0,0000 €	-100,00%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	85,54 €	85,54 €	82%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	1,187 €	47,4800 €	
Part variable conso 40-100 m ³ (€HT/m ³)	1,314 €	78,8400 €	
Part variable conso 100-200 m ³ (€HT/m ³)	1,424 €	28,4800 €	
Part variable conso 200-500 m ³ (€HT/m ³)	1,171 €	0,00 €	
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0,898 €	0,00 €	
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0,767 €	0,00 €	
Part variable conso >5000 m ³ (€HT/m ³)	0,741 €	0,00 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3000 €	36,0000 €	12%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,0000 €	0,0000 €	
TVA	5,50%	15,20 €	5,50%
Prix en €TTC / 120 m ³	291,54 €		
Prix en €TTC / m ³	2,43 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'eau potable de Lampaul-Ploudalmezeau en 2024



3.2.3.5. Milizac-Guipronvel

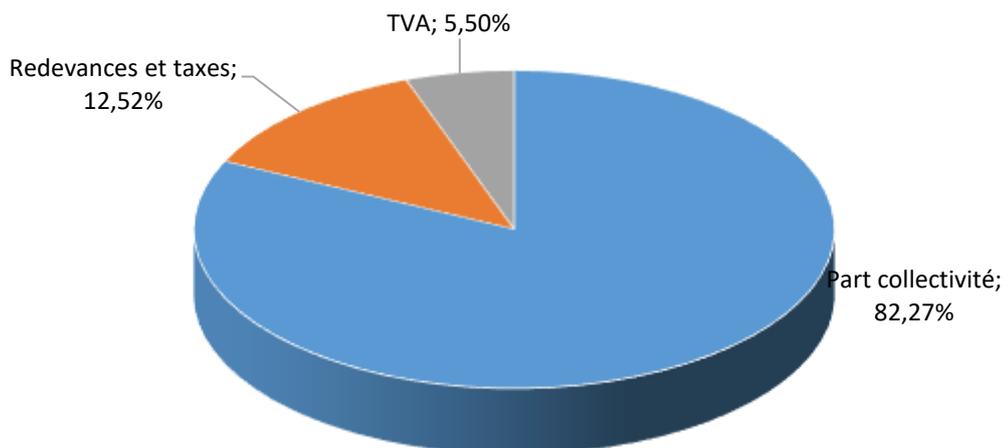
La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	61,31 €	62,78 €	64,24 €	69,82 €	73,08 €	4,67%
Part variable conso 0-200 / 0-40 m ³ (€HT/m ³)	1,1023 €	1,1160 €	1,1300 €	1,2150 €	1,2560 €	3,37%
Part variable conso 201-800 / 41-100 m ³ (€HT/m ³)	1,1236 €	1,1590 €	1,1940 €	1,3110 €	1,3830 €	5,49%
Part variable conso >800 / 101-200 m ³ (€HT/m ³)	1,1453 €	1,2020 €	1,2590 €	1,4090 €	1,5130 €	7,38%
Part variable conso 201-500 m ³ (€HT/m ³)	0,7767 €	0,8320 €	0,8880 €	1,0270 €	1,1220 €	9,25%
Part variable conso 501-1000 m ³ (€HT/m ³)	0,7287 €	0,7640 €	0,7990 €	0,9070 €	0,9710 €	7,06%
Part variable conso 1001-5000 m ³ (€HT/m ³)	0,6728 €	0,6880 €	0,7030 €	0,7790 €	0,8140 €	4,49%
Part variable conso > 5000 m ³ (€HT/m ³)	0,6684 €	0,6790 €	0,6890 €	0,7590 €	0,7870 €	3,69%
Redevances et Taxes						
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,0422 €	0,0422 €	0,0422 €	0,0422 €	0,0000 €	-100,00%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	73.08 €	73,08 €	82%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	1.26 €	50,2400 €	
Part variable conso 40-100 m ³ (€HT/m ³)	1.38 €	82,9800 €	
Part variable conso 100-200 m ³ (€HT/m ³)	1.51 €	30,2600 €	
Part variable conso 200-500 m ³ (€HT/m ³)	1.12 €	0,00 €	
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	0.97 €	0,00 €	
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0.81 €	0,00 €	
Part variable conso >5000 m ³ (€HT/m ³)	0.79 €	0,00 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0.30 €	36,0000 €	13%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0.00 €	0,0000 €	
TVA	5.50%	14,99 €	5.50%
Prix en €TTC / 120 m ³	287,55 €		
Prix en €TTC / m ³	2,40 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'eau potable de Milizac-Guipronvel en 2024



3.2.3.6. Ploudalmézeau

La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

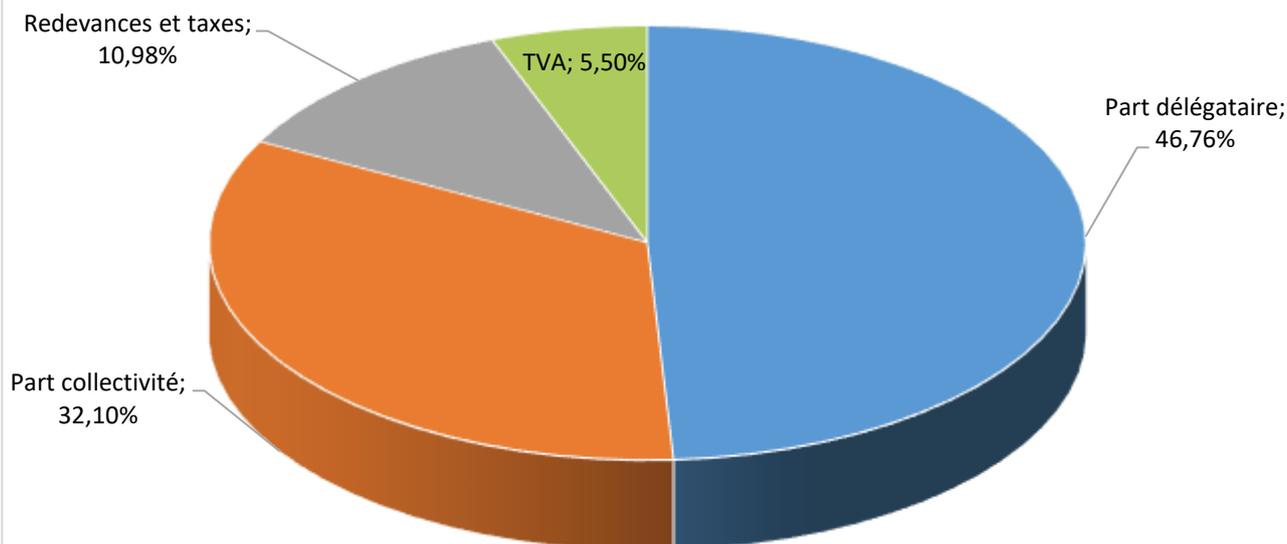
Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Déléataire						
Part fixe (€HT/an)	36,15 €	37,17 €	37,62 €	39,27 €	40,05 €	1,99%
Part variable conso (€HT/m ³)	0,852 €	0,876 €	0,887 €	0,926 €	0,944 €	1,94%
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	42,15 €	40,99 €	41,40 €	44,58 €	46,69 €	4,73%
Part variable conso (€HT/m ³)	0,4060 €	0,3789 €	0,3860 €	0,4390 €	0,4880 €	11,16%
Redevances et Taxes						
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,1223 €	0,1233 €	0,1242 €	0,1242 €	0,0000 €	-100,00%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m3	Répartition des recettes
Part Déléataire			
Part fixe (€HT/an)	40,05 €	40,05 €	47%
Part variable conso (€HT/m ³)	0,944 €	113,2800 €	
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	46,69 €	46,6900 €	32%
Part variable conso (€HT/m ³)	0,488 €	58,560 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3000 €	36,0000 €	11%

Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,0000 €	0,00 €	
TVA	5,50%	16,20 €	5,50%
Prix en €TTC / 120 m ³	327,87 €		
Prix en €TTC / m ³	2,73 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'eau potable de Ploudalmezeau en 2024



3.2.3.7. Saint Renan

La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier sur les cinq dernières années est la suivante :

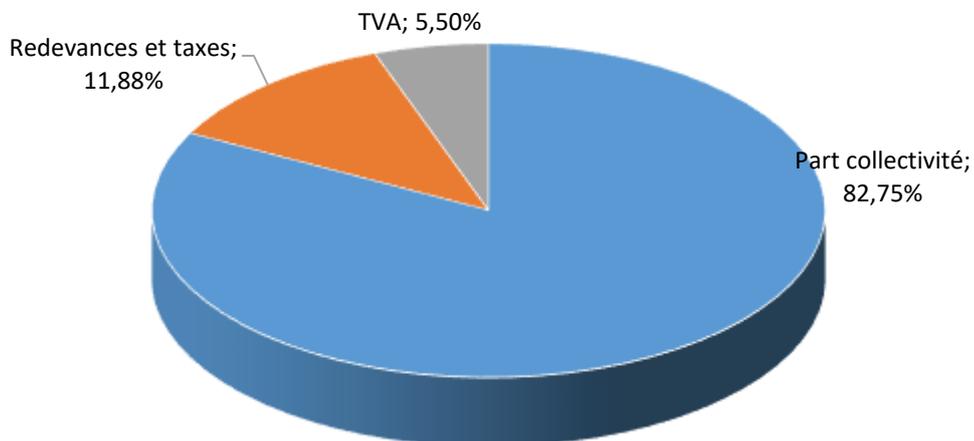
Prix en €HT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Part Collectivité						
Part fixe (€HT/an)	58,44 €	60,36 €	61,93 €	67,62 €	71,01 €	5,01%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	1,2749 €	1,2800 €	1,2870 €	1,3620 €	1,3970 €	2,57%
Part variable conso 40-100 m ³ (€HT/m ³)	1,2962 €	1,3240 €	1,3510 €	1,4600 €	1,5250 €	4,45%
Part variable conso 100-200 m ³ (€HT/m ³)	1,2795 €	1,3300 €	1,3810 €	1,5250 €	1,6230 €	6,43%
Part variable conso 200-500 m ³ (€HT/m ³)	1,0598 €	1,1030 €	1,1450 €	1,2720 €	1,3530 €	6,37%
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	1,0381 €	1,0590 €	1,0800 €	1,1740 €	1,2240 €	4,26%
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0,7466 €	0,7570 €	0,7700 €	0,8430 €	0,8740 €	3,68%
Part variable conso >5000 m ³ (€HT/m ³)	0,6942 €	0,7040 €	0,7130 €	0,7820 €	0,8080 €	3,32%
Redevances et Taxes						

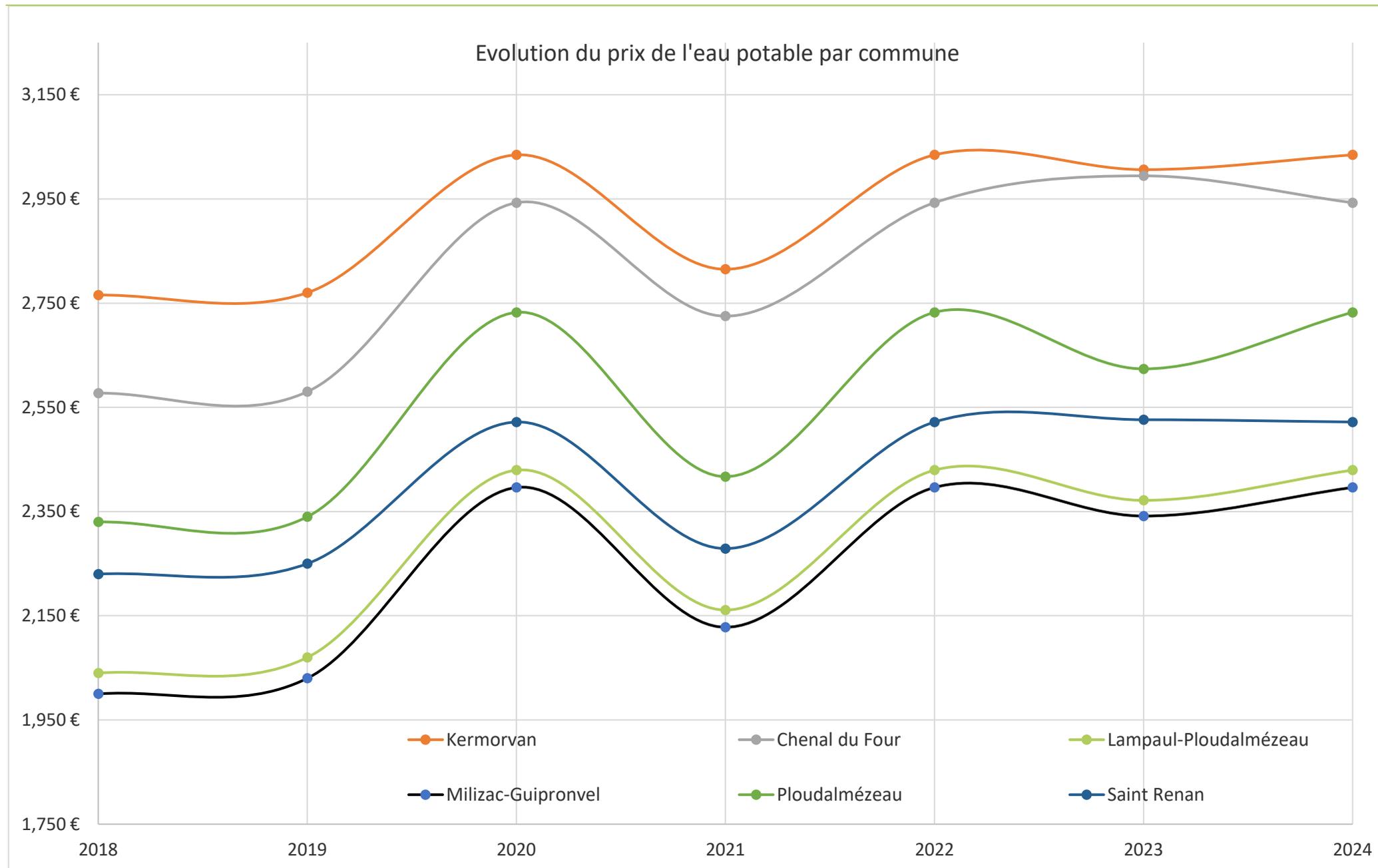
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0,0422 €	0,0422 €	0,0422 €	0,0422 €	0,0000 €	-100,00%
Redevance syndicat de l'Elorn (€HT/m ³)	0,0507 €	0,0507 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,00%
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Pour une facture 120 m³ (consommation annuelle d'un ménage de référence selon l'INSEE) la répartition des recettes du service entre les bénéficiaires est la suivante :

Prix en €HT	2024	Prix 120 m ³	Répartition des recettes
Part Collectivité			
Part fixe (€HT/an)	71.01 €	71,01 €	83%
Part variable conso 0-40 m ³ (€HT/m ³)	1.40 €	55,8800 €	
Part variable conso 40-100 m ³ (€HT/m ³)	1.53 €	91,5000 €	
Part variable conso 100-200 m ³ (€HT/m ³)	1.62 €	32,4600 €	
Part variable conso 200-500 m ³ (€HT/m ³)	1.35 €	0,00 €	
Part variable conso 500-1000 m ³ (€HT/m ³)	1.22 €	0,00 €	
Part variable conso 1000-5000 m ³ (€HT/m ³)	0.87 €	0,00 €	
Part variable conso >5000 m ³ (€HT/m ³)	0.81 €	0,00 €	
Redevances et Taxes			
Redevance Lutte contre la pollution (€HT/m ³)	0.30 €	36,0000 €	12%
Redevance Préservation de la ressource (€HT/m ³)	0.00 €	0,0000 €	
Redevance syndicat de l'Elorn (€HT/m ³)	0.00 €	0,0000 €	
TVA	5.50%	15,78 €	5.50%
Prix en €TTC / 120 m ³	302,63 €		
Prix en €TTC / m ³	2,52 €		

Répartition des recettes de la facture 120 m³ d'eau potable de Saint-Renan en 2024





3.2.4. Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 2024

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable cumulé avec celui de l'assainissement collectif au m³ est le suivant :

Commune	Prix au 1er janvier (€TTC/m ³) assainissement collectif et eau potable					Evolution 23-24
	2020	2021	2022	2023	2024	
Brélès	4,66 €	4,63 €	4,86 €	5,51 €	5,59 €	1,46%
Lampaul-Plouarzel	6,80 €	6,77 €	6,81 €	7,37 €	7,38 €	0,07%
Lampaul-Ploudalmézeau	5,20 €	5,19 €	5,28 €	5,90 €	5,98 €	1,32%
Landunvez	6,73 €	6,23 €	6,36 €	6,89 €	6,81 €	-1,15%
Lanildut	6,73 €	6,23 €	6,36 €	6,89 €	6,81 €	-1,15%
Le Conquet	5,48 €	5,43 €	5,26 €	5,81 €	5,87 €	1,03%
Locmaria-Plouzané	5,68 €	5,71 €	5,80 €	6,41 €	6,46 €	0,90%
Milizac-Guipronvel	3,94 €	4,01 €	4,15 €	4,83 €	4,96 €	2,71%
Plouarzel	6,80 €	6,77 €	6,81 €	7,37 €	7,38 €	0,07%
Ploudalmézeau	5,83 €	5,69 €	5,97 €	6,35 €	6,52 €	2,76%
Plougouvelin	5,48 €	5,43 €	5,26 €	5,81 €	5,87 €	1,03%
Ploumoguier	5,48 €	5,43 €	5,26 €	5,81 €	5,87 €	1,03%
Porspoder	6,73 €	6,23 €	6,36 €	6,89 €	6,81 €	-1,15%
Saint-Renan	4,74 €	4,80 €	4,90 €	5,59 €	5,63 €	0,75%
Trébabu	5,48 €	5,43 €	5,26 €	5,81 €	5,87 €	1,03%

Les communes absentes du tableau, à savoir :

- Lanrivoaré en raison d'une gestion du service eau potable par l'association de Lanrivoaré / Tréouergat
- Tréouergat en raison d'une gestion du service eau potable par l'association de Lanrivoaré / Tréouergat et d'être exclusivement en assainissement non collectif
- Île de Molène en raison d'être exclusivement en assainissement non collectif
- Plourin en raison d'être exclusivement en assainissement non collectif

3.2.5. L'évolution du prix de l'eau potable

3.2.5.1. Périmètre en régie

Les tarifs sont modifiés par délibération du Conseil communautaire depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018.

3.2.5.2. Périmètre en délégation de service public

Dans le cadre des contrats de délégation de service public (Molène, Kermorvan et Chenal du Four), la part délégataire varie selon un coefficient d'indexation K. La formule de calcul du coefficient d'indexation est basée sur des indices qui reflètent le coût du service (personnel, électricité, travaux, frais divers...). La pondération de ces indices est définie dans chaque contrat de délégation.

3.3. Les éléments financiers du service

3.3.1. Les recettes

➤ Recettes de vente d'eau

Les recettes de vente d'eau se composent des abonnements et parts variables relatif à la vente d'eau.

Recettes de vente d'eau part délégataire, collectivité et AELB	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Molène	55 019,97 €	52 264,10 €	54 098,00 €	53 758,00 €	61 137,00 €	13,73%
Kermorvan	2 918 201,57 €	2 880 633,00 €	3 009 269,00 €	3 112 739,00 €	4 457 071,00 €	7,85%
Chenal du Four	946 965,06 €	990 327,00 €	977 875,00 €	1 019 862,00 €		
Ploudalméz eau	691 989,00 €	712 891,00 €	738 340,00 €	744 592,00 €	771 824,00 €	3,66%
Lampaul-Ploudalmez eau	110 113,56 €	83 277,65 €	87 337,43 €	87 843,50 €	87 895,24 €	0,06%
Saint-Renan	735 933,91 €	722 688,58 €	776 594,48 €	740 849,82 €	795 743,03 €	7,41%
Milizac-Guipronvel	423 206,86 €	401 423,53 €	426 769,42 €	428 688,30 €	446 527,47 €	4,16%
Total	5 881 429,93 €	5 843 504,86 €	6 070 283,33 €	6 188 332,62 €	6 620 197,74 €	6,98%

Recettes de vente d'eau part collectivité	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Molène	20 820,12 €	19 222,00 €	19 477,00 €	19 575,00 €	18 237,00 €	-6,84%
Kermorvan	972 940,67 €	991 179,00 €	1 014 152,00 €	1 045 288,00 €	1 901 879,00 €	44,60%
Chenal du Four	262 765,14 €	266 709,00 €	269 882,00 €	269 943,00 €		
Ploudalmézeau	262 378,00 €	264 324,00 €	267 809,00 €	265 490,00 €	285 817,00 €	7,66%
Lampaul-Ploudalmezeau	92 607,75 €	69 979,73 €	73 452,87 €	74 315,78 €	75 776,32 €	1,97%
Saint-Renan	614 967,88 €	614 246,73 €	661 761,83 €	632 685,31 €	687 257,70 €	8,63%
Milizac-Guipronvel	369 139,65 €	330 021,11 €	352 989,23 €	357 932,43 €	379 449,56 €	6,01%
Total	2 595 619,21 €	2 555 681,57 €	2 659 523,93 €	2 665 229,52 €	3 348 416,58 €	25,63%

Recettes de vente d'eau part délégataire	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Molène	32 786,66 €	31 855,00 €	37 650,00 €	41 556,00 €	41 590,00 €	0,08%
Kermorvan	1 506 055,21 €	1 581 766,00 €	1 676 544,00 €	1 703 049,00 €	2 128 709,00 €	-8,71%
Chenal du Four	549 769,92 €	588 551,00 €	568 250,00 €	628 698,00 €		
Ploudalmézeau	348 646,00 €	366 942,00 €	387 724,00 €	395 354,00 €	403 381,00 €	2,03%
Lampaul-Ploudalmezeau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Saint-Renan	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Milizac-Guipronvel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total	2 437 257,79 €	2 569 114,00 €	2 665 894,00 €	2 759 884,00 €	2 573 680,00 €	-6,75%

Recette de vente d'eau part Agence de l'eau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Molène	1 413,19 €	1 187,10 €	1 245,00 €	1 400,00 €	1 310,00 €	-6,43%
Kermorvan	439 205,69 €	307 688,00 €	318 573,00 €	364 402,00 €	426 483,00 €	-12,18%
Chenal du Four	134 430,00 €	135 067,00 €	139 743,00 €	121 221,00 €		
Ploudalmézeau	80 965,00 €	81 625,00 €	82 807,00 €	83 748,00 €	82 626,00 €	-1,34%
Lampaul-Ploudalmezeau	17 505,81 €	13 297,92 €	13 884,56 €	13 527,72 €	12 118,92 €	-10,41%
Saint-Renan	120 966,03 €	108 441,85 €	114 832,65 €	108 164,51 €	108 485,33 €	0,30%
Milizac-Guipronvel	54 067,21 €	71 402,42 €	73 780,19 €	70 755,87 €	67 077,91 €	-5,20%
Total	848 552,93 €	718 709,29 €	744 865,40 €	763 219,10 €	698 101,16 €	-8,53%

➤ Autres recettes d'exploitation

Les recettes du délégataire comportent aussi d'autres recettes d'exploitation. Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchements neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service, contrôles de compteurs...). Ces recettes sont comptées hors vente d'eau aux abonnés.

Autres recettes d'exploitation - Kermorvan / Chenal Du Four	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	383 406 €	314 938 €	380 440 €	327 966 €	354 248 €	8,01%
Produits accessoires						
Total	383 406 €	314 938 €	380 440 €	327 966 €	354 248 €	

Autres recettes d'exploitation - Ploudalmezeau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	37 738 €	69 552 €	44 710 €	78 672 €	37 856 €	-48,03%
Produits accessoires	5 973 €	4 004 €	4 240 €	6 616 €	6 469 €	
Total	43 711 €	73 556 €	48 950 €	85 288 €	44 325 €	

Autres recettes d'exploitation - Lampaul-Ploudalmezeau	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	5 201 €	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €	500,00%
Produits accessoires	1 250 €	0 €	0 €	250 €	0 €	
Total	6 451 €	1 500 €	0 €	250 €	1 500 €	

Autres recettes d'exploitation - Milizac-Guipronvel	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	11 150 €	6 339 €	11 279 €	26 595 €	17 591 €	-31,46%
Produits accessoires	8 500 €	11 712 €	5 750 €	7 250 €	5 608 €	
Total	19 650 €	18 051 €	17 029 €	33 845 €	23 198 €	

Autres recettes d'exploitation - Saint-Renan	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	12 895 €	12 982 €	56 656 €	21 317 €	40 072 €	94,16%
Produits accessoires	16 750 €	9 000 €	27 250 €	3 500 €	8 114 €	
Total	29 645 €	21 982 €	83 906 €	24 817 €	48 186 €	

Autres recettes d'exploitation - Molène	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Produits des travaux	4 353 €	12 731 €	4 274 €	8 774 €	5 707 €	-34,96%
Produits accessoires						
Total	4 353 €	12 731 €	4 274 €	8 774 €	5 707 €	

3.3.2. Les renouvellements

Les renouvellements des équipements, hors génie-civil, sont à la charge du délégataire pour les contrats de DSP et de la Communauté de Communes pour les régies.

Investissements sur ouvrages réalisés	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Molène (délégataire)	0,00 €	2 832,00 €	1 571,32 €	3 970,00 €	6 155,00 €	-33,53%
Molène (maitre d'ouvrage)	0,00 €	0,00 €	7 554,56 €	5 650,00 €	27 012,00 €	
Kermorvan (délégataire)	51 020,88 €	106 379,30 €	105 642,88 €	184 305,57 €	50 500,00 €	
Kermorvan (maitre d'ouvrage)	0,00 €	0,00 €	21 359,05 €	1 273,00 €	0,00 €	
Chenal du Four (délégataire)	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	820,03 €	
Chenal du Four (maitre d'ouvrage)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 631,00 €	16 959,94 €	
Ploudalmézeau (délégataire)	1 544,35 €	840,77 €	0,00 €	580,10 €	43 763,11 €	
Ploudalmézeau (maitre d'ouvrage)	46 464,84 €	1 217,00 €	4 782,75 €	19 410,00 €	0,00 €	
Saint-Renan	0,00 €	245,00 €	2 300,00 €	10 376,00 €	68 155,01 €	
Lampaul-Ploudalmezeau	2 620,00 €	136,50 €	3 217,00 €	3 217,00 €	0,00 €	
Milizac-Guipronvel	27 429,00 €	11 928,19 €	70 100,93 €	49 266,84 €	213 365 €	
Non ventilé	0,00 €	82 905,92 €	59 545,11 €	4 312,50 €	6 155,00 €	
Total	129 079 €	206 485 €	278 374 €	320 992 €		

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux renouvellements effectués en 2023.

Renouvellement sur les installations		
Secteurs	Travaux réalisés	Montant (HT)
Saint-Renan	Renouvellement Clapet anti retour pompe surpresseur château d'eau	274,80 €
	Renouvellement Hydrovar pompe surpresseur château d'eau	2 825,58 €
	Mise en place caillebotis Réservoir St Renan	1 906,00 €
	Mise en place chloration réservoir St Renan	15 225,95 €
	Renouvellement canalisation alimentation réservoir semi-enterré St Renan	5 166,35 €
	Mise en place analyseur réservoir St Renan (chlore, PH, turbidité)	18 364,43 €
Milizac-Guipronvel	Réparation pompe filtration station Langoadec	55,00 €
	Renouvellement extenseur Ethernet station Langoadec	1 699,00 €

	Renouvellement turbidimètre station Langoadec	9 375,70 €
	Renouvellement porte château d'eau Milizac	2 463,30 €
	Renouvellement porte station Langoadec	2 142,60 €
	Mise en place débitmètre sur distribution château d'eau Milizac	4 462,00 €
	Mise en place débitmètre sur alimentation château d'eau Guipronvel	4 462,00 €
	Renouvellement vannes station Langoadec	979,20 €
	Renouvellement conduite lavage station PontCleau	42 516,21 €
Ploudalmezeau	Renouvellement serrure château d'eau Ploudalmezeau	597,31 €
	Renouvellement coffret électrique alimentation crêperie	12 442,74 €
	Renouvellement menuiseries château d'eau Ploudalmezeau	3 919,89 €
	Renouvellement télégestion comptage sectorisation Pen Ar Valy	820,03 €
Molène	Renouvellement vanne eau brute impluvium	Non précisé par délégataire
	Unité de désalinisation	27 012,00 €
CDF - SEK	Renouvellement trappe et barres anti-chutes suite vol château d'eau Kergoadec	Non précisé par délégataire
	Renouvellement vanne de régulation château d'eau La Tour	Non précisé par délégataire
	Pose vanne régulation sur le by-pass de distribution château d'eau La Tour	Non précisé par délégataire
	Renouvellement canalisations HTA usine Kermorvan	Non précisé par délégataire
	Renouvellement onduleur usine Kermorvan	Non précisé par délégataire
	Renouvellement compteur de forage usine Le Traon	Non précisé par délégataire

Il est à noter que dans le cadre des contrats de délégation du service public les délégataires affichent régulièrement l'enveloppe dédiée au contrat et non le réalisé dans l'année. L'audit de chacun des contrats a permis de bien identifier les contrats ayant une enveloppe de renouvellement partiellement utilisée.

3.3.3. Les investissements

➤ Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la Communauté de Communes

- Investissements matériels effectués pour de la régie communautaire

Investissements pour construction Régie Communautaire	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montant des investissements réalisés	77 067,56 €	63 426,71 €	24 204,96 €	87 472,47 €	48 020,91 €	-45,10%

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2023 sont :

Secteur	Investissement matériels régie 2023	Montant (HT)
Non ventilé	Développement et mise à jour Hypervision	3 000,00 €
Non ventilé	Matériels et outillage divers	7 907,01 €
Non ventilé	Aménagements bureaux eau et assainissement	1 259,86 €
Non ventilé	EPI Service Eau et Assainissement	2 958,66 €
Non ventilé	Perche GPS relever Pdc et boîte de branchements	1 674,79 €
Non ventilé	Informatique(pc, écrans, etc...) / Téléphonie	6 456,19 €
Non ventilé	Aménagement véhicules	1 415,00 €
Non ventilé	Matériel ATP-métrie	4 122,25 €
Non ventilé	Développement SIG eau potable	4 140,00 €
Non ventilé	Aménagement magasin eau et assainissement	7 992,58 €
Non ventilé	Chloromètre portable	1 003,40 €
Non ventilé	Blindage équipe travaux	2 311,50 €
Non ventilé	Manomètre équipe travaux et réseaux	2 924,61 €
Non ventilé	Panneaux de chantiers équipe travaux	494,88 €
Non ventilé	Panneaux purges équipe travaux et réseaux	360,20 €

- Investissements effectués pour la réalisation des réseaux et ouvrages d'eau potable

Investissements sur réseaux réalisés	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23
Montants des investissements	429 625,00 €	954 607,76 €	1 604 016,17 €	1 746 680,49 €	1 053 690,38 €	-39,67%
Dont CCPI	-	301 742,71 €	882 441,65 €	665 120,49 €	1 053 690,38 €	58,42%
Dont EDP via contrat de DSP	-	633 218,37 €	672 615,00 €	1 081 560,00 €	0,00 €	-100,00%
Dont SUEZ via contrat de DSP	-	4 279,68 €	48 959,52 €	0,00 €	0,00 €	-
Montants des subventions perçues	8 432,04 €	166 252,07 €	407 694,13 €	0,00 €	82 112,00 €	-

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2023 sont :

Secteur	Investissement réseau 2023	Montant
Saint Renan	Création branchement - 22 Rue de Brest	1 874,00 €
	Pose d'un poteau incendie - Rue de l'Etain	6 001,00 €
	Création branchement - Allée de la Fontaine	5 996,00 €
	Création branchement - Rue de l'Etain	3 721,00 €
	Renouvellement du réseau d'eau potable - Rue Racine	60 405,00 €
	Création branchement - 13 et 15 Rue de l'Aber	2 418,50 €
	Création branchement - 14 Rue Pont du Bois	3 299,00 €
	Création branchement - 1 Place Général Leclerc	4 397,00 €
	Renouvellement branchement - Rue Rousseau	775,00 €
	Création branchement - 2B Rue de Kerborzoc	5 789,50 €
	Création de branchement - 16 Ter Allée de la Fontaine	2 113,20 €
	Création de branchement - 16 Bis Allée de la Fontaine	2 827,00 €

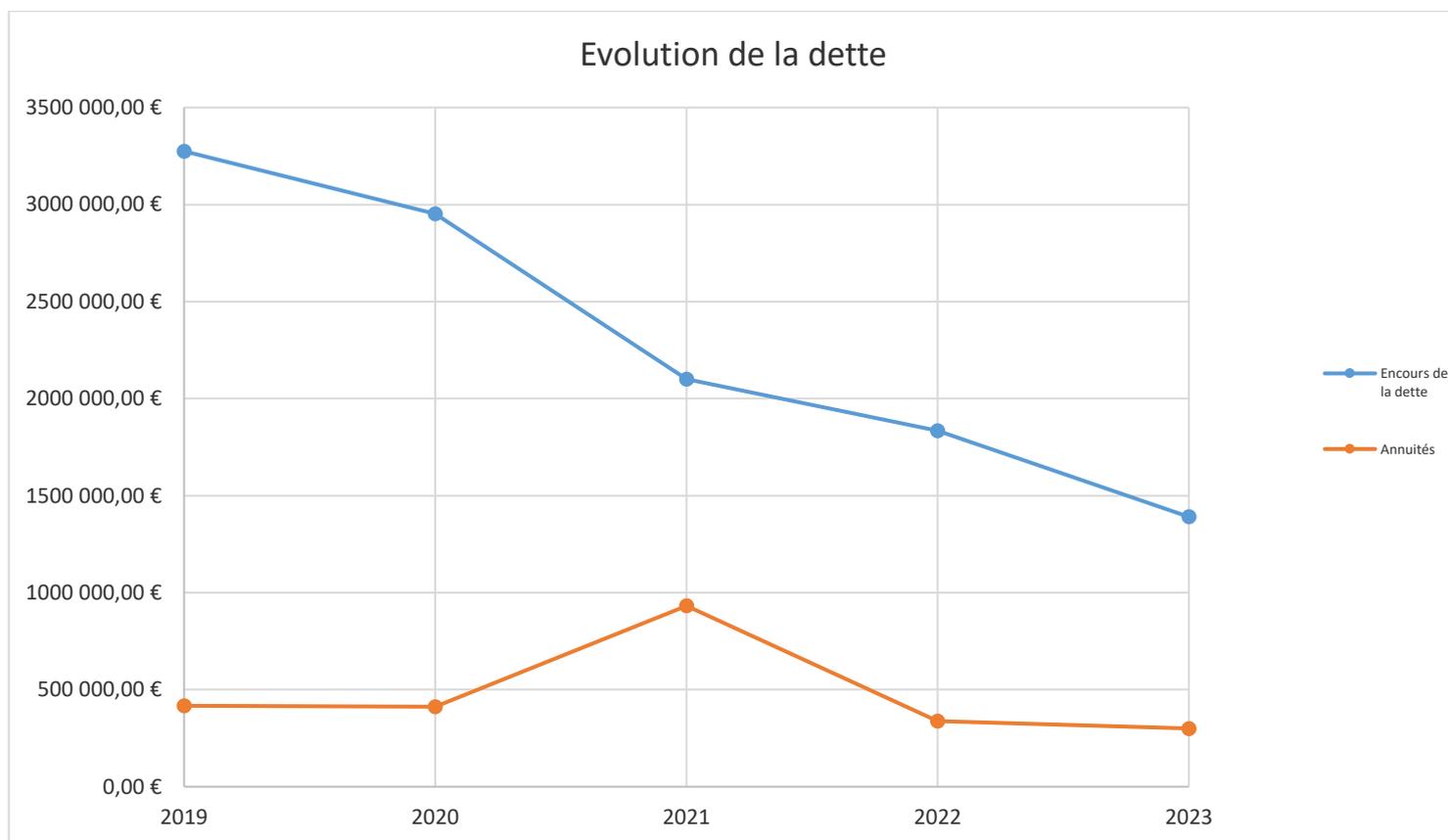
	Renouvellement du réseau d'eau potable - Rue Moustier	198 984,00 €
	Renouvellement du réseau d'eau potable - Rue d'Armorique	147 067,00 €
	Création de branchement - Le Camp	3 122,00 €
	Renouvellement réseau secteur Nord SAINT-RENAN	5 947,50 €
	Renouvellement poteau d'incendie	7 659,00 €
Milizac-Guipronvel	Renouvellement du réseau d'eau potable - Rue du Vizac	120 025,00 €
	Création branchement - Route de Milizac (Guipronvel)	3 990,00 €
	Renouvellement et simplification du réseau d'eau potable - Kergaouren	84 805,00 €
Chenal du Four / Kermorvan	Renouvellement du réseau d'eau potable - Rue Hent An Ilis LAMPAUL-PLOUARZEL	46 230,00 €
	Renouvellement du réseau d'eau potable - Rue de Karamelon LAMPAUL-PLOUARZEL	49 645,00 €
	Extension réseau d'eau potable - Kerlochouarn Bihan PLOUMOGUER	9 675,00 €
	Extension réseau d'eau potable - Landonnoï PLOUMOGUER	14 451,00 €
	Renouvellement réseau secteur Mescouezel LOCMARIA-PLOUZANE	5 838,69 €
Ploudalmezeau	Renouvellement réseau rue Lusven	172 788,72 €
	Déplacement réseau Tréompan	1 500,00 €
Molène	Dévoisement réseau de distribution Molène	6 607,27 €
Lampaul-Ploudalmézeau	Extension réseau d'eau potable - Pont Goel Yann	34 845,00 €
	Renouvellement réseau d'eau potable secteur Le Carpont	900,00 €
Non ventilé Régie	Mise en place compteur de sectorisation	11 942,50 €
	Achat compteurs d'eau	9 178,41 €
	Réfection enrobé sur branchements régie	1 870,10 €
	Matériel réalisation branchements Régie	15 502,99 €
	Interco SEBL - BMO	1 500,00 €

3.3.4. L'évolution de la dette

➤ Etat de la dette

Endettement	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022- 2023
Encours de la dette	3 275 146,00 €	2 952 934,00 €	2 100 700,00 €	1 834 805,00 €	1 390 941,92 €	-24,19%
Annuités	417 752,00 €	412 735,00 €	931 862,00 €	338 535,00 €	299 994,23 €	-11,38%
Dont intérêts hors ICNE	102 186,00 €	90 935,00 €	79 628,00 €	72 640,00 €	63 911,40 €	-12,02%
Dont capital	315 566,00 €	321 800,00 €	852 234,00 €	265 895,00 €	236 082,83 €	-11,21%

Evolution de la dette



ANNEXES

- Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance
- Annexe II : Indice de connaissance patrimoniale par secteur
- Annexe III : Pyramides âges des compteurs par secteur
- Annexe IV : Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau potable
- Annexe V : Notice d'information de l'Agence de l'Eau

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

1. **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action	20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu	50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral en place, travaux terminés	80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place)
100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)
2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 102, avec le barème suivant :
 - 10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable.
 - 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

 - + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
 - + 15 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 - + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
 - + 10 : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
 - + 10 : inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique
 - + 10 : inventaire secteurs de recherche de pertes eau
 - + 10 : Inventaire pompes et équipements électromécaniques
 - + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
 - + 10 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)
3. **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul : $(\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N-4 \text{ à } N) / 5 / (\text{Longueur du réseau de desserte au } 31/12/N) \times 100$
4. **Rendement du réseau de distribution** : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)
5. **Indice linéaire de pertes en réseau** : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
6. **Indice linéaire des volumes non comptés** : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
7. **Taux de conformité aux paramètres microbiologiques** : nombre de prélèvements microbiologiques conformes / nombre de prélèvements microbiologiques réalisés.
Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physicochimiques conformes / nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.
 Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000 m³/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total, (d'après l'arrêté du 2 mai 2007)
8. **Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)
9. **Taux de réclamations** : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).
10. **Taux d'impayés** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies

Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

- 11. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :** Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

Annexe II : Indice de connaissance patrimoniale par secteur

P 103.2 B - EX SYNDICAT DE KERMORVAN ET CHENAL DU FOUR - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

TITRE	A - PLANS DE RESEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 pts)				C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)								TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
	1 ^{er} -PLAN RESEAU -	2 ^o -PROCEDURE MAJ	3 ^o -INVENTAIRE RESEAU	4 ^o - MISE A JOUR	5 ^o - % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6 ^o -AGE DATE OU PERIODE	7 ^o - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	8 ^o - INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9 ^o - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10 ^o CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11 ^o - RECHERCHES DE FUITES	12 ^o - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU-REPA,RENOUV	13 ^o - PLAN DE RENOUVELLEMENT	14 ^o MODELISATION	
DEFINITIONS	EXISTENCE DE PLAN RESEAU TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	DÉFINITION D'1 PROCEDURE DE MISE À JOUR DES PLANS AU MOINS ANNUELLE	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMPTEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50% DU LINEAIRE AU MOINS	
POINTS	30	5	5	5	5	15	2	10	7	10	0	2	10	5	91
POINTS MAXI	30	5	5	5	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

P 103.2 B - MOLENE- INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

TITRE	A - PLANS DE RESEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 pts)				C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)								TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
	1°-PLAN RESEAU -	2°-PROCEDURE MAJ	3°-INVENTAIRE RESEAU	4°- MISE A JOUR	5°- % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6°-AGE: DATE OU PERIODE	7° - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	8°- INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9° - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10° CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11° - RECHERCHES DE FUTITES	12° - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RE NOUV	13° - PLAN DE RENNOUVELLEMENT	14°MODELISATION	
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RESEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	DÉFINITION D'1 PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES PLANS AU MOINS ANNUELLE	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMPTEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENNOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50% DU LINEAIRE AU MONS	
POINTS	10	5	7		5	15	2	0	7	0	0	0	0	0	51
POINTS MAXI	10	5	10		5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

P 103.2 B - LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

TITRE	A - PLANS DE RESEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 pts)				C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)								TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
	1°-PLAN RESEAU -	2°-PROCEDURE MAJ	3°-INVENTAIRE RESEAU	4°- MISE A JOUR	5°- % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6°-AGE: DATE OU PERIODE	7° - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	8°- INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9° - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10° CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11° - RECHERCHES DE FUITES	12° - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RENOUV	13° - PLAN DE RENOUVELLEMENT	14°MODELISATION	
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RESEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	DÉFINITION D'1 PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES PLANS AU MOINS ANNUELLE	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMTEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50% DU LINEAIRE AU MONS	
POINTS	10	5	10		5	15	5	3	7		0	5	8	5	78
POINTS MAXI	10	5	10		5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

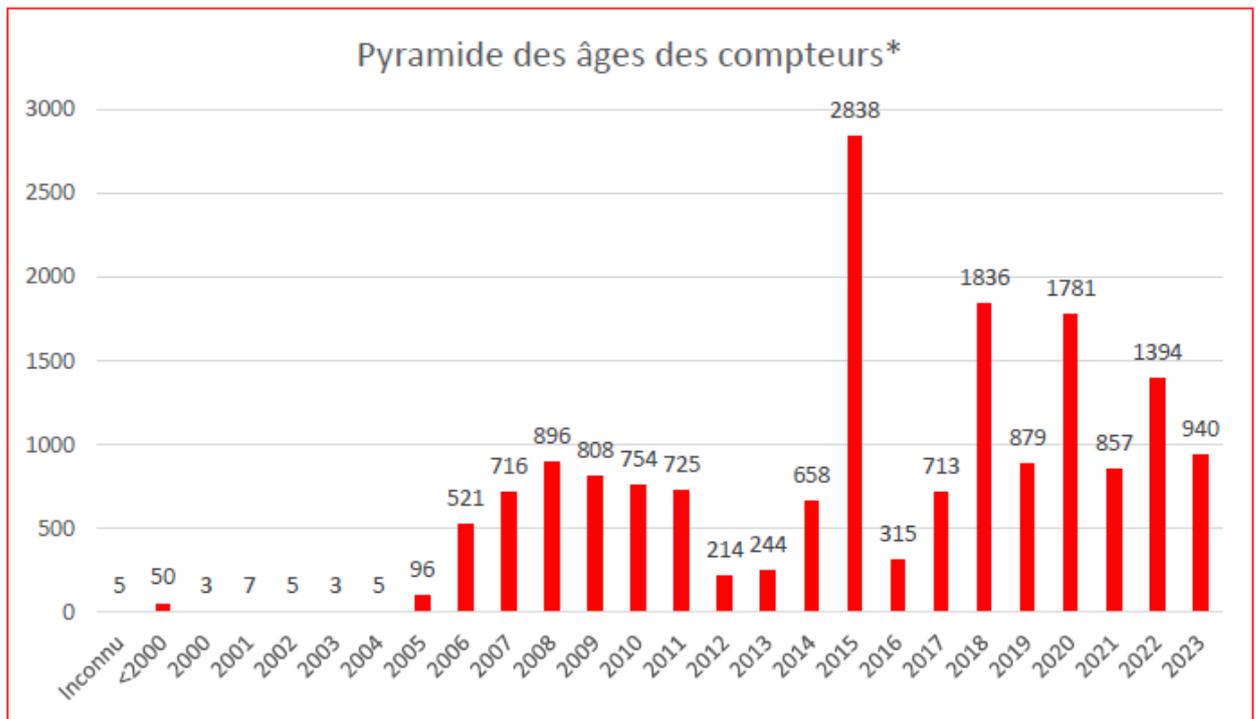
P 103.2 B - MILIZAC-GUIPRONVEL - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE															
TITRE	A - PLANS DE RESEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 pts)				C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)								TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
	1°-PLAN RESEAU -	2°-PROCEDURE MAJ	3°-INVENTAIRE RESEAU	4°- MISE A JOUR	5°- % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6°-AGE: DATE OU PERIODE	7° - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	8°- INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9° - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10° CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11° - RECHERCHES DE FUITES	12° - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RENO UV	13° - PLAN DE RENOUVELLEMENT	14°MODELISATION	
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RESEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	DÉFINITION D'1 PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES PLANS AU MOINS ANNUELLE	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMTEPEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50% DU LINEAIRE AU MONS	
POINTS	10	5	10		5	15	5	2	8		2	3	8	5	78
POINTS MAXI	10	5	10		5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

P 103.2 B - PLOUDALMEZEAU - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE																
TITRE	A - PLANS DE RESEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 pts)				C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)									TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249		
	1 ^{er} -PLAN RESEAU -	2 ^o -PROCEDURE MAJ	3 ^o -INVENTAIRE RESEAU	4 ^o - MISE A JOUR	5 ^o - % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6 ^o -AGE: DATE OU PERIODE	7 ^o - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	8 ^o - INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9 ^o - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10 ^o CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11 ^o - RECHERCHES DE FUITES	12 ^o - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RENDU V	13 ^o - PLAN DE RENVOUVELLEMENT	14 ^o MODELISATION		
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RESEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	DÉFINITION D'1 PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES PLANS AU MOINS ANNUELLE	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR OU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMPTEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN ŒUVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN ŒUVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50%DU LINEAIRE AU MONS		
POINTS	10	5	10		5	5	2	10	0	0	0	0	0	5	52	
POINTS MAXI	10	5	10		5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120	

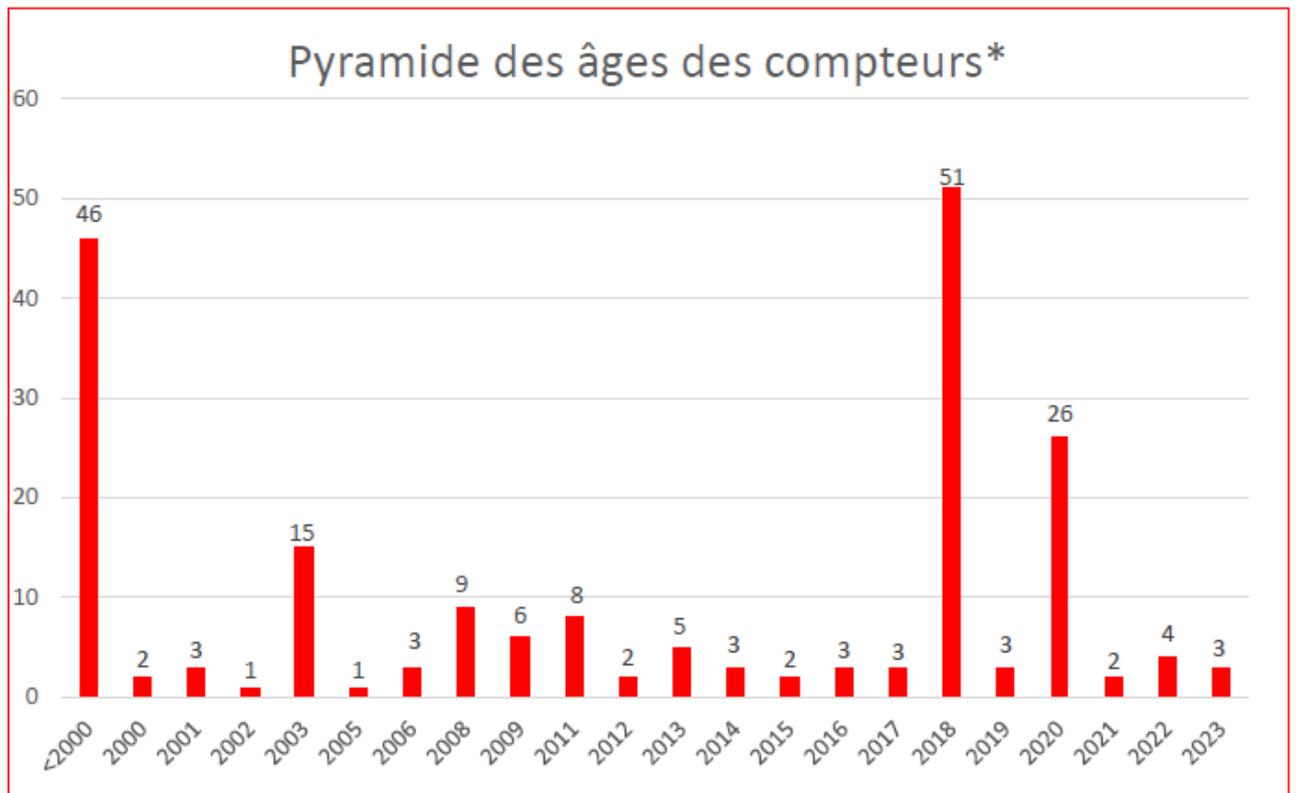
P 103.2 B - SAINT-RENIAN - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE															
TITRE	A - PLANS DE RESEAU (15 pts)		B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 pts)				C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75PTS)								TOTAL
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 240	VP 241	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249	
	1°-PLAN RESEAU -	2°-PROCEDURE MAJ	3°-INVENTAIRE RESEAU	4°- MISE A JOUR	5°- % RESEAU AVEC Ø & MATERIAUX	6°-AGE: DATE OU PERIODE	7° - OUVRAGES ANNEXES (RV,PI, VENTOUS, PURGES) & SERVITUDE	8°- INVENTAIRE DES POMPES ET DES EQUIPEMENTS	9° - LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10° CARACTERISTIQUE BRANCHEMENTS	11° - RECHERCHES DE FUITES	12° - INVENTAIRE AUTRE INTER RESEAU:REPA,RENOUV	13° - PLAN DE RENOUVELLEMENT	14°MODELISATION	
DEFINITIONS	EXISTANCE DE PLAN RESEAUX TPT ET DISTRI + OUVRAGES, COMPTEURS GÉNÉRAUX	DÉFINITION D'1 PROCÉDURE DE MISE À JOUR DES PLANS AU MOINS ANNUELLE	EXISTENCE D'1 INVENTAIRE RESEAU AVEC Ø, MATERIAU, CLASSE DE PRECISION	MISE A JOUR DU PLAN ET DE L'INVENTAIRE	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO Ø & MATERIAU	INVENTAIRE RESEAU PROPORTION DE L'INFO SUR L'AGE	ACCESSOIRES & SERVITUDE	EXISTENCE INVENTAIRE POMPE ET EQU ELECTROMECA + MAJ ANNUELLE DE L'INVENTAIRE	LE PLAN DES RESEAU MENTIONNE LA LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	INFO : REFERENCE, DATE DE POSE DU COMPTEUR	PERTE D'EAU SECTEURS DE RECHERCHE DATE ET REPARATION	LOCALISATION AUTRES INTERVENTIONS (réparations, purges, renouvellement)	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOUVELLEMENT CANA	EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE D'1 MODELISATION DE RESEAU SUR 50%DU LINEAIRE AU MONS	
POINTS	10	5	10		5	10	5	4	6		2	5	8	5	75
POINTS MAXI	10	5	10		5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

Annexe III : Pyramides âges des compteurs par secteur

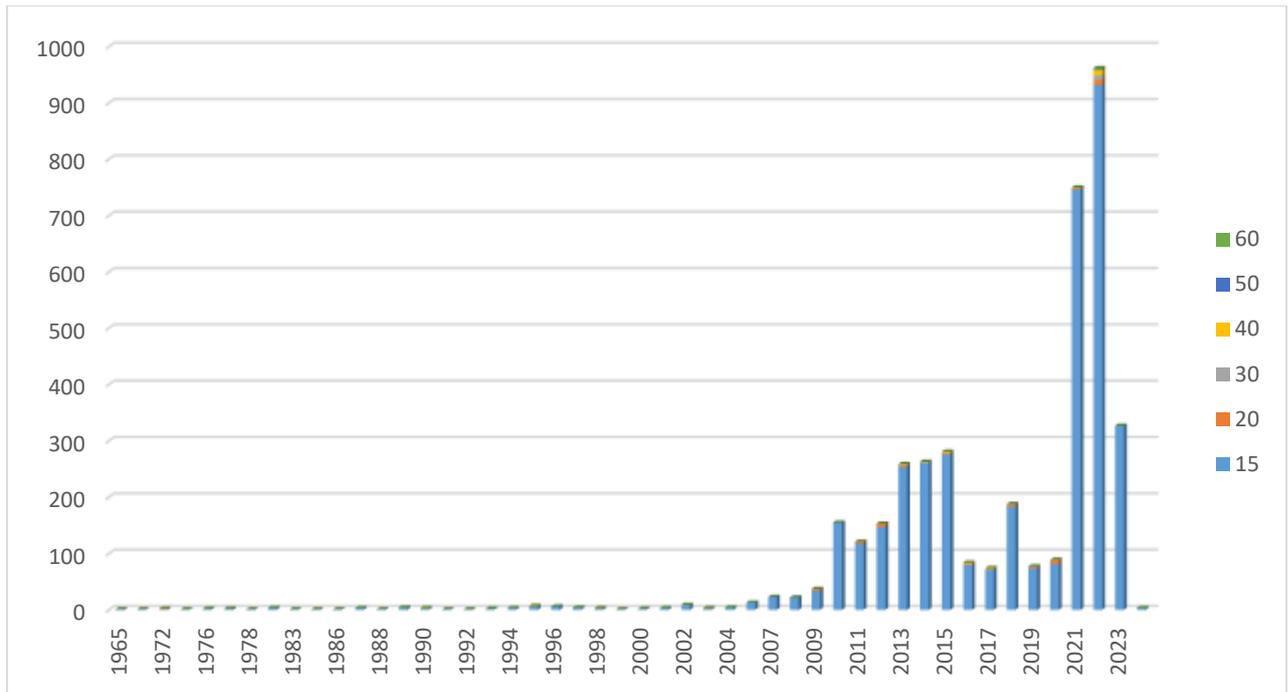
Ex Kermorvan / Chenal du Four



Île de Molène



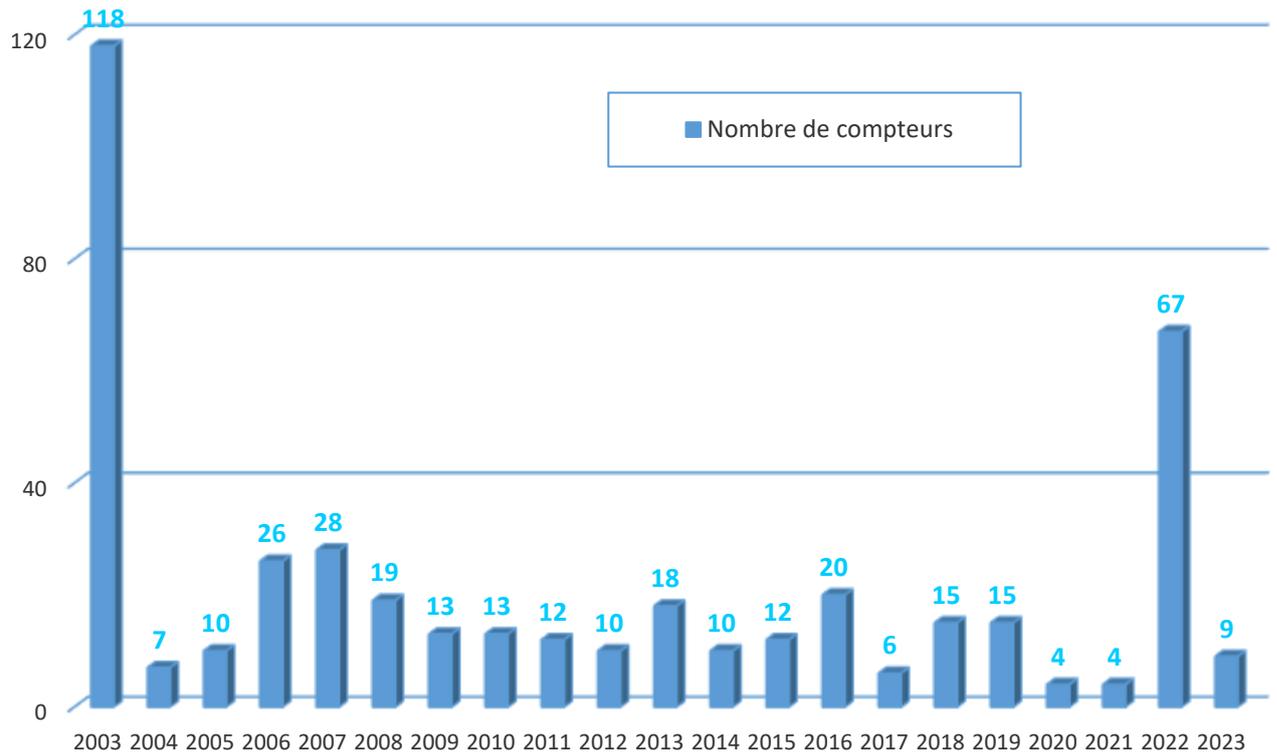
Commune de Ploudalmézeau



Commune de Lampaul-Ploudalmézeau

	Ø 00	Ø 015	Ø 020	Ø 025	Ø 030	Ø 040	Ø 060	TOTAL
2003	1	52	54	1	9	1		118
2004		2	5					7
2005		2	7				1	10
2006		5	20	1				26
2007		5	23					28
2008		10	9					19
2009	1	9	2		1			13
2010		5	8					13
2011		1	11					12
2012		3	7					10
2013		5	13					18
2014		2	8					10
2015		2	8	1	1			12
2016		8	10	1	1			20
2017		2	4					6
2018		15						15
2019		14	1					15
2020	1	2	1					4
2021		4						4
2022		65	2					67
2023		9						9
TOTAL	3	222	193	4	12	1	1	436

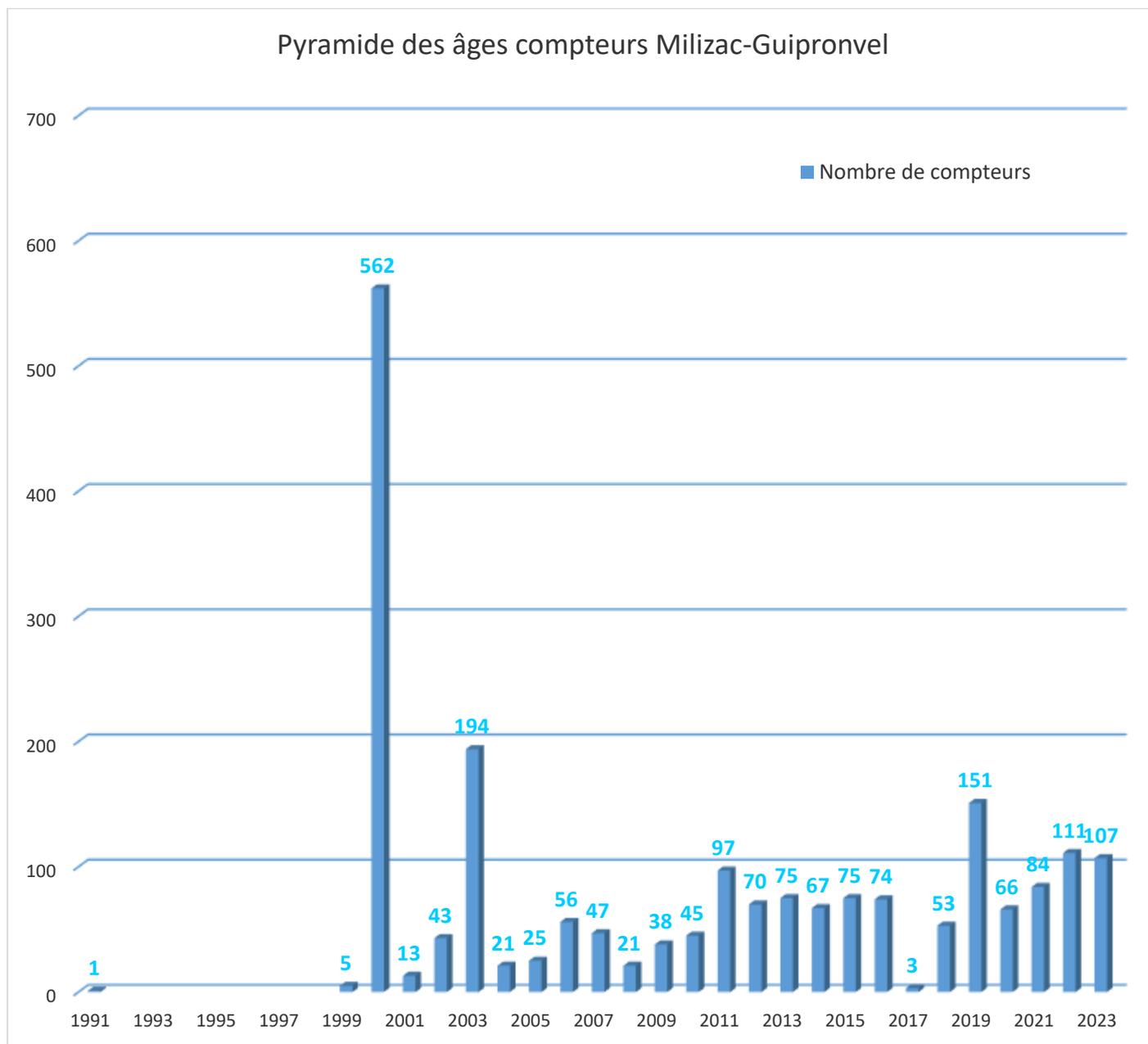
Pyramide des âges compteurs Lampaul-Ploudalmezeau



Commune de Milizac-Guipronvel

	Ø 00	Ø 015	Ø 020	Ø 040	Ø 030	TOTAL
1991		1				1
1999		5				5
2000	20	541	1			562
2001	3	10				13
2002	3	40				43
2003	6	187			1	194
2004	1	20				21
2005	2	23				25
2006		56				56
2007	1	46				47
2008		21				21
2009		38				38
2010		45				45
2011	1	96				97
2012	3	67				70
2013	22	53				75
2014	4	63				67
2015	4	69	2			75
2016	3	71				74
2017		3				3
2018	1	50	1		1	53
2019	5	134	10		2	151

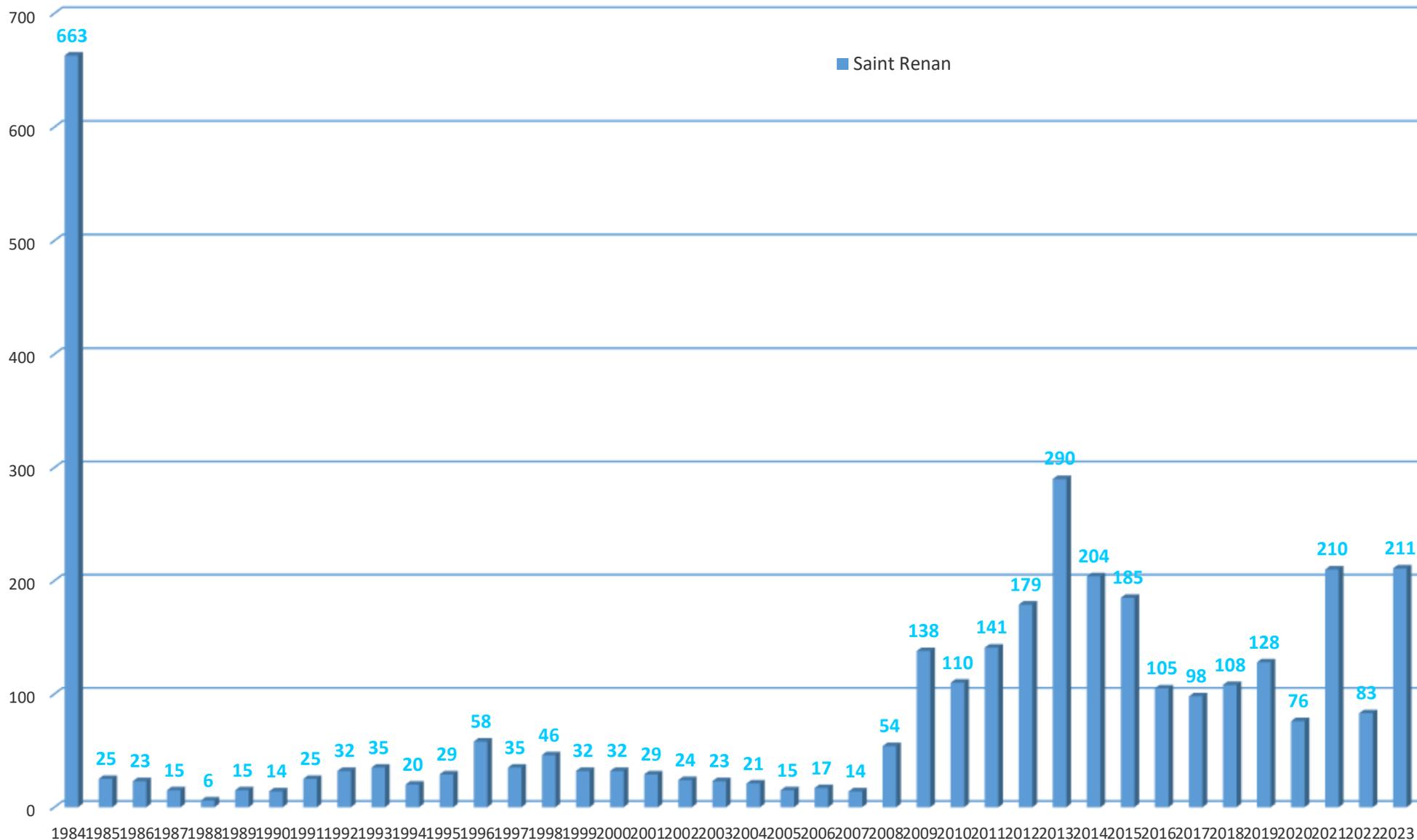
2020	7	49	9		1	66
2021	1	71	10		2	84
2022		98	12	1		111
2023		92	9	2	4	107
TOTAL	87	1949	54	3	11	2104



Commune de Saint-Renan

	Ø 00	Ø 015	Ø 020	Ø 025	Ø 30	Ø 32	Ø 040	TOTAL
1984	44	612	6		1			663
1985		25						25
1986	2	21						23
1987	2	13						15
1988	1	5						6
1989	3	12						15
1990		14						14
1991	1	24						25
1992	4	28						32
1993	2	33						35
1994	1	19						20
1995	1	28						29
1996	8	49					1	58
1997	1	34						35
1998	2	43			1			46
1999		32						32
2000		26			6			32
2001		29						29
2002		23					1	24
2003		23						23
2004		21						21
2005		14	1					15
2006		10	1				6	17
2007		10	2				2	14
2008	1	42	10	1				54
2009	1	8	125	1		3		138
2010		6	97	1		6		110
2011		90	48	3				141
2012		126	51	2				179
2013	1	206	75	2	1		5	290
2014	3	197	3				1	204
2015	2	173	9				1	185
2016		98	5	1			1	105
2017		97			1			98
2018	1	105		2				108
2019	3	120	3		2			128
2020	6	63	5	2				76
2021	1	199	8				2	210
2022	2	77	1				3	83
2023	1	202	5		1		2	211
TOTAL	94	2957	455	15	13	9	25	3568

Pyramide des âges compteurs Saint-Renan



Annexe IV : Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau potable

Commune de Lampaul-Ploudalmézeau



ZONE DE DISTRIBUTION : LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU (RUELLOU)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
			Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages d'eau souterraine de POUULLOC à SAINT-PABU et par la prise d'eau de BANNIGUEL (SYND. BAS-LEON).

L'eau est traitée à l'unité de production de POUULLOC à SAINT-PABU et est mélangée avec de l'eau produite par le SYNDICAT DU BAS-LEON.

Votre réseau alimente de façon permanente LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU, soit ±825 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter PAYS D'IROISE COMMUNAUTE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 38,5 mg/L Valeur maxi : 41 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0,025 microgramme/L

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- SAVEUR-COULEUR** : Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
- CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ENTRETIEN** : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 11,3 °f Valeur maxi : 12 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Présence inférieure à la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,605 mg(C)/L Valeur maxi : 0,7 mg(C)/L

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2024

UDI: 029004180

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Commune de Milizac-Guipronvel (Réservoir de Guipronvel)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ARS
Agence Régionale de Santé
Bretagne

ZONE DE DISTRIBUTION : GUIPRONVEL (BAS-LEON)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="text-align: center; font-size: 2em; font-weight: bold; color: white; background-color: #007bff; padding: 10px; border-radius: 50%; width: 40px; margin: 0 auto;">A</div> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #007bff; color: white; padding: 2px 5px;">A : Eau de bonne qualité <li style="background-color: #28a745; color: white; padding: 2px 5px;">B : Eau de qualité convenable <li style="background-color: #ffc107; color: white; padding: 2px 5px;">C : Eau de qualité insuffisante <li style="background-color: #dc3545; color: white; padding: 2px 5px;">D : Eau de mauvaise qualité <p style="text-align: right; font-size: 0.8em;">Indicateur 2022 : B</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un la prise d'eau de BANNIGUEL sur l'ABER WRAC'H à Kernillis. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERLOURON du Syndicat des Eaux du Bas-Leon à Kernillis.

Votre réseau alimente de façon permanente GUIPRONVEL, soit ±875 personnes. Le responsable des Installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter PAYS D'IROISE COMMUNAUTE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 32,4 mg/L Valeur maxi : 38 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0,03 microgramme/L

Quelques conseils

	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2024
UDI 029000930

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Commune de Milizac-Guipronvel (Réservoir de Milizac)



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MILIZAC (KERVALAN)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages d'eau souterraine de LANGOADEC et PONT-CLEAU 1 et par la prise d'eau de BANNIGUEL (SYND. BAS-LEON).

L'eau est traitée à l'unité de production de KERVALAN à MILIZAC et est mélangée avec de l'eau produite par le SYNDICAT DU BAS-LEON.

Votre réseau alimente MILIZAC soit ±3730 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter PAYS D'IROISE COMMUNAUTE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 19,5 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0,025 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVOIR-COULOIR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 11,4 °f Valeur maxi : 14 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Présence inférieure à la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,485 mg(C)/L Valeur maxi : 0,5 mg(C)/L

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2024
UDI 029000968

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex

www.bretagne.ars.sante.fr

02.98.64.50.50

ars-dd29-sante-environnement@ars.sante.fr

Commune de Saint-Renan

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-RENAN (KERLÉGUER)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par la prise d'eau de KERLEGUER sur la PENFELD à BREST. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERLEGUER de BREST METROPOLE.

Votre réseau alimente SAINT-RENAN, soit ±8300 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter PAYS D'IROISE COMMUNAUTE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	Qualité	Détails
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 31 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 31 Valeur moyenne : 19,6 mg/L Valeur max : 25 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur max : 0,04 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 31 Valeur moyenne : 11,5 °f Valeur max : 14 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Dépassements ponctuels de la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 1,47 mg(C)/L Valeur max : 2,8 mg(C)/L

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 31/05/2024
UDI 029001104

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Ex Chenal du Four

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : KERGOADES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par la prise d'eau de KERLEGUER sur la PENFELD à BREST. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERLEGUER de BREST METROPOLE.

Votre réseau alimente BRELES, LANILDUT et PLOURIN, soit 2650 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL EAU DU PONANT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 22
Conformité : 100 %
Valeur max : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 22
Valeur moyenne : 19,8 mg/L
Valeur max : 25 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 6
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 221
Valeur max : 0,04 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

MAUVAIS COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 22
Valeur moyenne : 11,8 °f
Valeur max : 15 °f

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : 13
Valeur moyenné : 1,45 mg(C)/L
Valeur max : 2,8 mg(C)/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2024

UDI 029000582

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : TRAON

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages de TRAON et de KERENNEUR à LANDUNVEZ. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente LANDUNVEZ, LANILDUT et PORSPODER, soit ±3730 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la SPL EAU DU PONAÏT qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 32,7 mg/L Valeur max : 39 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur max : 0,025 microgramme/L

Quelques conseils

- ABSENCE** : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- SAVEUR-COULEUR** : Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
- CHLORE** : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- ENTRETIEN** : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 14,1 °f Valeur max : 16 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL		Présence inférieure à la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 1,18 mg(C)/L Valeur max : 1,4 mg(C)/L

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2024
UCI 02900680

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BRENDÉGUÉ

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023</p> <p>La présence de Trihalométhanes (4 substances) à une concentration supérieure à la limite de qualité a été observée ponctuellement fin 2023 (maximum de 8 jours). L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité <p>Indicateur 2022 : B</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les prises d'eau superficielle de KERMORVAN et celles de PONT-AR-BLED, MOULIN DE KERHUON et COSTOUR (BREST METROPOLE).

L'eau distribuée est un mélange des eaux traitées à l'unité de production de KERMORVAN et de celles provenant de l'UDI PETIT-PARIS de BREST METROPOLE.

Votre réseau alimente LOCMARIA-PLOUZANE, soit ±4200 personnes. Le responsable des Installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la SPL EAU DU PONANT qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTERIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 23,7 mg/L Valeur maxi : 38 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0 microgramme/L	

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 17,3 °f Valeur maxi : 19 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Dépassements ponctuels de la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 1,49 mg(C)/L Valeur maxi : 2,5 mg(C)/L

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2024
UDI 029001728

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Commune de Ploudalmézeau



ZONE DE DISTRIBUTION : PLOUDALMEZEAU (BAS-LEON)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un la prise d'eau de BANNIGUEL sur l'ABER WRAC'H à Kernilis. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement poussé à l'unité de production de KERLOURON du Syndicat des Eaux du Bas-Léon à Kernilis.

Votre réseau alimente de façon permanente PLOUDALMEZEAU, soit ≈6300 personnes. Le responsable des installations est PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE (SAINT-POL-DE-LEON) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et Industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 31,3 mg/L Valeur maxi : 39 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0,03 microgramme/L

- #### Quelques conseils
- ABSENCE** Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 - SAVEUR-COULEUR** Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
 - CHLORE** Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
 - ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 14,5 °f Valeur maxi : 18 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Présence inférieure à la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 0,771 mg(C)/L Valeur maxi : 1,6 mg(C)/L

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2024
UDI 029000132

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre la plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Île de Molène

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ILE MOLÈNE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par l'IMPLUVIUM et 3 forages.

Elle fait l'objet d'un traitement à l'unité de production de MOLENE.

Votre réseau alimente MOLENE, soit ±200 personnes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la SPL EAU DU PONANT qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 15,7 mg/L Valeur max : 30 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur max : 0 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 14,1 °f Valeur max : 20 °f
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Dépassements réguliers de la référence de qualité
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 2,36 mg(C)/L Valeur max : 4,1 mg(C)/L

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 31/05/2024

UDI 029000943

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Annexe V : Notice d'information de l'Agence de l'Eau

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

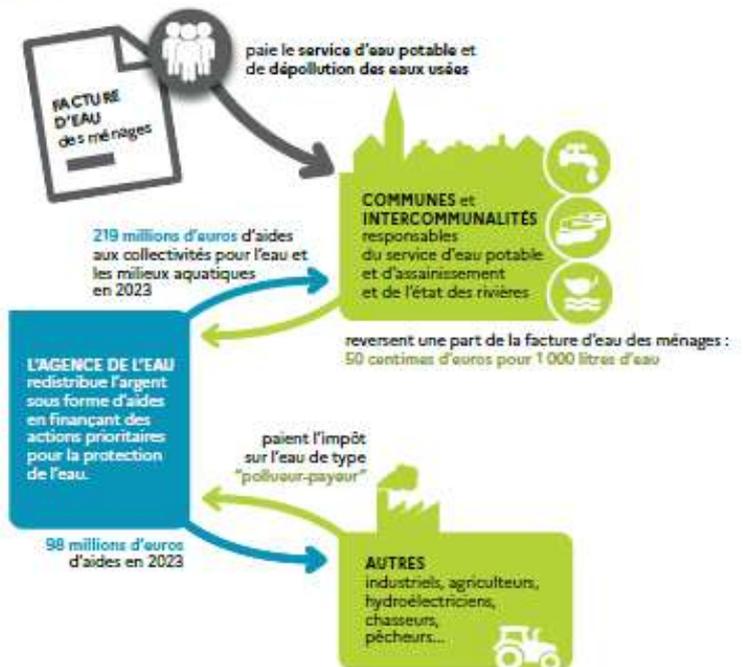
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.131, impose à **la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
 RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'Intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



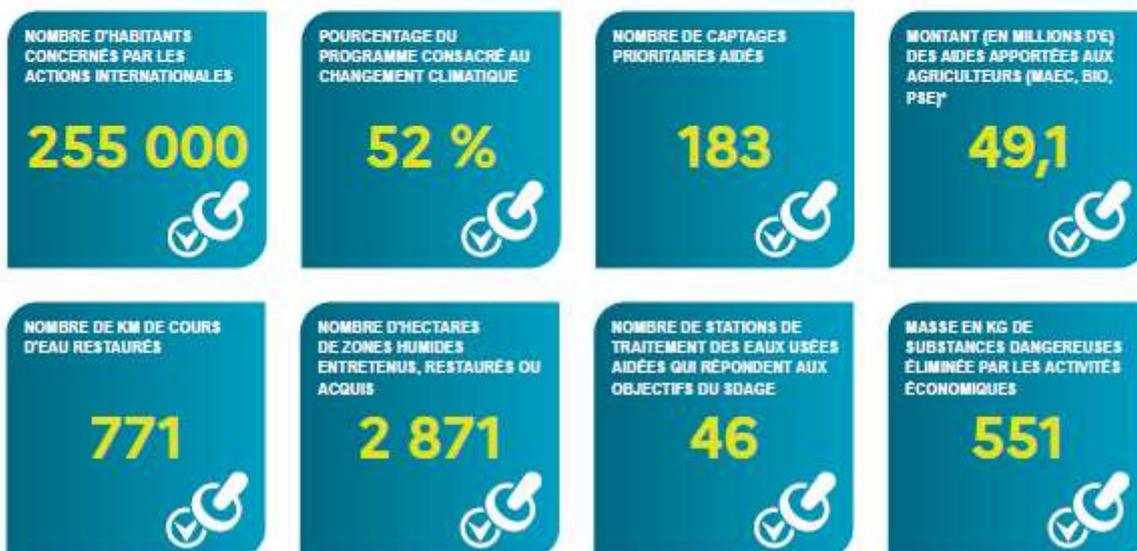
En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'état dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Kerais - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation CENTRE-LOIRE

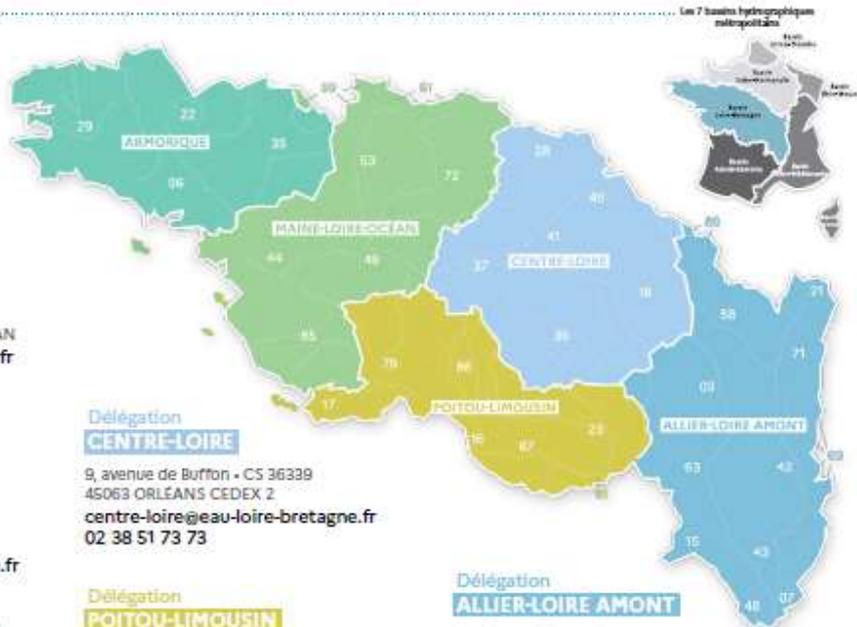
9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86262 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Mammilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Pays d'Iroise Communauté / Kumuniezh-kumunioù bro an Hirwazh
Zone de Kerdrioual - CS 10078 - 29290 Lanrivoaré / Takad Kerdriwal - CS 10078 - 29290 Lañriware
Tél. : 02 98 84 28 65
Email / postel : accueil@ccpi.bzh - www.pays-iroise.bzh